

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

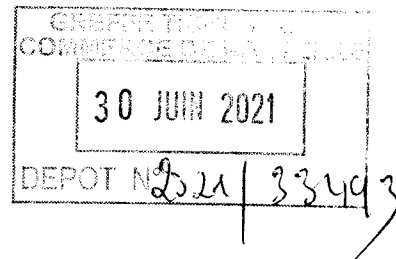
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 06564

Numéro SIREN : 440 117 620

Nom ou dénomination : GRTGAZ

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt 33493



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

*Copie certifiée conforme
à l'original.
le 23.06.2021.*

Christophe POILLION
Secrétaire du
Conseil d'administration

Sommaire

Bilan	2
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	7
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>FAITS MARQUANTS</i>	8
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	9
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	14
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	23
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	29



Bilan

BILAN ACTIF

Présenté en milliers d'euros

Actif	Exercice clos le 31/12/2020 12 mois	Exercice clos le 31/12/2019 12 mois
-------	---	---

	Brut	Amort. Prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche et développement	22 157	3 214	18 943	1 133
Concessions, brevets et droits similaires	571 691	409 314	162 377	150 927
Immobilisations incorporelles en cours	41 846		41 846	49 387
Immobilisations Corporelles				
Terrains, agencements	54 117	13 884	40 233	43 248
Constructions	465 333	161 588	303 745	307 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 169 081	4 313 697	6 855 384	7 025 518
Autres immobilisations corporelles	142 160	92 706	49 454	49 347
Immobilisations corporelles en cours	266 308		266 308	193 273
Avances et acomptes	549		549	356
Immobilisations Financières				
Titres de participation	670 950	378	670 572	633 469
Créances rattachées à des participations	212 916		212 916	212 916
Prêts	7 999	14	7 985	7 415
Autres immobilisations financières	9 479		9 479	10 961
TOTAL (I)	13 634 586	4 994 795	8 639 791	8 685 518

Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	99 178	12 557	86 621	91 733
En-cours de production (biens et services)			0	0
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	816		816	624
Clients et comptes rattachés	228 471	5 991	222 480	240 446
Autres créances				
. Personnel	70		70	106
. Organismes sociaux	4		4	7
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 443		13 443	10 746
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 806		46 806	41 468
. Autres	6 142		6 142	6 307
. Compte courant	164 222		164 222	61 262
Disponibilités	3 511		3 511	3 936
Charges constatées d'avance	4 962		4 962	3 917
TOTAL (II)	567 625	18 548	549 077	460 552

Frais d'émission des emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	351		351	0
TOTAL ACTIF (I à V)	14 202 562	5 013 343	9 189 219	9 146 070

BILAN PASSIF

Présenté en milliers d'euros

PASSIF	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 620 425 milliers d'euros)	620 425	620 425
Primes d'émission, de fusion, d'apport	276 528	291 412
Réserve légale	62 042	62 042
Réserves réglementées		
Report à nouveau	85 754	558
Résultat de l'exercice	329 007	333 884
Subventions d'investissement	156 145	166 408
Provisions réglementées	2 877 644	2 789 388
TOTAL (I)	4 407 545	4 264 117
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	5 086	17 467
Provisions pour charges	83 240	70 407
TOTAL (II)	88 326	87 874
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
· Découverts, concours bancaires	218	5
Emprunts et dettes financières diverses		
· Emprunts	4 108 821	4 245 607
· Divers	14 376	13 031
· Compte courant		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 042	10 695
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 255	160 733
Dettes fiscales et sociales		
· Personnel	94 002	87 644
· Organismes sociaux	55 430	55 074
· Etat, impôts sur les bénéfices		
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaire	34 675	31 995
· Autres impôts, taxes et assimilés	14 859	14 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 218	100 854
Autres dettes	52 211	73 678
Produits constatés d'avance	236	236
TOTAL (III)	4 693 343	4 794 068
Ecart de conversion passif (IV)	5	11
TOTAL PASSIF (I à IV)	9 189 219	9 146 070

Compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 12 mois	Exercice précédent 31/12/2019 12 mois
--------------------	--	---

	France	Exportation	Total	Total
Production vendue (biens)	434		434	630
Production vendue (services)	1 876 743		1 876 743	1 885 268
Dont Accès des Tiers au Réseau	1 785 995		1 785 995	1 781 739
Dont Prestations de raccordements	21 427		21 427	21 350
Dont Autres produits	69 321		69 321	82 179
Chiffres d'affaires Nets	1 877 177	0	1 877 177	1 885 898

Production stockée		
Production immobilisée	102 376	98 021
Subventions d'exploitation reçues	41	207
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	23 565	14 526
Autres produits	5 106	10 379
Total des produits d'exploitation	2 008 265	2 009 031
Achats de matières premières et autres	-80 186	-93 408
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	-4 756	12 962
Autres achats et charges externes	-449 022	-479 440
Impôts, taxes et versements assimilés	-98 351	-86 722
Salaires et traitements	-191 855	-187 921
Charges sociales	-102 874	-107 288
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-477 833	-478 748
Dotations aux provisions sur actif circulant	-1 646	-1 805
Dotations aux provisions pour risques et charges	-13 288	-24 059
Autres charges	-30 500	-32 260
Total des charges d'exploitation	-1 450 311	-1 478 689
RESULTAT D'EXPLOITATION	557 954	530 342
Produits financiers de participations	80 450	132 570
Produits des autres valeurs mobilières et créances	27	33
Autres intérêts et produits assimilés	80	326
Reprises sur provisions et transferts de charges	3	56
Différences positives de change		
Total des produits financiers	80 560	132 985
Dotations financières aux amortissements et provisions	-729	
Intérêts et charges assimilés	-95 802	-100 458
Différences négatives de change		
Total des charges financières	-96 531	-100 458
RESULTAT FINANCIER	-15 971	32 627

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	541 983	562 869
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 206	13 087
Reprises sur provisions et transferts de charges	112 534	122 418
Total des produits exceptionnels	123 740	135 505
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-10 409	-44 328
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-200 790	-201 405
Total des charges exceptionnelles	-211 199	-245 733
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-87 459	-110 228
Participation des salariés	-11 839	-9 842
Impôts sur les bénéfices	-113 678	-108 915
Total des Produits	2 212 565	2 277 521
Total des charges	-1 883 558	-1 943 637

RESULTAT NET	329 007	333 884
---------------------	----------------	----------------



Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 189 219 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 329 007 milliers d'euros.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf précision contraire.

FAITS MARQUANTS

UN NOUVEAU TARIF REGULATOIRE ATRT 7

Par la délibération portant décision tarifaire du 23 janvier 2020, la CRE a défini la méthodologie et fixé les tarifs dits « ATRT 7 » destinés à s'appliquer à compter du 1er avril 2020, également pour une période de quatre ans et une mise à jour au 1er avril de chaque année. Il est établi de façon à couvrir, pour chaque année, le revenu autorisé par la CRE, en fonction des données d'inflation constatées et des meilleures prévisions disponibles de souscriptions de capacités pour l'année considérée. Le taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés appliqué à la BAR sera de 4,25% et la mise en place de ce tarif ATRT7 se traduira par une évolution tarifaire moyenne de + 1,4 % par an.

Sur la base de ce tarif régulé, le chiffre d'affaires acheminement de chaque client est fonction de ses réservations de capacité.

Ces éléments tarifaires sont assortis d'un mécanisme de régularisation de charges et de produits (CRCP).

IMPACTS DE LA CRISE COVID-19

Les impacts de la crise du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière du Groupe sont présentés dans le rapport d'activité.

ACQUISITIONS TITRES DE PARTICIPATION

Eiffel Gaz Vert SLP, créée en décembre 2019, dont l'objet est la constitution d'un portefeuille d'investissements finançant des Projets utiles à la production ou distribution ou à l'utilisation de gaz renouvelable, a achevé en septembre 2020 sa période de levée de fonds. GRTgaz est associé à hauteur de 19,03 % pour un montant de 40 millions d'euros. La dette liée au capital non appelé s'élève à 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 04 janvier 2021, GRTgaz SA a racheté 17 500 actions propres au prix unitaire de 95,87 € au FCPE Alto dans le cadre la convention de liquidité en vigueur entre GRTgaz SA et le gestionnaire du FCPE Alto (Amundi).

Le 05 février 2021, le Tribunal de commerce de Paris a rendu son verdict en première instance au titre du litige AIO (Avis d'Instruction Opérationnel), entre GRTgaz et ENGIE SA. Ce jugement condamne GRTgaz à versé 3,5 millions d'euros à ENGIE. GRTgaz va faire appel de cette décision. Ce risque n'est pas provisionné dans les comptes au 31 décembre 2020.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu des règlements ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble du règlement l'ayant modifié par la suite.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations significatives réalisées par GRTgaz SA pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

L'évaluation des provisions pour risques et charges :

L'évaluation des provisions pour risques et charges repose sur des hypothèses dont la modification pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements envers le personnel hors bilan :

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Toute modification dans les hypothèses retenues par GRTgaz SA pourrait avoir un impact significatif sur l'évaluation des engagements.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations) et les durées d'usage (admises fiscalement).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des logiciels retenue pour le calcul de l'amortissement est généralement comprise entre trois et huit ans.

Les autres frais de développement sont immobilisés s'ils satisfont des conditions précises. Il s'agit des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et qui généreront des avantages économiques futurs : prototype système de désodorisation décentralisée ou prototype Power To Gas.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les activités de recherche et de développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt attribuables au financement d'un actif sont comptabilisés en charges et étalés sur la période de financement.

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité. La mise en place de l'approche par composants a essentiellement touché les installations complexes (stations de compression).

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé en prenant en compte les valeurs d'usage admises par l'administration fiscale.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement de dépréciation économique linéaire : l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les principales durées d'utilité et d'usage des composants principaux sont les suivantes :

	Durées d'utilité	Durées d'usage
Canalisations (artères/antennes), branchements canalisations	50 ans	25 ans
Protection cathodique	20 ans	15 ans
Postes de livraison DP tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de livraison CI tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de pré détente tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de sectionnement / coupure	50 ans	20 ans
Compression	30 ans	12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation et créances rattachées

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Leur valeur est revue annuellement. Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur de rendement, aux cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

Autres immobilisations financières

Figurent des prêts accordés aux salariés et des subventions accordées à un organisme collecteur agréé de l'effort à la construction. Une dépréciation est éventuellement constituée.

STOCK DE GAZ

Ce poste comprend :

- le gaz disponible en conduite.
- le stock issu du contrat de sécurité, qui permet à l'entreprise de détenir la capacité nécessaire pour pallier le besoin d'équilibrage de son réseau de transport.
- et des prêts ou emprunts de gaz au titre des Operating Balance Agreement, la contrepartie étant constatée en créance ou en dette.

Il est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

STOCK DE MATERIEL

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la totalité des compteurs est comptabilisé en immobilisations corporelles.

Le stock de matériel et de pièces de rechange est valorisé au coût moyen pondéré. Ce stock fait annuellement l'objet d'une provision pour dépréciation selon une méthode statistique.

La durée de dépréciation retenue pour chaque famille d'article est définie selon la durée de conservation avec risque d'obsolescence :

Famille d'articles	Durées de conservation avec risque d'obsolescence moyen
Tétrahydrothiophène i.e produit odorisant	Non déprécié
Manchons	Non déprécié
Compression > 10 K€	Non déprécié
Pièces métalliques	10 ans
Modules mécaniques	10 ans
Pièces élastomères	5 ans
Pièces électriques	5 ans
Modules électriques	5 ans
Produits chimiques	5 ans

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

À la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, GRTgaz n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

L'estimation des émissions réalisées de gaz à effet de serre est de 216,9 Kilos-tonnes pour l'année 2020 valorisées à 1,03 M€. Le stock de quotas de CO2 comptabilisé au 31 décembre 2020 est de 1,3 M€.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Dépréciation des créances clients :

Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour tous les clients.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agit de pertes ou de profits potentiels de change.

Les pertes latentes (écart de conversion actif) font l'objet d'une provision pour pertes de change.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE GRTgaz

Régime spécial des Industries Électriques et Gazières

GRTgaz relève du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en note 12.

Méthode de comptabilisation

Conformément à l'option offerte par l'article 324-1 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, GRTgaz inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue en partie par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 12).

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de GRTgaz est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux du marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire et les résultats sur cession d'immobilisations.

IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

GRTgaz SA est depuis le 1er janvier 2012 sous le régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 décembre 1987. Elle est société tête de Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du Groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Les effets du régime d'intégration fiscale sont comptabilisés sur la charge d'impôt de GRTgaz SA, en tant que société mère.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2020 et 2019 sont comparables.

PROVISION POUR DEMANTELEMENT

À l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, dont notamment les canalisations de transport, doivent être démantelées. Cette obligation résulte de réglementations environnementales actuellement en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou de l'engagement implicite du Groupe.

Compte tenu d'études sur les réserves de gaz, la société a été conduite, en 2010, à revoir l'échéance des obligations juridiques couvertes par les provisions pour démantèlement. Sur la base de la publication de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui a repoussé la fin d'exploitation du gaz à horizon de 2 260, l'actualisation de ces provisions sur une échéance aussi lointaine conduit à une valeur actuelle quasi nulle.

La fin d'alimentation de la Zone en gaz B nécessite la conversion des infrastructures de Transport, avec notamment des aménagements temporaires du réseau de Transport actuel. Le projet de conversion a débuté par une phase pilote en 2018 et s'est achevé en 2020.

Le 29 octobre 2020, le décret n° 2020-1313 modifiant le décret n° 2016-348 relatif au projet de conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique introduit une échéance pour la réalisation de la conversion totale du réseau de gaz B fixée au 1er octobre 2029.

Dans le cadre de l'arrêté à fin 2020, un actif et une provision de démantèlement ont été comptabilisés pour 3,6 m€. L'actif de démantèlement sera amorti sur une durée s'étalant de 8 à 10 ans

CONTROLE FISCAL

Depuis l'exercice 2013, GRTgaz s'est inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la Relation de Confiance avec l'Administration fiscale. Les conclusions de la revue fiscale portant sur les exercices de 2013 à 2018 dans le cadre de cette relation n'ont pas identifié de sujets de contentieux avec l'administration non résolus. Le 02 mai 2019, GRTgaz a signé avec l'administration fiscale le protocole de Partenariat fiscal.

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) a initié, en novembre 2019, un contrôle relatif à l'indice retenu par GRTgaz pour la déclaration des volumes consommés de gaz pour le fonctionnement des turbocompresseurs des stations de compression sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2019. L'avis du résultat d'enquête, en date du 28 août 2020, a mis en évidence une erreur dans l'indice retenu (choix de l'indice 36 au lieu de l'indice 36 bis) conduisant à redressement de l'ordre de 11,1 millions d'euros au titre des années couvertes par le contrôle. GRTgaz a accepté les conclusions de l'avis du résultat d'enquête, a procédé au paiement de ce redressement. GRTgaz a fait valoir son droit à l'erreur en argumentant de sa bonne foi. Le Procès-Verbal de constat, en date du 06 novembre 2020, clos le contrôle et permet à GRTgaz de bénéficier du droit à l'erreur, l'exonérant du paiement des intérêts de retard et de sanctions.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 - Immobilisations brutes = 13 634 586 milliers d'euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Mise en service	Reclassement	Apport	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	568 948	67 937	-15 784	15 229	-636	0	635 694
Frais de recherche et développement	2 723			20 070	-636		22 157
Concessions, brevets et droits similaires	516 838		-15 283	70 136			571 691
Immobilisations incorporelles en-cours	49 387	67 937	-501	-74 977			41 846
Immobilisations Corporelles	11 815 849	321 391	-36 430	-15 229	11 967	0	12 097 548
Terrains et agencements	56 771		-47	251	-2 858		54 117
Constructions	455 137	3 617	-95	12 609	-5 935		465 333
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 978 232	5 610	-28 718	193 222	20 735		11 169 081
Autres immobilisations corporelles	132 080	8 569	-3 022	4 508	25		142 160
Immobilisations en cours	193 273	303 402	-4 548	-225 819			266 308
Avances & acomptes	356	193					549
Immobilisations Financières	864 777	44 818	-8 251	0	0	0	901 344
Titres de participation	633 469	37 481				0	670 950
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	-5 616				212 916
Prêts	7 431	860	-292				7 999
Autres immobilisations financières	10 961	861	-2 343				9 479
TOTAL	13 249 574	434 146	-60 465	0	11 331	0	13 634 586

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liées aux projets informatiques.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux investissements dans le réseau de transport de gaz. Au 31 décembre 2020, les immobilisations en cours sont constituées principalement des projets suivants : station de compressions de Vindecy, renforcement de l'artère Bretagne Sud, raccordement usine CCCG de la CEB, conversion de la zone B, aux progiciels informatiques (Scala, RIO, PUMA, SHERPA) et projets innovants (Fenhylx, Tenore).

Les immobilisations financières sont constituées

- d'une participation de 100 %, d'une valeur de 40 760 milliers d'euros, dans la société GRTgaz Développement, (elle-même détentrice de la totalité des titres de la holding de droit allemand GRTgaz Deutschland-GmbH, (porteuse de 49 % des titres des sociétés Megal Verwaltungs-GmbH et Megal Mittel-Europäische-Gasleitungsgesellschaft mbH & Co. KG),
- d'une participation de 82,20 % d'une valeur de 589 014 milliers d'euros, dans la société ELENGY (elle-même détentrice de 100 % d'ELENGY Hub et Expertise et de 100 % de FOSMAX LNG)
- d'une participation de 83,55% dans la société 3GRT, d'une valeur de 4 milliers d'euros,
- d'une participation de 19,03% d'une valeur de 40 000 milliers d'euros, dans le fonds d'investissement EIFFEL GAZ VERT S.L.P. L'objectif de ce fonds est d'investir exclusivement dans des actifs contribuant à décarboner le contenu du réseau de gaz (grâce à l'injection de biométhane ou d'hydrogène par exemple) ou d'accroître les volumes de gaz transportés (en développant entre autre les stations de GNV ou de GNL).
- d'une participation de 15,87% dans la société DECLARANET,
- d'une participation de 7,75% dans la société de droit allemand PRISMA European Capacity Platform GmbH,
- d'un prêt accordé de 207 300 milliers d'euros à GRTgaz Développement dans le cadre de l'acquisition des participations allemandes au 1^{er} février 2012,
- de prêts et avances accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété),
- de prêts destinés à financer la Participation à l'Effort de Construction,
- et de dépôts de garantie concernant l'immobilier.

Note 2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 994 795 milliers d'euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Apport	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	367 501	60 312	-15 283	-2	0	412 528
Frais de recherche et développement	1 590	1 626		-2		3 214
Concessions, brevets et droits similaires	365 911	58 686	-15 283			409 314
Immobilisations Corporelles	4 196 539	411 857	-26 523	2	0	4 581 875
Terrains et agencements	13 523	501	-47	-93		13 884
Constructions	147 569	17 306	-81	-3 206		161 588
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 952 714	381 079	-23 397	3 301		4 313 697
Autres immobilisations corporelles	82 733	12 971	-2 998			92 706
Immobilisations en cours	0					0
Immobilisations Financières	16	378	-2	0	0	392
Titres de participation	0	378				378
Prêts	16		-2			14
TOTAL	4 564 056	472 547	-41 808	0	0	4 994 795

Note 3 – Stock = 86 621 milliers d'euros

Stock	31/12/2020	31/12/2019
Stock de gaz	42 292	42 362
Quotas de GES	1 330	0
Stock de matériel brut	55 556	61 784
Dépréciation sur stock de matériel	-12 557	-12 413
Stock de matériel net	42 999	49 371
En cours de production	-	-
TOTAL	86 621	91 733

GRTgaz effectue des achats de gaz en vue de couvrir ses autoconsommations et d'assurer l'équilibrage de son réseau.

Note 4 - État des créances = 695 330 milliers d'euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	230 394	6 172	224 222
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	207 300
Prêts	7 999	290	7 709
Autres immobilisations financières	9 479	266	9 213
Actif circulant & charges constatées d'avance	464 936	464 936	0
Clients et comptes rattachés	228 471	228 471	
Personnel et organismes sociaux	74	74	
Etat, impôt sur les bénéfices	13 443	13 443	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 806	46 806	
Autres créances	6 142	6 142	
Avances et acomptes versés sur commandes en-cours	816	816	
Compte courant	164 222	164 222	
Charges constatées d'avance	4 962	4 962	
TOTAL	695 330	471 108	224 222

Les autres créances (6 142 milliers d'euros au 31 décembre 2020) sont constituées principalement des créances auprès des clients des Stockeurs (1 839 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Note 5 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant = 18 548 milliers d'euros

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	12 413	144		12 557
Comptes de tiers	4 609	1 502	-120	5 991
Autres comptes débiteurs	0			0
TOTAL	17 022	1 646	-120	18 548

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours dont les modalités d'estimation ont été revues en 2013, est basée sur le taux de rotation constaté dans l'exercice par catégorie d'actifs. Les taux de rotation retenus pour 2020 sont :

	Entrée	Sortie
Stocks nationaux	69%	12%
Magasin régionaux	24%	23%

Les articles dont le taux d'entrée et le taux de sortie sont inférieurs au taux ci-dessous font l'objet d'une dépréciation.

Note 6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 215 627 milliers d'euros

Produits à recevoir	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	202 184	204 583
Etat impôt sur les bénéfices	13 443	10 746
Autres créances	0	5
TOTAL	215 627	215 334

Note 7 - Charges constatées d'avance = 4 962 milliers d'euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles concernent essentiellement les loyers pour 3 508 milliers d'euros et des assurances pour 970 milliers d'euros.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 8 - Capital social = 620 425 milliers d'euros

Mouvement des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62 042 493	0,01	620 425
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62 042 493	0,01	620 425

Tableau des variations des capitaux propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent et dividendes	Remboursement de la prime d'émission	Apport	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	620 425						620 425
Primes d'émission, d'apport	291 412	- 14 884					276 528
Réserve légale	62 042						62 042
Report à nouveau	558	85 196					85 754
Résultat de l'exercice	333 884	- 333 884				329 007	329 007
Subvention d'investissement	166 408				- 10 263		156 145
Provisions réglementées	2 789 388				88 256		2 877 644
TOTAL	4 264 117	- 263 572	-	-	77 993	329 007	4 407 545

Note 9 - Provisions = 2 965 970 milliers d'euros

Nature de provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise pour utilisation	Reprise pour excédent	Démantèlement	A la clôture
Provisions réglementées	2 789 388	200 790	-112 534			2 877 644
Amortissements dérogatoires	2 789 388	200 790	-112 534			2 877 644
Provisions pour risques et charges	87 874	13 638	-14 311	-2 492	3 617	88 326
Provisions relatives au personnel	61 251	10 203	-117			71 337
Provisions pour litiges opérationnels	5 376	505		-2 226		3 655
Provisions pour litiges fiscaux (hors IS)	11 103		-11 103			0
Autres Provisions	10 144	2 930	-3 091	-266	3 617	13 334
TOTAL	2 877 262	214 428	-126 845	-2 492	3 617	2 965 970

- Provisions réglementées :

Il s'agit de la contrepartie de l'amortissement dérogatoire calculé sur la base des durées d'usage admises par l'Administration fiscale.

- **Provisions relatives au personnel** : 71 337 milliers d'euros (*cf. détails en note 12.D*).

- Provisions pour litiges opérationnels (3 655 milliers d'euros au 31-12-2020) :

Ces provisions sont enregistrées en fonction du risque estimé de sortie des ressources et de la fiabilité de la détermination des coûts concernés.

- Provisions pour autres risques (13 344 milliers d'euros au 31-12-2020) :

Les provisions pour autres risques sont constituées des provisions pour litiges personnel et organismes sociaux (1 080 milliers d'euros), provisions pour bonus différé (7 911 milliers d'euros), provision pour perte de change (351 milliers d'euros), provision pour démantèlement (3 992 milliers d'euros).

Les variations 2020 au titre des provisions pour autres risques sont principalement dues à l'augmentation de la provision démantèlement de 3 617 milliers d'euros et de la provision URSSAF de 463 milliers d'euros.

Note 10 - État des dettes = 4 693 343 milliers d'euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	218	218	0	0
Découverts, concours bancaires	218	218		
Dettes financières diverses	4 123 197	367 047	1 613 166	2 142 984
Emprunts	4 108 821	363 204	1 612 790	2 132 827
Divers	14 376	3 843	376	10 157
Comptes courants	0			
Fournisseurs	173 255	173 255	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 255	173 255		
Dettes fiscales & sociales	198 966	198 966	0	0
Personnel, organismes sociaux	149 432	149 432		
Etat, Impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaire	34 675	34 675		
Autres	14 859	14 859		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 218	134 218	0	0
Autres dettes	52 211	43 628	7 006	1 577
Avances et acomptes reçus s/commande	11 042	11 042		
Produits constatés d'avance	236	236		
TOTAL	4 693 343	928 610	1 620 172	2 144 561

Les autres dettes (52 211 milliers d'euros au 31 décembre 2020) sont constituées principalement des dettes envers les Stockeurs (-17 731 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Les dettes financières diverses sont essentiellement constituées d'emprunts contractés auprès d'ENGIE.

Montant de l'emprunt	Début	Échéance	Nominal restant dû	Taux d'intérêt
1 500 000	2005	2029	780 569	5,5000%
800 184	2005	2029	349 842	0,1170%
800 000	2011	2021	200 000	4,1410%
207 300	2012	2022	207 300	3,3400%
90 000	2014	2024	90 000	0,1279%
190 000	2014	2024	190 000	2,0309%
345 000	2015	2025	345 000	1,6700%
100 000	2016	2026	100 000	0,8500%
162 000	2017	2023	162 000	0,7000%
135 000	2017	2027	135 000	1,3300%
135 000	2017	2028	135 000	1,4100%
993 000	2017	2041	886 988	1,4600%
110 000	2018	2026	110 000	1,0500%
110 000	2018	2027	110 000	1,2100%
110 000	2018	2028	110 000	1,3600%
175 000	2020	2032	175 000	0,7800%
TOTAL NOMINAL RESTANT DÛ - EMPRUNTS			4 086 699	
TOTAL INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			22 122	
TOTAL EMPRUNTS			4 108 821	

Note 11 - Charges à payer par postes du bilan = 385 397 milliers d'euros

Charges à payer	31/12/2020	31/12/2019
Emp. & dettes auprès des établissements de crédit		
Emp. & dettes financières diverses	22 122	22 768
Fournisseurs	138 833	114 704
Dettes fiscales et sociales	147 382	143 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 496	55 370
Autres dettes	15 564	15 261
TOTAL	385 397	351 726

Note 12 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux		Engagement au 31/12/2020	Engagement au 31/12/2019
GRTgaz au 31/12/2020 en milliers d'euros			
Retraites	Retraites au titre des droits spécifiques futurs	278 673	208 945
	Total Retraites	278 673	208 945
Avantages postérieurs à l'emploi	Avantage en nature énergie (cf. § B.1)	592 676	504 602
	Indemnités de fin de carrière (cf. § B.2)	38 078	35 420
	Compte Epargne Jours Retraite	6 638	4 587
	Indemnités de Congés Exceptionnels	9 996	9 126
	Régime des capitaux décès	46 739	38 031
	Aide aux frais d'études	805	813
	Total Avantages Post Emploi	694 932	592 579
Avantages long terme	Rentes AT/MP et aide amiante (cf. § B.3)	35 873	32 839
	Invalidité (hors invalidité suite à IT)	13 197	11 113
	Incapacité temporaire (longues maladies)	681	150
	Invalidité suite incapacité temporaire	4 156	472
	Médailles	7 434	7 551
	Total Avantages long terme	61 341	52 125
Total Engagements bruts		1 034 946	853 649

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

Hypothèses actuarielles	Retraite		Avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation	0,78%	1,31%	0,78%	1,31%	0,52%	1,01%
Taux d'inflation	1,82%	1,78%	1,82%	1,78%	1,82%	1,78%
Durée résiduelle de service	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans

A - PENSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (« CNIEG »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget.

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1^{er} janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes.

suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG introduite par la Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, les droits spécifiques (prestations du régime non couvertes par les régimes de droit commun) relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») ont été répartis entre les différentes entreprises des IEG. Le financement des droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) afférents aux activités régulées de transport et de distribution (« droits spécifiques passés régulés ») est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les prestations de transport et de distribution de gaz et d'électricité, et n'incombe donc plus au Groupe. Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Le régime spécial des IEG est un régime légal ouvert aux nouveaux entrants.

Les droits spécifiques du régime des IEG constitués depuis le 1^{er} janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

Les engagements de GRTgaz sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ;
- les âges de départ à la retraite ;
- l'évolution des effectifs de retraités ;
- les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

B. LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière (IFC),
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - les aides aux frais d'études (AFE),
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

1. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE facture à GRTgaz le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement de GRTgaz relatif à la fourniture de gaz aux agents (actifs et inactifs), relevant des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la

phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Cet avantage consenti est déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux agents.

2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles reversions.

4. Le régime des capitaux décès

Le capital versé en cas de décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité.

Il est versé aux ayants-droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 461€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

C. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS

Faits marquants pour 2020 sur les engagements sociaux :

Les hypothèses actuarielles ont été revues, notamment, le taux d'actualisation et le taux d'inflation, qui ont respectivement eu un impact haussier de 134 626 milliers d'euros et 9 513 milliers sur les engagements.

En milliers d'euros	Au 31/12/2020				Au 31/12/2019			
	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total
A - Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle en début de période	(244 365)	(557 159)	(52 125)	(853 649)	(189 433)	(468 315)	(47 555)	(705 303)
Coût normal	(19 667)	(8 773)	(4 442)	(32 882)	(16 833)	(7 030)	(3 854)	(27 717)
Intérêts sur la dette actuarielle	(3 581)	(7 277)	(516)	(11 375)	(4 280)	(9 666)	(826)	(14 772)
Modification de régime				0				0
Variation de périmètre				0				0
Pertes et gains actuariels	(64 511)	(96 949)	(8 907)	(170 366)	(50 662)	(85 495)	(3 921)	(140 078)
Cotisations versées	15 374	13 305	4 648	33 327	16 843	13 347	4 031	34 221
Dette actuarielle en fin de période A	(316 751)	(656 854)	(61 342)	(1 034 946)	(244 365)	(557 159)	(52 125)	(853 649)
B - Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	241 867	0	0	241 867	197 597	0	0	197 597
Rendement attendu des actifs de couverture	3 377			3 377	4 285			4 285
Pertes et gains actuariels	(1 426)			(1 426)	13 188			13 188
Variation de périmètre				0				0
Cotisations perçues	31 000			31 000	43 000			43 000
Prestations payées	(14 570)			(14 570)	(16 203)			(16 203)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période B	260 248	0	0	260 248	241 867	0	0	241 867
Engagements nets de retraites A+B	(56 502)	(656 854)	(61 342)	(774 697)	(2 498)	(557 159)	(52 125)	(611 782)

D. PROVISIONS

La provision comptabilisée au 31 décembre 2020 visant à couvrir une partie des engagements accordés au personnel (cf. Méthode de comptabilisation des engagements) s'élève à 71 337 milliers d'euros.

Engagements correspondant à	31/12/2020	31/12/2019
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles	35 873	32 839
Pensions d'invalidité	18 034	11 735
- Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	13 197	11 113
- Incapacité temporaire (longues maladies)	681	150
- Invalidité suite incapacité temporaire	4 156	472
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	9 996	9 126
Médailles du travail	7 434	7 551
Total	71 337	61 251

E. CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière du GRTgaz sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2020 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 31 000 milliers d'euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Le montant des versements reçus du fonds pour couvrir les prestations annuelles est de 14 570 milliers d'euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 260 millions d'euros dont 223 millions d'euros concernent les retraites et 37 millions d'euros concernent les IFC.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 13 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 877 177 milliers d'euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (Montant HT)	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de biens	434	630
Accès des Tiers au Réseau	1 785 995	1 781 739
Prestations de raccordements	21 427	21 350
Prestations interfaces techniques	2 913	2 670
Travaux constructions modifications d'ouvrages	863	74
Centrales à Cycle Combiné gaz	0	4 220
Autres recettes	65 545	75 215
TOTAL	1 877 177	1 885 898

Note 14 – Autres achats et charges externes = 449 022 milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Achats non stockés	36 770	52 069
Charges de location	60 262	62 180
Entretien	68 633	68 989
Assurance	33 311	45 275
Frais de recherche et de développement	29 990	25 545
Personnel extérieur	1 579	2 199
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	7 963	5 043
Publicité, publication, relations publiques	7 642	5 198
Transport	2 250	2 474
Déplacements, missions et réceptions	8 215	13 863
Frais postaux et de télécommunication	8 989	5 488
Autres services extérieurs	183 418	191 117
TOTAL	449 022	479 440

Note 15 – Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises), et transfert de charges d'exploitation

Dotations nettes aux amortissements (hors dérogatoire)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements linéaires	477 833	478 748
Reprises sur amortissements	-5 663	0
TOTAL	472 170	478 748

Dotations nettes aux provisions (Dotations - Reprises)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions avantages au personnel	10 203	8 386
Provisions pour litiges	505	12 534
Autres provisions pour risques et charges	2 580	3 139
Provisions pour dépréciation actif circulant	1 646	1 805
Provisions pour litige fiscal	0	0
Reprises provisions relatives au personnel	-117	-2 684
Reprises provisions pour litiges	-13 329	-3 111
Autres reprises provisions pour risques et charges	-3 357	-4 572
Reprises provisions pour dépréciation actif circulant	-120	-481
Reprises provisions pour litige fiscal	0	0
TOTAL	-1 989	15 016

Transferts de charges	31/12/2020	31/12/2019
Transferts de charges	979	3 678
TOTAL	979	3 678

Les transferts de charges en 2020 se décomposent entre charges imputables à des tiers (dont remboursement de sinistres) pour 620 milliers d'euros et remboursement de salaires (AGECIF, refacturations...) pour 302 milliers d'euros.

Note 16 – Résultat financier

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Revenus de titres de participation		73 526	73 526	125 646
Intérêts, charges et produits assimilés	-95 802	7 031	-88 771	-93 175
Résultat de change			0	0
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	-729	3	-726	56
TOTAL	-96 531	80 560	-15 971	32 527

Note 17 – Résultat Exceptionnel

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Sorties et Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 409	495	-9 914	-41 993
Cessions d'immobilisations financières			0	0
Amortissements dérogatoires	-200 790	112 534	-88 256	-78 987
Autres		10 711	10 711	10 752
TOTAL	-211 199	123 740	-87 459	-110 228

Note 18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 113 678 milliers d'euros

Niveau de résultat	Avant impôts	Réintégrations / Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation et participation des salariés	546 115	-28 701	165 634
Résultat financier	-15 971	-46 634	-20 041
Résultat exceptionnel	-87 459		-27 997
Economie d'impôt intégration fiscale			-2 158
Impôts sur les sociétés (crédits d'impôts)			-3 027
Impôts sur les sociétés (ajustement IS N-1)			1 267
TOTAL	442 685	-75 335	113 678

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 est de 32.02 %. Il inclut la contribution sociale de 3,3% instituée en 2000.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions fiscales effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent

- pour le résultat d'exploitation : la contribution sociale de solidarité, la participation des salariés, le compte épargne jour retraite, la taxe sur les véhicules de tourisme, la prime d'émission d'ELENGY et les autres provisions non déductibles.
- pour le résultat financier : le régime mère-fille appliqué aux dividendes versés par GRTgaz Développement et ELENGY.

Note 19 – Variation des impôts différés

Variations des impôts différés ou latents							
Nature	Début d'exercice		Variations			Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Effet chgt de taux	Actif	Passif
Provisions réglementées		721 540	0	-38 964	60 924		743 500
- Amortissements dérogatoires		721 540		-38 964	60 924		743 500
Charges non déductibles temporairement	9 361	0	2 997	0	245	12 603	
- Provision indemnités congés exceptionnels	2 349		58		174	2 581	
- Participation des salariés	3 140		412		-192	3 360	
- Contribution sociale de solidarité des sociétés	696		-40		-28	628	
- Autres	3 176		2 567		291	6 034	
Impôts différés actifs pour redressements fiscaux constitutifs de décalage	1 188				-45	1 143	

Note 20 – Groupe d'intégration fiscale

Le 15 juin 2012, le Conseil d'Administration de GRTgaz a autorisé la création d'un groupe d'intégration fiscale entre GRTgaz, « tête de groupe », et GRTgaz Développement. L'option pour le régime de l'intégration fiscale actuellement en cours est renouvelable tous les cinq ans par tacite reconduction.

En 2019, le groupe d'intégration fiscale était constitué de GRTgaz, GRTgaz Développement, Elengy et Elengy Hub.

En 2020, le groupe d'intégration fiscale est constitué de GRTgaz et GRTgaz Développement. Suite à l'opération de rachat des minoritaires de Fosmax à TOTAL, le taux de détention par GRTgaz d'Elengy et Elengy Hub est passé de 100% (en 2019) à 82,20% (en 2020).

La convention d'intégration fiscale stipule que :

- chaque société intégrée supporte la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration
- l'économie d'impôt réalisée par le groupe est immédiatement acquise à la société « tête de groupe ».

Au 31 décembre 2020, GRTgaz a comptabilisé une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale d'un montant de 2 158 milliers d'euros.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	329 007	333 884
Impôts sur les bénéfices	-113 678	-108 915
Résultat comptable avant impôts	442 685	442 799
Variation des provisions réglementées	88 256	78 987
Résultat hors impôts et dérogatoire	530 941	521 786

Note 22 – Trésorerie

Trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	3 511	3 936
Solde créditeur de banque et concours bancaires	-218	-5
Trésorerie nette courante	3 293	3 931

Note 23 – Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Le compte de régularisation des charges et des produits

Le CRCP est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par le tarif au cours de l'année suivante (sous réserve du

non-dépassement d'un plafond prévu par la régulation). Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Pour le tarif ATRT7 (délibération CRE du 23 janvier 2020), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les charges de capital supportées par les GRT, prises en compte à 100 % au CRCP, à l'exception de celles qui font l'objet du mécanisme de régulation incitative des charges de capital « hors réseaux » et pour lesquelles seul l'écart d'inflation est pris en compte ;
- les charges d'énergie motrice (gaz et électricité) et l'écart entre les charges et les recettes liées aux quotas de CO₂. Ces charges sont couvertes à 80 % par le CRCP ;
- l'écart entre l'inflation prévisionnelle prise en compte par la CRE pour la mise à jour annuelle des charges d'exploitation des GRT et l'inflation réellement constatée, couvert à 100 % par le CRCP ;
- les revenus liés à l'acheminement sur le réseau de transport en aval des PEG, sur lesquels les GRT n'ont pas d'influence, sont couverts à 100 % au CRCP (les recettes de capacité de sortie du réseau principal, d'acheminement sur le réseau régional et de livraison, et de capacités d'injection de biométhane ; les recettes de capacité d'entrée et sortie des stockages ; les recettes de conversion de pointe de gaz H en B).
- les recettes d'acheminement perçues sur le réseau principal amont (hors sorties du réseau principal, entrée et sortie des stockages) sont couvertes à 80 % au CRCP, de même pour les charges et produits annexes suivants : les accès et transactions au PEG, les recettes des services d'équilibrage Alizées, les mécanismes Use It or Loose It et Use It and Buy It, les ventes aux enchères de capacité quotidienne ;
- les produits de raccordement des centrales à cycle combiné gaz (CCCG) et les turbines à combustion (TAC). Ces produits sont couverts à 100 % par le CRCP ;
- les recettes de prestations pour tiers liées aux grands travaux d'aménagement du territoire dont la réalisation est incertaine et sur lesquels les GRT n'ont aucune influence (par exemple des projets ferroviaires ou autoroutiers) seront couvertes à 100 % au CRCP ;
- les charges pour GRTgaz et les recettes pour TERÉGA liées à l'accord entre GRTgaz et TERÉGA permettant l'utilisation par GRTgaz du réseau de TERÉGA. Le montant de ces charges et recettes est couvert à 100 % par le CRCP ;
- les coûts éventuels liés, le cas échéant, à la rémunération par les GRT des consommateurs raccordés aux réseaux de transport qui auraient signé un contrat d'interruptibilité sur le fondement de l'article L.431-6-2 du code de l'énergie sont couverts à 100 % ;
- les charges d'exploitation de R&D : en fin de période tarifaire, un bilan des montants effectivement dépensés par chaque GRT sera effectué en prenant en compte l'inflation réelle. Si le GRT a dépensé moins que la trajectoire prévisionnelle, l'écart reste à la charge de l'opérateur ;
- les charges et les recettes induites par les mécanismes de résorption des congestions dans le cadre de la zone de marché unique sont couvertes à 100 % ;
- les frais d'études sans suite pour des grands projets ayant fait l'objet d'une approbation préalable de la CRE ou les autres coûts échoués traités au cas par cas dont la CRE approuverait la couverture, couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts de charges au titre de la prestation de conversion de gaz H en gaz B sont couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts entre la prévision et le reversement réalisé entre TERÉGA et GRTgaz au titre d'une partie des recettes perçues au point de sortie PIR Pirineos sont couverts à 100 % au CRCP.
- les recettes de raccordement des unités de production de biométhane et des stations de GNV sont prises en compte à 100 % au CRCP ;

- les plus-values réalisées dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers ou de terrains sont prises en compte à 80 % au CRCP ;
- les recettes associées aux pénalités perçues par les GRT au titre des dépassements de capacités souscrites sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les charges et produits associés aux contrats avec les autres opérateurs régulés sont pris en compte à 100% au CRCP ;
- les charges de consommables (THT) sont prises en compte à 80 % au CRCP ;
- le reversement effectué par les GRD aux GRT au titre de la part du terme d'injection biométhane collecté auprès des producteurs raccordés au réseau de distribution destinée à couvrir les OPEX associés aux rebours des GRT sont couverts à 100 % au CRCP ;
- le flux inter-opérateur entre les deux GRT associé à la répartition de l'évolution du facteur d'évolution tarifaire k national est couvert à 100 % au CRCP ;
- les bonus et pénalités résultant des différents mécanismes de régulation incitative sont versés via le CRCP.

Dans le projet de délibération du 09 décembre 2020, portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz, la CRE a arrêté le CRCP 2020 et l'a estimé à -19,4 M€. Ce montant ainsi que le reliquat du CRCP au titre de l'année 2019 (-10,1 M€) et le flux inter-opérateur GRTgaz-Teréga lié à l'évolution du facteur k national (-2,2 M€) seront apurés en partie sur 2021 (-17,1 M€) et reportés en partie sur le solde du CRCP 2021 (-14,6 M€), conformément aux principes définis pour l'ATRT7. Cela se traduit par une baisse des charges à recouvrer par le tarif ATRT7 de -17,1 M€ en 2021 pour GRTgaz.

Engagements relatifs aux investissements

Dans le cadre du développement et de l'entretien de son réseau de transport, GRTgaz s'est engagé à acheter, et les tiers concernés à lui livrer, des installations techniques. Les engagements contractuels d'investissements en immobilisations corporelles de GRTgaz s'élèvent à 171 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 129 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Autres engagements donnés

Dans le cadre du soumissionnement à la TICPE, GRTgaz a donné une caution bancaire auprès des Douanes pour un montant de 1,1 millions d'euros.

Note 24 – Effectifs

Les effectifs équivalents temps plein au 31 décembre sont :

Effectifs		2020	2019
Agents statutaires	Exécution	326	329
	Maîtrise	1 323	1 328
	Cadres	1 417	1 364
TOTAL		3 066	3 021

Note 25 – Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif et les administrateurs. Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Avantages à court terme	4,8	4,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,8	0,9
Autres avantages long terme	0,7	0,7
Total	6,3	6,0

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Les jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 155 150 euros.

Note 26 – Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2020 est de 228 milliers d'euros. Cette mission est réalisée par le cabinet Deloitte Touche et le cabinet BMA en co-commissariat.

Note 27 – Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, GRTgaz est engagé dans un certain nombre de contentieux avec des tiers ou administrations (y compris fiscales - se référer au paragraphe Contrôle fiscal), devant des juridictions étatiques, des tribunaux arbitraux ou des autorités de régulation.

Les principaux contentieux sont comptabilisés en tant que passifs ou constituent, selon les cas, des passifs éventuels ou actifs éventuels.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas, pris individuellement, de litige significatif.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par GRTgaz	Cautions et avals donnés par GRTgaz	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par GRTgaz au cours l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de GRTgaz soit 6 204 249 euros										
<i>- Filiales (quote-part du capital détenu par GRTgaz supérieure à 50 %)</i>										
GRTgaz Développement	40 840 000	21 611 115	100,00%	40 760 293	40 760 293	212 915 987	N/A	N/A	17 514 459	14 743 240
ELENGY	132 202 620	466 532 034	82,20%	589 014 056	589 014 056	N/A	N/A	203 562 527	62 293 956	58 782 550
Eiffel Gaz Vert	210 102 000	206 602 000	19,03%	40 000 000	39 621 827	N/A	N/A	N/A	-3 500 000	N/A
<i>- Participations (quote-part du capital détenu par GRTgaz entre 10 à 50 %)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
3 GRT	4 701	344 841	83,55%	3 928	3 928	N/A	N/A	N/A	-36 187	N/A
b) Étrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
Declaranet	7 262 600	1 407 866	15,87%	1 152 500	1 152 500	206 121	N/A	11 176 562	1 126 303	N/A
b) Étrangères										

ACCES RESTREINT



Société anonyme au capital de 620 424 930 euros
Siège social : 6 rue Raoul Nordling 92 230 BOIS-COLOMBES
RCS NANTERRE B 440 117 620

**DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE
ET RAPPORT DE GESTION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

*Copie certifiée conforme à
l'original le 27.06.2021*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Christophe POILLION
Secrétaire du
Conseil d'administration

SOMMAIRE

1	SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE	4
1.1	Introduction : 2020, crise sanitaire mais aussi année de préparation de l'avenir	4
1.2	Faits marquants 2019	5
1.3	Bilan gaz 2020 :.....	7
1.4	Prise en compte des risques et incertitudes liés à l'activité.....	8
1.4.1	Risque de change	8
1.4.2	Risques spécifiques associés à l'activité du Transporteur	8
1.4.2.1	Risque lié aux obligations d'indépendance et de non-discrimination	8
1.4.2.2	Risque industriel et risques concernant les autorisations d'exploiter, et l'environnement	9
1.4.2.3	Risques liés à l'environnement réglementaire	9
1.4.2.4	Prise en compte du risque de déséquilibre entre l'offre et la demande pendant les périodes de pointe de froid.....	9
1.4.2.5	Risques de Sûreté et de cyber-attaques (pour confirmation DPMR et RSSI)	10
1.5	Résultats financiers	10
1.6	Dividendes et proposition d'affectation du résultat 2020	12
1.6.1	Dividendes :	12
1.6.2	Proposition d'affectation du résultat.....	12
1.7	Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients	13
1.8	Filiales et participations	13
1.9	Répartition du Capital.....	14
2.	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE GRTGAZ	14
2.1.	Actualités 2020 : raison d'être et nouvelle politique RSE 2021-2024.....	14
2. 2	GRTgaz : un transporteur gazier français contribuant à la sécurité énergétique et engagé dans les solutions énergétiques d'avenir	16
2.2.1	Nos chiffres clés 2020 (ce schéma est en cours d'actualisation).....	16
2.2.2	Nos missions	17
2.2.3.	Nos clients et leurs attentes.....	18
2.2.4.	Notre gouvernance	18
2.2.5	Nos défis	19
2.2.6	Nos réponses stratégiques.....	21
2.2.7	Notre modèle de création de valeur.....	22
2.3	La responsabilité sociétale de GRTgaz	24
2.3.1.	Nos risques et nos opportunités extra-financiers	24
2.3.2	Notre Performance extra-financière 2017-2020	25
2.4	La sécurité, l'efficacité et l'éthique au cœur de l'activité de transporteur de GRTgaz	29
2.4.1.	La sécurité du réseau	29
2.4.2.	La santé-sécurité des salariés et des prestataires	30
2.4.3.	La sécurité des systèmes d'information	32
2.4.4.	L'efficacité économique du service rendu.....	34
2.4.5.	L'Indépendance	35
2.4.6.	L'éthique	36
2.5.	GRTgaz, un acteur engagé dans la transition énergétique.....	38
2.5.1.	La limitation des impacts environnementaux de GRTgaz.....	38

2.5.1.1. La réduction de l’empreinte carbone de GRTgaz	38
2.5.1.2. La valorisation des déchets	40
2.5.1.3. La protection de la biodiversité	42
2.5.2. L’accompagnement des nouveaux usages du gaz et des filières des gaz renouvelables	44
2.5.2.1. Le développement de la mobilité gaz.....	44
2.5.2.2. GRTgaz, un acteur engagé dans le développement des gaz renouvelables	46
2.5.2.3. Les Smart Grid et l’Open data.....	53
2.5.2.4. L’Open Innovation	54
2.6. L’exercice de nos activités en concertation avec les parties prenantes.....	56
2.6.1. L’intégration et l’acceptabilité des ouvrages.....	56
2.6.2. Une politique sociale responsable.....	57
2.6.2.1. Promotion de la diversité.....	57
2.6.2.2. Développement des carrières et promotion de l’alternance	59
2.6.2.3. Dialogue social et écoute des salariés	59
2.6.3. Un réseau de transport au service de la concertation et de la satisfaction clients.....	61
2.6.4. Une relation responsable avec les fournisseurs	63
2.6.5. La promotion de l’image du gaz auprès des parties prenantes	64
2.6.6. Le dialogue et la concertation avec les parties prenantes	66
2.7. Annexe méthodologique.....	68
2.8. Rapport de l’Organisme Tiers Indépendant	69
3 Gouvernement d’Entreprise.....	69
3.1 Informations concernant les mandataires sociaux.....	69
Liste des mandats	69
Mentions sur les rémunérations.....	72
Jetons de présence.....	72
3.2 Administration et contrôle de la société	72
Modalité d’exercice de la Direction Générale	72
Composition et organisation du Conseil d’Administration	72
3.3 Informations concernant les délégations	72
3.4 Informations concernant les conventions réglementées.....	72
ANNEXE 1 – Tableau des 5 derniers exercices.....	74

Préambule :

Le rapport de gestion 2020 intègre la Déclaration de Performance Extra-Financière de GRTgaz, répondant aux exigences des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 à R. 225-105-3 du Code de Commerce. Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (Chapitre 2 du présent rapport) a fait l'objet d'un audit de vérification, et sera publiée sur le site internet de GRTgaz pendant 5 ans, conformément à la réglementation.

1 SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Introduction : 2020, crise sanitaire mais aussi année de préparation de l'avenir

L'année 2020 restera d'abord marquée par la pandémie de Covid-19 qui a eu un impact considérable sur l'activité économique en France et dans le monde. Face à cette crise sanitaire et ses répercussions sur l'organisation du travail, les équipes de GRTgaz ont démontré une capacité de résilience et d'adaptation sans précédent.

Dans le respect des gestes barrières imposés par les pouvoirs publics, les services aux clients et la continuité d'alimentation en gaz ont été maintenues en toute situation. Les équipes du dispatching national et des centres de surveillance régionaux sont restées mobilisées 24h/24. Les équipes d'exploitation ont continué à travailler toute l'année pour préserver la sécurité et la disponibilité de nos installations tandis que les équipes de l'ingénierie sont intervenues sur des opérations ou des chantiers prioritaires pendant le confinement pour assurer la continuité de la fourniture en gaz. Toutes les fonctions support de l'entreprise sont restées opérationnelles, agissant dans une grande majorité en télétravail grâce à un système d'information qui a su, lui aussi, être au rendez-vous.

GRTgaz a beaucoup appris durant cette période. De nouveaux modes de travail et de communication se sont mis en place avec agilité au plus près du terrain pour trouver des solutions adaptées à chaque situation.

Pour autant, l'année 2020 a vu se poursuivre l'accélération de la prise de conscience environnementale et climatique. L'industrie gazière est plus que jamais dans une période marquée par l'urgence climatique et la mise en œuvre de la transition énergétique. Dans ce contexte, GRTgaz a continué de préparer l'avenir. Ainsi, l'Assemblée générale extraordinaire a entériné, à l'unanimité, la raison d'être de GRTgaz dans les statuts de l'entreprise, le 15 octobre 2020. Cette raison d'être - « Ensemble, rendre possible un avenir énergétique sûr, abordable et neutre en carbone » - est le fruit de 18 mois de travail et de concertation avec l'ensemble de ses parties prenantes ; elle prolonge ses missions de service public en les connectant aux enjeux environnementaux de long terme, et devient sa boussole pour l'avenir.

Pour passer de la raison d'être à la raison d'agir, GRTgaz s'est également mobilisé pour construire son nouveau projet d'entreprise à 4 ans. Cap 24, dont le déploiement débutera en 2021, marque symboliquement un vrai tournant dans l'histoire de GRTgaz en ce sens qu'il invite à une accélération des transitions nécessaires pour relever des défis qui vont profondément transformer le système gaz et le modèle énergétique français dans son ensemble.

Cap 24 prévoit des orientations claires, cohérentes avec sa raison d'être, pour participer au renforcement de l'indépendance énergétique du pays et au développement d'une économie circulaire résiliente, moins carbonée et ancrée dans les territoires. C'est un projet collectif de transformation tant par le besoin d'adaptation de tous les métiers que par le besoin d'explorer de nouveaux territoires en matière de développement et de diversification. L'élaboration de CAP24 a été accompagnée d'une actualisation de la

politique RSE de GRTgaz, fondée sur une nouvelle analyse de matérialité, qui a permis de mettre également à jour et en cohérence une nouvelle ambition RSE dont la mise en oeuvre accompagnera étroitement celle de CAP24.

1.2 Faits marquants 2019

GRTgaz s'est mobilisé à tous les niveaux pour résister au choc provoqué par la crise sanitaire, maintenir son plan de maintenance réglementaire et assurer ses missions de service public. L'entreprise a continué de se préparer à l'arrivée de l'hydrogène et à l'accélération du développement des filières de gaz renouvelables.

Santé et sécurité au travail :

- Difficile d'aborder la sécurité des salariés en 2020 sans évoquer la crise du Covid-19. Environ 150 personnes ont été touchées à l'échelle de GRTgaz sur l'année avec heureusement très peu d'hospitalisations constatées.
- De façon plus générale, l'année 2020 a été marquée par un rebond préoccupant en matière de sécurité des personnes, surtout au premier semestre. Sur le plan de la sécurité des salariés, on relève 8 accidents en service avec arrêt, soit un Tf de 1,6 juste en ligne avec notre objectif. Ces accidents ont touché des collègues tant opérationnels que tertiaires.
- En matière de sécurité industrielle, nous avons connus plusieurs accidents et presque accidents industriels en 2020, dont un accroissement du nombre d'accrochages de canalisations ainsi que d'événements en lien avec le risque pression.
- Les préoccupations liées à la crise sanitaire peuvent expliquer en partie cette dégradation, alors que GRTgaz restait sur une trajectoire d'amélioration de ses résultats de sécurité ces dernières années. La courbe en matière d'accidentologie s'est ainsi infléchie au second semestre.

Accélération de la transition énergétique :

- Au niveau européen, 2020 coïncide avec l'annonce du Green Deal par la Commission européenne avec l'ambition déclarée que l'Europe soit le premier continent neutre pour le climat en 2050. Le Green Deal, ce sont notamment des objectifs plus forts et plus rapides de réduction des émissions de CO2 (avec -55% vs 1990).
- Au niveau national, la nouvelle Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a été rendue publique le 23 avril 2020. La trajectoire fixée pour la consommation de gaz naturel prévoit une diminution de 19% en dix ans. Le gaz naturel doit peu à peu laisser sa place aux gaz renouvelables mais pour des raisons de "maîtrise de l'enveloppe budgétaire consacrée au soutien de la production de gaz renouvelable", la PPE fixe des objectifs "cohérents avec une part de 7 à 10 % de la consommation de gaz en 2030" et conditionne les soutiens aux efforts de baisse des coûts de production. Le contexte institutionnel reste globalement peu favorable au gaz. En fin d'année, les annonces liées à la Réglementation environnementale (RE2020) envisagent également d'interdire l'installation de chauffages au gaz dans les logements individuels neufs dès 2021, puis dans les logements collectifs neufs à partir de 2024. Le texte a fait l'objet de nombreuses réactions au-delà du monde gazier et les consultations sont toujours en cours sur 3 volets : les solutions hybrides (qui combinent pompe à chaleur et chaudière d'appoint), les gaz renouvelables et les échéances de mise en œuvre.
- Au niveau de l'industrie gazière et de GRTgaz, on observe une phase d'industrialisation s'agissant du biométhane. Quelques chiffres, fin 2020 :

- 214 installations de production de biométhane en service dont 21 raccordées au réseau GRTgaz (+8),
- 4 TWh/an de capacité installée pour environ 2 TWh/an de biométhane injectée
- 1166 projets inscrits au registre de capacité représentant 26,5 TWh/an de capacité

Avec la mise en œuvre du droit à l'injection, les études de zonage se sont multipliées (133 validées par la CRE fin 2020) de manière à rechercher sur chaque zone concernée un optimum économique pour accueillir le maximum de gaz renouvelables. La mise en service des 3 premiers postes dits "de rebours" pour inverser les flux et trouver un exutoire à la production lorsque la consommation sur le réseau de distribution publique n'est pas suffisante, et l'amélioration de la disponibilité des postes constituent les autres faits marquants pour cette filière. A noter également, pour la première fois, GRTgaz a été autorisé à raccorder un producteur à basse pression via des canalisations en polyéthylène et non plus des canalisations en acier.

Par ailleurs, GRTgaz s'est engagé à hauteur de 40 M€ dans un fonds d'investissements, appelé Eiffel Gaz Vert. Eiffel Gaz Vert est le principal fonds européen dédié au gaz renouvelable. Aux côtés de la Banque des Territoires, de la Société Générale et de l'Ademe entre autres, GRTgaz contribue ainsi au développement des gaz renouvelables en finançant une centaine d'installations. Centré en premier lieu sur la méthanisation territoriale, le Fonds peut intervenir sur toutes les formes de production, distribution, utilisation du gaz renouvelable.

- En 2020, l'hydrogène devient une réalité sous l'effet conjugué des plans de relance. GRTgaz a déjà recensé une trentaine de prospects pour injecter de l'hydrogène et du méthane de synthèse sur son réseau.

Le premier site de *Power to Gas* de taille industrielle, J1000, dont GRTgaz assure le pilotage et la coordination à Fos-sur-Mer, a commencé à produire et à injecter ses premières molécules d'hydrogène. GRTgaz est également associé à un projet transfrontalier de création d'un réseau de transport 100% hydrogène avec la Sarre (Allemagne) et le Luxembourg en adaptant les infrastructures gazières existantes.

A plus grande échelle encore, GRTgaz étudie avec 10 autres transporteurs de gaz européens la manière de faire émerger une « dorsale européenne » qui conduirait, à convertir, rien que pour la France, 700 km du réseau principal existant en 2040 pour transporter de l'Hydrogène pur depuis l'Espagne jusqu'au nord de l'Allemagne.

Exploitation et service rendu à nos clients :

- GRTgaz conjugue sa volonté d'exploiter le réseau en toute sécurité avec des objectifs ambitieux de responsabilité sociétale et environnementale. En matière de réduction des émissions de méthane, GRTgaz a atteint son objectif de division par 3 de ses émissions entre 2016 et 2020 grâce notamment à la forte mobilisation des équipes d'exploitation pour réduire de manière significative les fuites diffuses sur le réseau. Cet engagement sera poursuivi dans les années à venir.

- Concernant le fonctionnement du réseau, les résultats sont satisfaisants. En dépit du retard pris sur les projets en période de confinement au printemps (37 M€ n'ont pas pu être engagés sur les 420 M€ prévus), une vraie mobilisation collective s'est opérée au second semestre. Même chose pour la maintenance du réseau. Les reprogrammations et accélérations de fin d'année ont permis de rattraper une part importante du retard. La quasi-totalité du plan de maintenance réglementaire a été réalisé.

- La continuité d'acheminement a été préservée ainsi que les objectifs de disponibilité du réseau consécutifs aux travaux. Ainsi, l'objectif de diviser par 2 les indisponibilités entre 2016 et 2020 a été atteint.
- Concernant la conduite du réseau, on observe en 2020 un faible nombre de jours en vigilance rouge sur les limites de la TRF (18 vs 54 en 2019) et le faible montant de spread localisé (1 M€ vs 6 M€ en 2019). La Trading Région France (TRF) est ainsi devenue une des places de marché les plus compétitives en Europe.
- La baisse des volumes transités (639 TWh vs 701 TWh) et les configurations et optimisations de flux ont conduit à une très faible sollicitation du système de compression. Nos consommations d'énergie motrice sont à un niveau bien inférieur à 2019 (- 27%), ce qui aura un impact positif sur le bilan carbone 2020.
- En termes de capacités vendues, on assiste à une baisse des capacités aval de près de 2%. C'est pour partie un effet direct de la transition énergétique, amplifié par la crise COVID qui a conduit certains de nos clients industriels à limiter les capacités souscrites. Moins de capacités vendues, et pour autant, nos recettes d'acheminement restent stables par rapport à 2019 en raison de prix moyens d'acheminement en progression.

1.3 Bilan gaz 2020 :

Les températures exceptionnellement douces et la crise sanitaire ont été les deux marqueurs principaux des consommations de l'année 2020.

La consommation brute de gaz en France de 445 TWh enregistre une baisse de 7% par rapport à 2019, l'effet climatique étant prédominant sur l'effet de la crise sanitaire. En effet les températures ont été exceptionnellement douces, 2020 ayant été l'année la plus chaude jamais enregistrée en France depuis 1900 selon Météo France. Néanmoins la crise sanitaire a eu un impact significatif sur les clients industriels hors Production électrique centralisée dont la consommation a baissé de 5,5 % sur l'année. À titre de comparaison, les consommations de ces mêmes clients ont baissé de l'ordre 20 % lors du 1^{er} confinement et plutôt de l'ordre de 5 % lors du 2nd confinement notamment du fait que les usines ont continué de tourner.

Malgré une baisse de la consommation électrique sur l'année (-5%), la production électrique centralisée à partir de gaz, assurée par les centrales à cycle combiné gaz (CCG) et les turbines à combustion gaz (TAC), ont tout de même été sollicitées en 2020 à un niveau soutenu (44 TWh). Flexibles et mobilisables rapidement, les CCG ont une nouvelle fois démontré en 2020 leur rôle clé pour équilibrer le système électrique français, notamment lors des pics de consommation ou pour faire face aux aléas des autres moyens de production et notamment des indisponibilités du parc nucléaire français.

Sur l'année 2020, les quantités brutes transportées par GRTgaz (638,5 TWh) sont en baisse de près de 9 % (-62,4 TWh) par rapport à plus haut de l'année 2019. En lien avec la baisse des consommations, les imports par gazoducs atteignent leur plus bas niveau depuis 2010 en baisse de 13 %. Après une année 2019 record, les importations de GNL ont continué à être soutenues lors des 9 premiers mois de 2020. Au dernier trimestre, la hausse des prix asiatiques a détourné les cargaisons de l'Europe (-40% pour la France) ayant conduit les terminaux méthaniers à injecter en cumulé sur 2020 près de 16 % de moins qu'en 2019. Les transits sont en baisse de 13 % vers l'Italie et l'Espagne par rapport à l'année dernière, mais là encore 2019 avait été une année record dû en partie aux chutes des exportations de gaz algériens. Les stockages ont été largement plus sollicités en soutirage qu'en 2019 (+43,9 %) notamment grâce à leur fort taux de remplissage en début d'hiver et du fait de prix spots soutenus en décembre. En outre, les injections ont été plus rapides entre avril et août, incitées par les prix bas du gaz sur cette période en lien avec la crise sanitaire, pour

autant elles sont en baisse par rapport à 2019 (-9,9%). Par conséquent les stocks des stockages débutent l'année 2021 à un niveau similaire à celui de début d'année 2019.

La place de marché française est devenue en 2020 la moins chère d'Europe avec un prix moyen de 9,24 €/MWh durant l'année écoulée, soit 0,11 €/MWh de moins que le marché néerlandais (TTF), prix directeur en Europe. Cette situation avait déjà été rencontrée sur le point d'échange gaz (PEG) du Nord de la France en 2018. La création de la zone unique en novembre 2018 a permis d'étendre cette compétitivité à l'ensemble du pays et d'arrimer solidement son prix aux prix européens, indépendamment des envolées des marchés asiatiques. Cette compétitivité du marché de gros français, dans un contexte d'abondance de Gaz Naturel Liquéfié pendant la majeure partie de l'année, est le résultat des investissements réalisés dans les infrastructures gazières et les mécanismes de marché pour créer la zone unique le 1er novembre 2018, au bénéfice des consommateurs français.

En 2020, la dynamique des gaz renouvelables est enclenchée dans les territoires pour une transition énergétique et écologique réussie. La capacité de production de biométhane est en forte croissance (+75 %) avec 214 sites en service dont 21 sont raccordés au réseau de GRTgaz. Le registre des capacités atteint 1164 projets au 31 décembre 2020 représentant une capacité de production de 26,5 TWh dépassant les objectifs 2028 de la PPE qui s'élèvent à 22 TWh.

1.4 Prise en compte des risques et incertitudes liés à l'activité

1.4.1 Risque de change

GRTgaz couvre les risques de change qui découlent de son activité d'investisseur industriel. À l'instar des exercices antérieurs, l'exposition au risque de change pour 2020 a uniquement concerné les achats d'équipement industriel à l'étranger.

1.4.2 Risques spécifiques associés à l'activité du Transporteur

1.4.2.1 Risque lié aux obligations d'indépendance et de non-discrimination

La Directive 2009/73/CE (dite « 3ème Directive »), transposée en droit national par l'ordonnance n° 2011-504 du 9 mai 2011 portant codification de la partie législative du code de l'énergie, a constitué une nouvelle étape vers une indépendance accrue des gestionnaires de réseau de transport de gaz. Pour être agréé par le Ministère, GRTgaz a été certifié « Gestionnaire de réseau de transport indépendant (ITO) au sein d'une entreprise verticalement intégrée » par la CRE le 26 janvier 2012, attestant ainsi de sa conformité aux exigences du code de l'énergie, après avis de la commission européenne.

GRTgaz a mené depuis 2011 une démarche, actuellement achevée, d'autonomisation globale envers la maison mère, conformément aux demandes de la CRE formulées dans sa délibération de certification ITO du 26 janvier 2012 (cf §2.2.3). Depuis fin 2014, à la demande de la CRE, des mesures visant à accroître l'autonomie de GRTgaz ont été prises : intégration des activités de recherche, rédaction de chartes de relations avec le Groupe concernant la communication et l'audit, critères et traçabilité de la participation de GRTgaz aux événements et réunions diverses organisées par le groupe Engie au sein d'une filière ou d'un métier, renforcement des exigences concernant la passation de contrats avec le groupe et ses filiales (courrier de la CRE adressé le 22 octobre 2015 à GRTgaz). En 2020, les principales actions nouvelles de renforcement de l'autonomie de GRTgaz ont porté sur la mise en place d'un suivi automatisé du e-learning Code de bonne conduite et la révision de ce dernier.

1.4.2.2 Risque industriel et risques concernant les autorisations d'exploiter, et l'environnement

GRTgaz dispose d'installations industrielles dont certaines classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'autorisation d'exploiter ses ouvrages est accordée à GRTgaz sur la base du respect de dispositions relatives à l'environnement et à la sécurité. GRTgaz veille à maintenir son parc industriel et à engager tout renouvellement nécessaire au respect de ces obligations. L'enjeu de sécurité industrielle fait partie des 16 enjeux à risque faisant l'objet d'un développement dans la Déclaration de Performance Extra Financière développée ci-après au chapitre 2.

1.4.2.3 Risques liés à l'environnement réglementaire

La rémunération de l'activité de GRTgaz en tant que gestionnaire de réseau de transport de gaz est déterminée par un tarif d'utilisation de son réseau de transport arrêté par la CRE, conformément aux dispositions du Titre V – Chapitre II du code de l'énergie. Afin de préserver la rentabilité de son activité, GRTgaz exerce une vigilance permanente en relation avec la CRE et avec le marché pour s'assurer que l'ensemble des charges d'exploitation et de capital qu'il supporte pour exploiter, entretenir et développer son réseau soient correctement couverts par le tarif et soutenables par le marché. A cet effet, GRTgaz consacre une attention particulière à l'écoute des acteurs de marché, à l'accompagnement du contexte réglementaire et au pilotage du développement de la base d'actifs régulés.

Un nouveau cadre tarifaire, dit « ATR7 » décidé par la CRE, est entré en vigueur en 2020, devait couvrir la période 2020-2023. Les points clés de ce nouveau tarif ont été explicités dans les Faits marquants du rapport 2019 (Chap1.2).

1.4.2.4 Prise en compte du risque de déséquilibre entre l'offre et la demande pendant les périodes de pointe de froid

Depuis le 1er octobre 2015, GRTgaz applique le code de réseau européen portant sur l'équilibrage du système gaz. Les utilisateurs du réseau doivent amener sur le réseau les quantités de gaz correspondant aux quantités livrées à leurs clients. Pour gérer leurs portefeuilles, les expéditeurs sont incités à utiliser les instruments de marché sur la bourse POWERNEXT ou via des échanges de gré à gré. De son côté, GRTgaz intervient sur le marché pour assurer l'équilibrage résiduel 4 fois par jour et 7 jours sur 7.

Au 1er Novembre 2018, une nouvelle zone de marché a vu le jour : la « TRF » pour Trading Région France. La zone de marché TRF a fusionné les zones de marché PEG Nord et TRS, pour ne proposer plus qu'un seul prix de marché en France. Elle reprend les principes de fonctionnement de l'ancienne TRS (Trading Région South) avec une zone entrée / sortie unique, un seul point d'échange de gaz (PEG) et deux zones d'équilibrage (GRTgaz et Teréga).

Avec la mise en place de la zone de marché TRF, le mécanisme d'info vigilance publié par GRTgaz sur son site Internet à l'attention des utilisateurs du réseau a évolué en un mécanisme de détection des situations tendues sur le réseau de GRTgaz. Cette information qui donne une visibilité à 5 jours est accompagnée de la description des mécanismes contractuels de gestion des congestions éventuellement mis en œuvre (voir liste ci-dessus).

En complément des mécanismes de court terme mis en place dans le cadre de la TRF un suivi des stocks en aval des limites, est effectué par GRTgaz et Teréga. L'objectif est de vérifier que chaque jour de l'hiver, les stockages sont en mesure de fournir le débit minimal nécessaire au scénario à l'aval des limites. Dans le cas contraire, sera examinée l'éventualité du déclenchement et du dimensionnement d'un « flow commitment » (appel à mise à disposition de gaz) à l'approche de la période à risque identifiée.

Compte tenu de ces éléments, et du constat de leur efficacité depuis la création de la zone TRF, le risque de défaut de maîtrise du système gaz a baissé au point de ne plus être considéré comme un risque majeur pour GRTgaz en 2020.

1.4.2.5 Risques de Sûreté et de cyber-attaques (pour confirmation DPMR et RSSI)

Compte tenu du contexte de risque d'attentat terroriste et de recrudescence de la cybercriminalité, GRTgaz s'est organisé pour traiter les enjeux majeurs de sûreté et de cybersécurité concernant l'intégrité des installations industrielles et tertiaires, des personnes, et du système d'information. Cet enjeu fait partie des 16 enjeux à risque faisant l'objet d'un développement dans la Déclaration de Performance Extra Financière développée ci-après au Chapitre 2.

1.5 Résultats financiers

Le tableau des résultats des 5 derniers exercices est fourni en **Annexe 1**.

Le chiffre d'affaires (CA) de GRTgaz s'établit à 1 877 millions d'euros en 2020. Il est en diminution (- 9 millions d'euros) par rapport à celui de l'exercice 2019 (1 886 millions d'euros).

Les ventes sont reconnues, soit lorsque la livraison a eu lieu (risques et avantages transférés à l'acheteur), soit à l'avancement pour les prestations de services. Le prix est fixé ou déterminable et le caractère recouvrable des créances est probable.

Les recettes d'acheminement du gaz s'élèvent à 1 786 millions d'euros (1 782 millions d'euros en 2019) et représentent 95,1% du CA total. Elles augmentent d'un peu plus de 4 millions d'euros par rapport à 2019 (+ 1%). Cette évolution s'explique essentiellement par la diminution des capacités souscrites (effet volume : - 47 millions d'euros) compensée en partie par l'augmentation du tarif d'accès au réseau de 1,4% à compter du 1er avril 2020 (effet prix : + 49 millions d'euros).

Les recettes liées aux prestations de raccordement demeurent stables à hauteur de 21 millions d'euros.

A l'occasion de la création de la zone de marché unique au 1er novembre 2018, et conformément à la délibération de la CRE du 7 février 2018 (n°2018-022), le terme tarifaire à la liaison Nord-Sud (en zone GRTgaz) a été supprimé et reporté sur le terme tarifaire de sortie au PIR Pirineos (en zone TERECA), conduisant à une facturation inter-opérateurs entre GRTgaz et TERECA, qui s'élevait à 20 millions d'euros en 2019. Au cours de l'exercice 2020, cette facturation a atteint 18 millions d'euros.

Les prestations liées aux rémunérations de transit, souscrites par les opérateurs de transport adjacents (Fluxys, Gaznat) ou par le stockeur (Storengy) restent stables à 14 millions d'euros pour les deux derniers exercices.

Le compte d'écart inter-opérateur avec les GRD a généré une recette de 0,3 million d'euros en 2020. Il était équilibré en 2019 et aucune recette n'avait été constatée en 2019.

Des prestations annexes ont été facturées à hauteur de 38 millions d'euros (49 millions d'euros en 2019) et représentent 2% du CA total. Elles sont essentiellement composées de prestations techniques, des facturations de participation de tiers au titre des déplacements d'ouvrage, de prestations d'ingénierie, de produits relatifs à la vente de prestations d'études et de recherches et des recettes liées aux contrats de raccordement des usines cycles combinés gaz. La baisse de 11 millions d'euros au titre de ces prestations est liée à l'enregistrement de la recette de 4 millions d'euros en 2019 au titre du raccordement des CCCG (Landivisiau) et à la diminution des facturations participation de tiers au titre des déplacements d'ouvrage (- 6 millions d'euros).

GRTgaz réalise également pour son propre compte des productions internes d'immobilisations dont le montant s'élève à 102 millions d'euros pour 2020, en hausse de 4,4% par rapport à l'exercice précédent.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) dégagé pour l'exercice 2020 s'élève à 1 052 millions d'euros (1 042 millions d'euros en 2019), en hausse de 10 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Cette variation s'explique principalement par la baisse du chiffre d'affaires de 9 millions d'euros, par l'augmentation des productions internes d'immobilisations de 4 millions d'euros et par la baisse des charges d'exploitation de 15 millions d'euros (hors dotations aux amortissements et provisions et autres charges). L'évolution des charges d'exploitation résulte notamment de l'augmentation du coût des consommations de matières (4 millions d'euros intégrant l'effet stock), des impôts et taxes (11 millions d'euros principalement dû au redressement au titre de la TICPE), de la baisse des autres achats et charges externes (30 millions d'euros).

Le résultat d'exploitation qui ressort à 558 millions d'euros (530 millions d'euros en 2019), augmente de 28 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette variation s'explique par la hausse de l'EBE de 10 millions d'euros entre 2019 et 2020, par la baisse des dotations nettes aux amortissements et provisions de 20 millions d'euros (dont 11 millions d'euros au titre de la reprise de provision liée au redressement de la TICPE) et par l'évolution nette négative des postes autres produits et autres charges de - 2 millions d'euros.

Le résultat comptable net d'impôt s'élève à 329 millions d'euros (334 millions d'euros en 2019), diminue de 5 millions d'euros par rapport à 2019. Cette variation résulte, au-delà de la hausse du résultat d'exploitation (28 millions d'euros) des effets suivants :

- une baisse du résultat financier de 49 millions d'euros résultant :
 - de la baisse des dividendes reçus au cours de l'exercice 2020, des filiales et participations d'un montant de 80 millions d'euros versus 133 millions en 2019,
 - de la baisse des charges financières liées à la diminution du taux moyen d'intérêts relative à la dette financière brute, 2,26% en 2020 versus 2,30% en 2019, pour 4 millions d'euros.
- une hausse du résultat exceptionnel de 23 millions d'euros résultant notamment des effets suivants :
 - la diminution des dotations nettes aux provisions pour amortissements dérogatoires de 9 millions d'euros,
 - des sorties d'actifs nettes en baisse de 32 millions d'euros, (37 millions d'euros au titre de l'abandon des projets Eridan et Arc Lyonnais avaient été enregistrés en 2019) ,
- une augmentation de 2 millions d'euros au titre de l'impôt sur les sociétés,
- et d'une hausse de 5 millions d'euros au titre de la participation des salariés sur l'exercice 2020.

Effets de la crise sanitaire liée au COVID-19

La crise sanitaire liée au COVID-19 n'a pas eu d'incidence significative sur la performance opérationnelle et financière de GRTgaz (voir Chap 1.1 et 1.2).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 389 millions d'euros en 2020, contre 414 millions d'euros l'année précédente. Les immobilisations mises en service et les acquisitions directes durant l'exercice 2020 s'établissent à 315 millions d'euros (hors actif de démantèlement de 3,6 M€), en diminution de 110 millions d'euros par rapport à 2019. Les principaux équipements se décomposent à hauteur de 1% en investissements de fluidification, 23% en investissements liés à l'environnement et à la sécurité, 24% en investissements de maintenance (obsolescence, fiabilisation), 13% en obligations de continuité

d'acheminement, 15% en dépenses de raccordements et extensions et 24% en investissements informatiques, immobiliers et divers.

À fin décembre 2020, le montant des emprunts (y compris intérêts courus) de GRTgaz avec ENGIE atteint 4 109 millions d'euros contre 4 245 millions d'euros à fin 2019. Cette variation s'explique par la signature d'un nouveau contrat d'emprunt de 175 millions d'euros à taux fixe à échéance 2032 et par les remboursements de l'exercice s'élevant à 311 millions d'euros.

1.6 Dividendes et proposition d'affectation du résultat 2020

Dividendes et autres revenus distribués mis en paiement au titre des 3 derniers exercices (art. 243 bis - CGI) :

1.6.1 Dividendes :

- Distribution intervenue au cours de l'année 2018 (au titre de 2017) : 192 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2019 (au titre de 2018) : 342 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2020 (au titre de 2019) : 249 millions d'euros.

Les dividendes distribués ne sont pas éligibles à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'art. 158 du CGI.

Autres revenus distribués (remboursement partiel de primes liées au capital) :

- Distribution intervenue au cours de l'année 2018 : 431 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2019 : 97 millions d'euros.
- Distribution intervenue au cours de l'année 2020 : 15 millions d'euros.

Dépenses somptuaires et réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable (art. 223 quater et quinquies - CGI) : il n'a pas été comptabilisé de charges somptuaires ou de frais généraux non déductibles durant l'exercice.

1.6.2 Proposition d'affectation du résultat

Conformément à l'article L. 111-13 du Code de l'énergie, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale de l'affectation envisagée pour le résultat de l'exercice (en Euros) :

Bénéfice de l'exercice	329 007 334,83
Dotation de la réserve légale (Au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)	
Solde	329 007 334,83
Report à nouveau antérieur :	
Report à nouveau au 31/12/2020	+ 85 754 176,89
Bénéfice distribuable	414 761 511,72
Dividende distribué	(350 916 383,26)
Solde affecté en report à nouveau	63 845 128,46

Il sera ainsi distribué, à compter de la date du Conseil d'administration suivant l'Assemblée Générale, et sous réserve d'une décision du Conseil d'administration entérinant ce montant, un dividende net de 5,66 euros par action. Si le Conseil d'administration décidait de verser un dividende d'un montant inférieur, le bénéfice non distribué serait affecté en report à nouveau.

Les montants des dividendes relatifs aux actions détenues en propres, acquises après la détermination du résultat distribué seront affectés également en report à nouveau.

1.7 Information sur les délais de paiement des fournisseurs ou des clients

Information relative aux délais de paiement (art. L441-6-1 et D 441-4 – loi de modernisation de l'économie, dite loi LME) :

La situation des Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice (31 décembre 2019), dont le terme est échu, est la suivante :

Montants fournis en milliers d'euros	Article D. 441 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	7 572					224	263					46
Montant total des factures concernées h.t.	60 116	112	17	870	-1 054	- 56	16 879	199	32	68	685	984
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	8,42%	0,02%	0,00%	0,12%	- 0,15%	- 0,01%						
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t. de l'exercice							0,90%	0,01%	0,00%	0,00%	0,04%	0,05%
Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total ttc des factures exclues												
Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours à date de facture						Délais légaux : 60 jours à date de facture					

1.8 Filiales et participations

Au cours de l'exercice 2020, GRTgaz a acquis 2 854 parts dans le fonds d'investissement Eiffel Gaz Vert S.L.P. La valeur nominale de chaque part est de 1 000 €. Eiffel Gaz Vert S.L.P., créée en décembre 2019, dont l'objet est la constitution d'un portefeuille d'investissements finançant des projets utiles à la production ou distribution ou à l'utilisation de gaz renouvelable, a achevé en septembre 2020 sa période de levée de

fonds. GRTgaz est associée à hauteur de 19,03% pour un montant de 40 millions d'euros. La dette liée au capital non appelé s'élève à 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

1.9 Répartition du Capital

Informations relatives à l'actionnariat (art. L233-13 – code de commerce) :

Répartition du capital au 31 décembre 2020 :

Actionnaires	% du capital	% des droits de vote
ENGIE (et ses filiales*)	74,56%	74,56%
Société d'Infrastructures gazières (SIG)	24,83%	24,83%
Action propres	0,07%	0,07%
Actionnariat salarié	0,54%	0,54%
TOTAL	100,0%	100,0%

(*Filiales Engie : SFIG – 2 actions, GDF International, Cogac, Sperans et Celizan – 1 action chacune).

Actions propres :

Situation au 31 décembre 2020 :

- Nombre d'actions propres 25 632
- Nominale (€) 10
- Valeur des actions propres évaluée au coût d'achat (K€) 2 486,6
- Fraction de capital représentée < 0,07%

Mouvements intervenus au cours de l'exercice :

GRTgaz a acquis, en 2020, 7 500 de ses propres actions à la valeur unitaire de 100,12 € au Fonds Commun de Placement d'Entreprise GRTgaz Alto.

2. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE DE GRTGAZ

2.1 Actualités 2020 : raison d'être et nouvelle politique RSE 2021-2024

Le 15 octobre 2020, une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de GRTgaz a adopté à l'unanimité la raison d'être de l'entreprise et l'a inscrite dans ses statuts juridiques :

ENSEMBLE,

RENDRE POSSIBLE UN AVENIR ÉNERGÉTIQUE
SÛR, ABORDABLE ET NEUTRE POUR LE CLIMAT

Cette raison d'être, complétée par un manifeste structuré autour de 5 piliers, est un engagement fort de GRTgaz et guidera sur le long terme la stratégie et les actions de l'entreprise. Le nouveau projet d'entreprise CAP24 (2021-2024) et la nouvelle politique RSE de GRTgaz (2021-2024) contribueront à mettre en œuvre opérationnellement cette raison d'être.

L'élaboration de la raison d'être résulte d'un travail important de concertation mené sur 2 ans avec les salariés et l'ensemble des familles de parties prenantes de GRTgaz qui ont été associés dans ce projet.

Dans la continuité des travaux réalisés en 2019 sur l'identification des Objectifs de Développement Durable (ODD) auxquels GRTgaz contribue, 4 ODD sont cœur de métier et cœur de la raison d'être de GRTgaz :



La Raison d'être et le Manifeste de GRTgaz s'articulent autour de 5 piliers.



**Ensemble, rendre possible
un avenir énergétique
sûr, abordable et
neutre pour le climat**

Cette raison d'être nous engage, nous les femmes
et les hommes de GRTgaz, à agir pour la transition
écologique et à explorer de nouveaux champs
de responsabilité pour le futur...

1 ...PARCE QUE NOUS
SOMMES AU SERVICE
DE L'INTERET GENERAL.
nous organisons les flux et
les échanges pour la conti-
nuité d'alimentation en gaz de tous
les consommateurs et pour l'équi-
libre du système énergétique du
pays et des territoires. Nous faci-
litons l'accès de toujours plus de
gaz renouvelables avec la même
exigence de sécurité, de qualité
et de compétitivité. **Pour assurer
la sécurité et la performance du
système énergétique.**

2 ...PARCE QUE NOUS
SOMMES DES ACTEURS
RESPONSABLES. nous
concevons et exploitons des
infrastructures énergétiques à l'empreinte
environnementale toujours plus exiguë
et contribuons à réduire l'impact de
l'ensemble de la chaîne gazière. Nous
ouvrons de nouvelles perspectives avec
les gaz renouvelables produits localement,
et l'hydrogène, et plus généralement les
solutions de décarbonation des usages de
l'énergie. **Pour concrétiser l'ambition de la
neutralité carbone.**

Figure 1 : les 4 ODD cœur de la raison d'être

3 ...PARCE QUE NOUS
SOMMES ENGAGÉS AVEC
DES PARTIES PRENANTES.
nous sommes
engagés dans la recherche, l'expérimentation,
le développement et la diversification de nos
activités pour progresser au quotidien et mieux
contribuer à répondre aux défis de nos clients,
des territoires et de la planète. **Pour mobiliser les
initiatives au service des générations futures.**

4 ...PARCE QUE
NOUS SOMMES HUMAINS ET
DE VRAIES PERSONNES.
nous nous engageons pour un
environnement de travail bienveil-
lant, stimulant, développant les
compétences et l'industrie de toutes
les diversités, parce que les défis
de la transformation et l'exigence
de la performance doivent être
compatibles avec le bien-être
individuel et collectif. **Pour
conjuguer bien-être et perfor-
mance, et agir ensemble pour
la santé, la sécurité et qualité de
vie au travail de toutes et tous.**

5 ...PARCE QUE NOUS
SOMMES ENGAGÉS AVEC
NOS PARTIES PRENANTES.
nous agissons avec les acteurs des territoires
pour co-construire nos solutions d'avenir et
concilier les intérêts du plus grand nombre.
Nous développons la coopération, assurons
la transparence sur les impacts positifs
et négatifs de nos actions, et mettons à
disposition de tous les données essentielles
à la planification et à l'action. **Pour faire
de notre raison d'être l'objet de tous les
dialogues.**

**Nos valeurs au quotidien : innovation, ouverture,
responsabilité, excellence, confiance**

Inspirée par sa raison d'être, GRTgaz a repensé sa politique de Responsabilité Sociétale 2021-2024. 50 parties prenantes internes et externes, dont le Conseil des Parties Prenantes, ont été interviewés dans le cadre de la réalisation de la nouvelle analyse de matérialité et des risques extra-financiers de GRTgaz en 2020.

Construite à partir des résultats de la matrice de matérialité, en associant tant les experts internes que le Conseil des Parties Prenantes à deux reprises, la politique de Responsabilité Sociétale établit et priorise les 10 engagements de GRTgaz à horizon 2024, et 2030 pour certains d'entre eux. Déclinée en un plan d'action 2021-2024, elle contribuera, en étroite cohérence avec le nouveau projet d'entreprise CAP24, à l'atteinte de cibles définies de certains Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies, et notamment les ODD 13, 9, 7 et 17 qui sont au cœur de la raison d'être de l'entreprise.

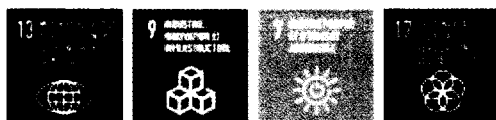
A / Agir pour une neutralité carbone globale

Engagement 1 / Réduire notre empreinte carbone

Engagement 2 / Accélérer la transition énergétique par le développement des gaz verts

Engagement 3 / Assurer l'accès à une énergie abordable et durable

Engagement 4 / Croître durablement



B / Relayer les défis de la transition énergétique aux salariés et nos parties prenantes

Engagement 5 / Favoriser le développement des compétences, la diversité et la qualité de vie au travail pour nos salariés

Engagement 6 / Accompagner nos clients dans leurs besoins énergétiques et dans leur décarbonation

Engagement 7 / Co-construire avec les acteurs des territoires des solutions énergétiques durables



C / Assurer avec responsabilité nos activités

Engagement 8 / Veiller à la sécurité des hommes, des infrastructures et à la continuité de nos activités

Engagement 9 / Exercer nos activités avec éthique et compliance

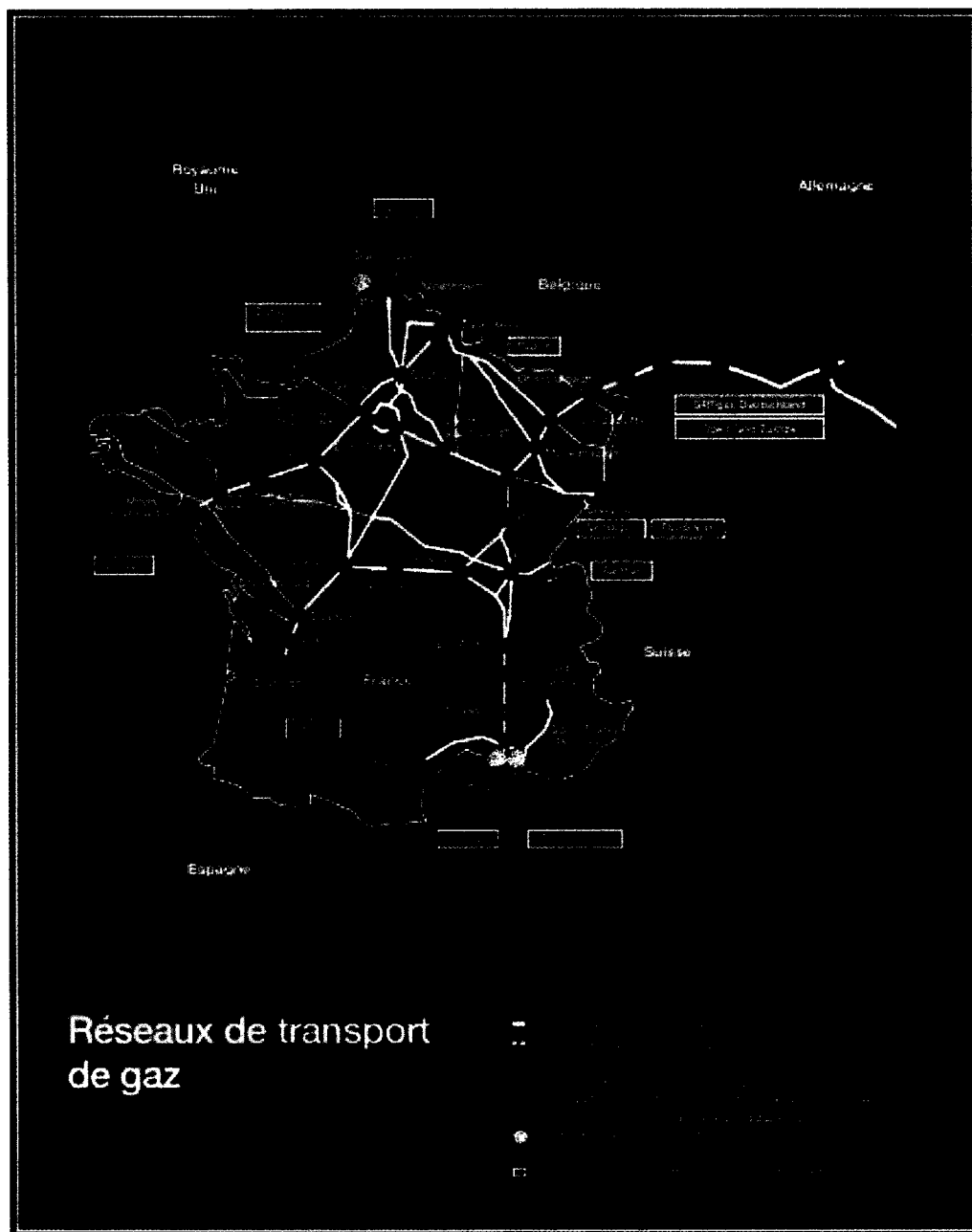
Engagement 10 / Préserver l'environnement (hors carbone) et la biodiversité liés aux impacts de nos activités



2. 2 GRTgaz : un transporteur gazier français contribuant à la sécurité énergétique et engagé dans les solutions énergétiques d'avenir

2.2.1 Nos chiffres clés 2020





2.2.2 Nos missions

95 % des consommations nationales de gaz naturel transitent par GRTgaz qui développe, entretient et exploite 85 % du réseau de transport gazier français.

Ses infrastructures résilientes et interconnectées alimentent distributeurs de gaz, industriels et centrales de production d'électricité. GRTgaz est un acteur majeur de la sécurité énergétique des territoires. Dans un contexte de transition énergétique, GRTgaz place la neutralité carbone au cœur de sa stratégie de long terme et inscrit sa responsabilité sociale et environnementale au centre de son modèle d'affaires. Avec l'ensemble de ses parties prenantes, GRTgaz agit tous les jours sur le terrain en faveur du développement des gaz renouvelables et de la transition énergétique des territoires.

Un opérateur aux missions régulées

GRTgaz exerce une activité régulée sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La CRE est garante d'un accès transparent et non discriminatoire aux infrastructures gazières et contribue à la détermination des règles d'accès :

- Elle fixe les tarifs d'accès au réseau de transport.
- Elle vérifie l'efficacité des coûts supportés par les utilisateurs du réseau et valide les plans d'investissement nécessaires au bon fonctionnement du marché.

Un opérateur avec des missions de service public

En France, le Code de l'énergie régit le transport du gaz et prévoit notamment des obligations de service public pour le transporteur de gaz naturel. Le contrat de service public de GRTgaz rappelle l'importance de la sécurité des biens et des personnes et de la garantie de continuité d'alimentation. En France, le réseau doit pouvoir faire face à des pointes de froid exceptionnelles (couverture du risque 2 %, jour le plus froid tel qu'il s'en produit deux fois par siècle) et permettre un bon fonctionnement du marché, y compris lors d'apparitions de tensions sur le réseau.

Le contrat de service public met l'accent sur le rôle de coordination que doit jouer GRTgaz en matière de sécurité d'approvisionnement au sein du marché français mais aussi à l'échelle de l'Europe. Ce document confère aussi à GRTgaz une place stratégique dans la transition énergétique en stipulant notamment le besoin d'accroître la visibilité et le rôle du système gazier. Il souligne la volonté de l'entreprise de développer de nouvelles filières de gaz renouvelables (méthanisation, pyrogazéification, gazéification hydrothermale ...), de faciliter l'arrivée de l'hydrogène et d'encourager les usages du gaz en matière de mobilité et de décarbonation de l'industrie notamment. Par ailleurs, le contrat incite GRTgaz à concourir aux efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants de la chaîne gazière.

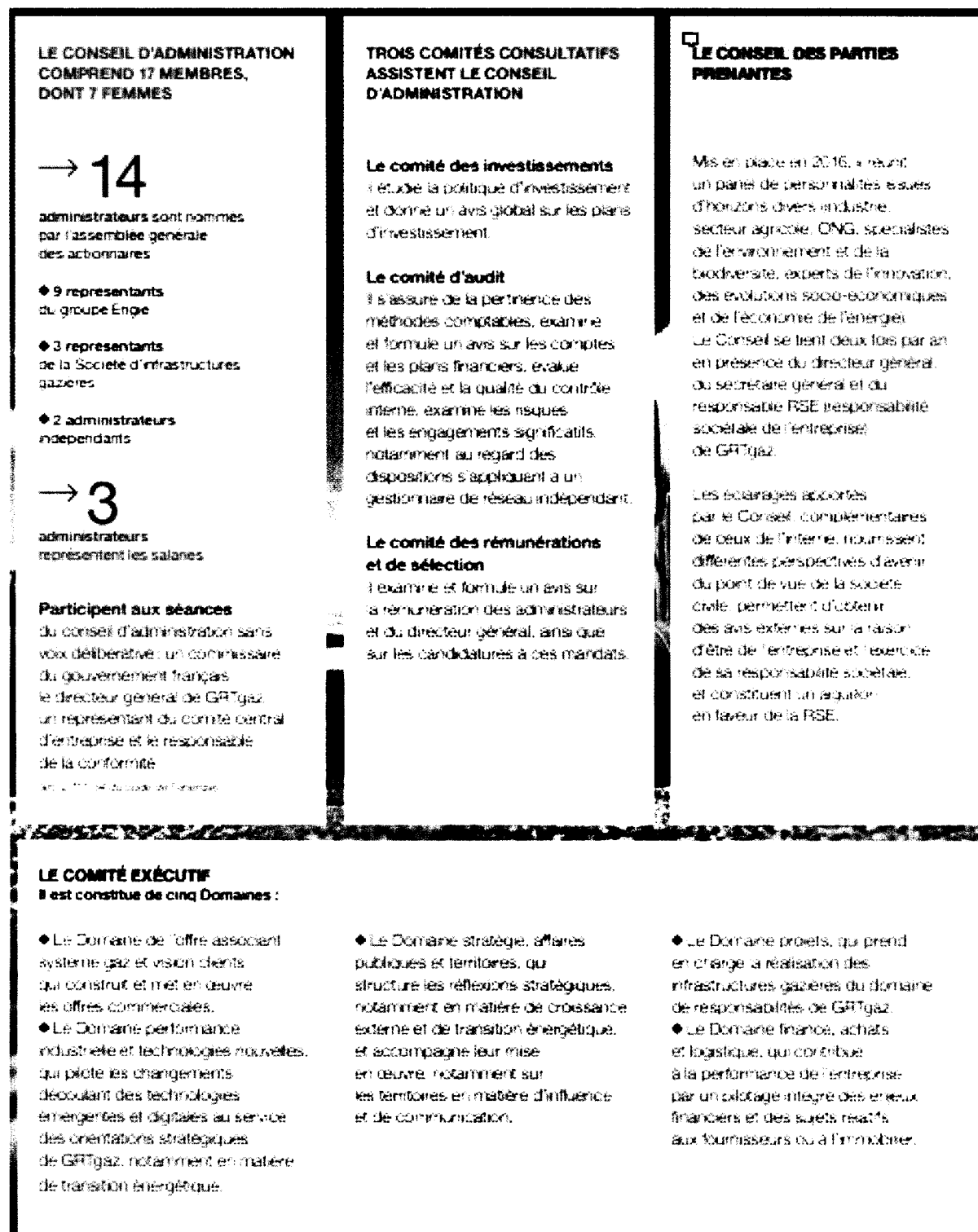
Les missions de service public de GRTgaz portent également sur la relation avec la clientèle et les parties prenantes. GRTgaz met tout en œuvre pour être un partenaire de confiance avec les nombreuses parties prenantes auxquelles il s'adresse : les consommateurs de gaz alimentés par son réseau, les acteurs du marché de l'énergie (expéditeurs et producteurs) et les acteurs territoriaux (collectivités, entreprises, riverains et société civile).

2.2.3. Nos clients et leurs attentes

GRTgaz organise le marché du gaz pour ses quatre grandes familles de clients :

- **Les 151 expéditeurs** (fournisseurs ou traders d'énergie) : GRTgaz achemine et transporte le gaz naturel pour le compte des « expéditeurs de gaz » vers les consommateurs finaux dans les meilleures conditions de sécurité, de coût et de fiabilité.
- **Les industriels et distributeurs raccordés à son réseau** : GRTgaz alimente directement en gaz **726 sites industriels** en France, et 19 distributeurs qui acheminent ensuite ce gaz aux consommateurs finaux et notamment le marché domestique.
- **Les producteurs de gaz renouvelables** : le développement de la production décentralisée de gaz renouvelables donne l'opportunité à GRTgaz de raccorder un nombre croissant de producteurs. Ils sont passés de **12 en 2019 à 21 en 2020**, représentant 698 GWh/an de capacité de production.

2.2.4. Notre gouvernance



2.2.5 Nos défis

L'industrie gazière est confrontée à trois grands défis : la décarbonation de l'énergie, la baisse des consommations de gaz liés en particulier au progrès de l'efficacité énergétique, la digitalisation et l'adaptation du système énergétique.

Défi n°1 : Vers une décarbonation de l'énergie

L'urgence climatique et environnementale, soulignée, entre autres, par le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) paru en 2019, se reflète dans les objectifs de politique climatique européens et nationaux, qui visent à réduire massivement les émissions d'ici 2050, en cohérence avec l'Accord de Paris. Ainsi, l'Union européenne envisage désormais d'inscrire dans la loi l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 dans le cadre du « Green Deal » et de renforcer les objectifs climatiques dans le cadre d'un nouveau « Green Deal ». La plupart des Etats membres ont annoncé des objectifs, à l'instar de la France, qui vise « zéro émission nette » en 2050 selon les termes de la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) et la nouvelle loi Énergie et Climat. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), publiée par le Gouvernement en 2020, va rythmer le passage à un système énergétique décarboné.

Si la consommation de gaz fossile est donc amenée à décroître, dans le temps, les gaz renouvelables font partie du mix énergétique du futur – ils sont inclus dans la stratégie long terme de la Commission européenne et dans la stratégie nationale bas-carbone française –, car ils permettent de répondre à certains usages difficilement satisfaits par les solutions électriques (comme la mobilité poids lourds longue distance, la mobilité maritime et fluviale, certains usages industriels...) et de compenser le caractère intermittent des énergies renouvelables électriques, tout en offrant des externalités positives qui adressent les problématiques d'aménagement du territoire, d'économie circulaire, de gestion des déchets et les pratiques agro-écologiques.

Outre le changement climatique, les pollutions locales – en particulier oxydes d'azote et particules fines – sont une préoccupation croissante, comme le montre la multiplication des annonces d'interdiction future de villes ou de quartiers aux véhicules polluants. Ce contexte peut également favoriser le recours au gaz, puisque les véhicules qui utilisent cette énergie sont classés parmi les moins émetteurs de polluants (niveau « Crit'air 1 » en France), tel qu'a pu le confirmer en 2019 l'étude publiée par IFP Énergies nouvelles (Ifpen¹).

Toutes ces évolutions dessinent un contexte qui poussera les infrastructures gazières à s'adapter pour développer l'intégration des différentes filières de gaz renouvelables produits localement et assurer l'alimentation de ces nouveaux usages, tout en conservant sa compétitivité.

Défi n° 2 : Des prévisions de consommation de gaz orientées à la baisse

L'efficacité énergétique est un levier central de la transition énergétique. Quels que soient le scénario étudié ou les études disponibles, les consommations de gaz seront amenées à évoluer à la baisse, ce qui aura un impact sur la réservation des capacités d'acheminement et donc sur les revenus de l'entreprise. La trajectoire de cette baisse reste à date incertaine, et soumise à différents facteurs comme l'évolution du coût du carbone, le développement des usages performants de ces gaz et l'aptitude des filières de production de gaz renouvelables à améliorer leur compétitivité et à valoriser leurs externalités positives. En parallèle GRTgaz devra accueillir économiquement et techniquement des volumes croissants de ces gaz renouvelables. GRTgaz doit adapter son outil industriel et poursuivre ses actions de performance et de gestion d'actifs afin de maintenir dans le temps son efficacité économique.

Défi n° 3 : La digitalisation du système énergétique

Le développement de nouvelles filières est une réalité aujourd'hui avec l'essor du biométhane, gaz renouvelable produit localement à partir des déchets fermentescibles, et le déploiement du gaz et du biogaz carburant dans le transport terrestre et maritime. Et demain, d'autres filières feront partie du paysage telles que le gaz issu de déchets non fermentescibles (pyrogazéification et gazéification hydrothermale) ou l'hydrogène. Ces transformations se traduisent par une décentralisation de la

¹ www.ifpenergiesnouvelles.fr

production de gaz qui conduit à repenser le pilotage des réseaux, à concevoir de nouvelles installations (postes d'injection, postes de « rebours », chromatographes, ...) et à développer les collaborations entre les producteurs, les consommateurs et les gestionnaires de réseaux. Le Smart Grid (ou réseau intelligent) peut être considéré à ce titre comme le mariage du numérique et des infrastructures énergétiques (électricité et gaz), et, plus globalement, comme la rencontre entre les transitions numérique et énergétique.

2.2.6 Nos réponses stratégiques

L'innovation, l'adaptation et la maîtrise des coûts seront au cœur des transformations à venir, afin de relever les défis de long terme et d'assurer la pérennité du système gazier, au service de la transition énergétique, des territoires et des clients.

Dans ce contexte énergétique en forte évolution, GRTgaz s'est doté en 2016 d'un projet d'entreprise, nommé GRTgaz 2020, qui a fixé un cap de transformation à l'horizon 2020 en intégrant la responsabilité sociétale au cœur de son modèle d'affaires. Ce projet reposait sur deux piliers stratégiques essentiels :

- Être un acteur résolument engagé dans la transition énergétique.
- Être un leader reconnu des infrastructures gazières en Europe.

GRTgaz 2020 s'est structuré autour de trois domaines qui sont autant de leviers de réussite : les femmes et les hommes de l'entreprise, un business dont la transformation est bien engagée, et des relations solides avec son écosystème de partenaires français et européens.

Convaincu que l'énergie gaz est appelée à être un vecteur privilégié de la transition énergétique au service des territoires, GRTgaz développe les solutions d'avenir qui placent le réseau de transport de gaz naturel au cœur de cette révolution : « Le réseau des possibles ». En ce sens, GRTgaz 2020 aura fait prendre à l'entreprise le virage de la transition énergétique.

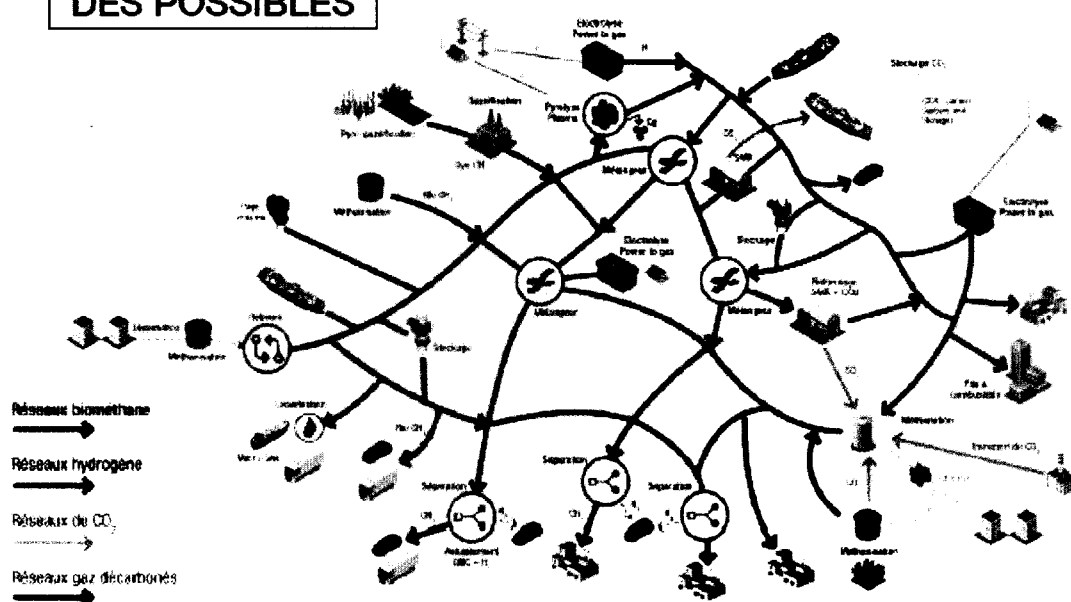
Notre démarche

GRTgaz place le chemin vers la neutralité carbone au cœur de sa stratégie de long terme, et œuvre pour des infrastructures sûres, propres, compétitives et connectées au service de cet objectif. Ainsi, les projets de raccordement de sites de biométhane ou de stations de GNV et bioGNV se développent. GRTgaz conduit des travaux et s'investit auprès et avec les filières pour favoriser l'arrivée de l'hydrogène et le développement de différentes filières de gaz renouvelables et leur injection dans les réseaux. En parallèle, GRTgaz accompagne ses clients et les acteurs des territoires dans la prise en compte de ces opportunités pour l'atteinte de leurs objectifs de transition énergétique, de traitement des déchets ou de solutions de mobilité propre. GRTgaz s'attache également à limiter les impacts environnementaux de ses activités en réduisant notamment ses émissions de méthane. Et afin d'assurer la compétitivité de ses infrastructures dans la durée, des programmes d'optimisation des coûts et de la gestion des actifs à long terme, comme le projet Amélior', sont également mis en œuvre.

Pour préparer un avenir neutre en carbone et les mutations du marché du gaz, GRTgaz s'est engagé dans une démarche d'internalisation d'activités de R&D (RICE), ainsi que d'activités liées au numérique et au digital. GRTgaz prépare par ailleurs de possibles pistes de diversification en support à l'ambition du réseau des possibles, et s'appuie à cette fin sur une Direction du « Business Development ». L'entreprise mise également sur l'innovation, marquée par la création en 2020 d'une Direction de l'Innovation qui sera en charge de développer et d'animer l'innovation sous toute ses formes ainsi que de la concrétisation opérationnelle des innovations créatrice de valeur pour l'entreprise et ses parties prenantes.

Notre vision

VISION 2050 LE RÉSEAU DES POSSIBLES



Zoom : Le centre de recherche et d'innovation pour l'énergie (RICE)

RICE a été créé en 2018. Ce centre est un acteur majeur de la recherche et de l'innovation dans les domaines des infrastructures gazières en particulier sur les sujets relevant de leur sécurité, de leur performance et de leur contribution à la transition énergétique. Regroupant une centaine de chercheurs et techniciens sur ses sites, RICE dispose d'un portefeuille de 74 familles de brevets représentant environ 400 titres de propriété industrielle, couvrant une trentaine de pays. Il conduit une politique d'innovation ouverte et collaborative avec des partenaires publics et privés. Il participe à plusieurs programmes européens de R&D et coopère avec des organismes de recherche internationaux comme par exemple le Groupe Européen de Recherches Gazières (GERG), le Pipeline Research Council International (PRCI) ...

RICE réalise des prestations sur mesure et pilote des programmes qui contribuent à l'émergence de nouvelles filières dans les domaines des gaz renouvelables, du stockage de l'énergie, ou des réseaux intelligents, mais également dans l'utilisation de nouveaux matériaux. Il œuvre tout particulièrement à l'adaptation des infrastructures à ces évolutions.

RICE contribue ainsi aux projets de transition énergétique de GRTgaz, pour développer le biométhane, le GNV, l'hydrogène, la pyrogazéification et la gazéification hydrothermale, ou encore les Smart Grids.

2.2.7 Notre modèle de création de valeur

2.7. Notre modèle de création de valeur

Tendances des opérateurs de transport gazier
 Développement des corridors nationaux,
 Neutralité carbone et gaz renouvelables,
 Territoires, diversification des flux
 énergétiques et digitalisation

RESSOURCES 2020

Humaines

- Nombre d'employés LTP : 3 338
- Nombre d'associés : 267

Financières

- Capital en action : 8 303 M d'€

Industrielles

- 32 519 km de réseaux de distribution
- 26 sites de production
- 10 044 tonnes de produits dérivés

Intellectuelles

- R&D : 1,1 M d'€
- 100 % de brevets déposés
- 100 % de brevets déposés

Naturelles

- 5 600 km de canalisations dans des espaces naturels protégés
- 32 247 tonnes de déchets recyclés
- 577 tonnes de déchets incinérés
- Émissions CO₂ : 815 000 TCO₂

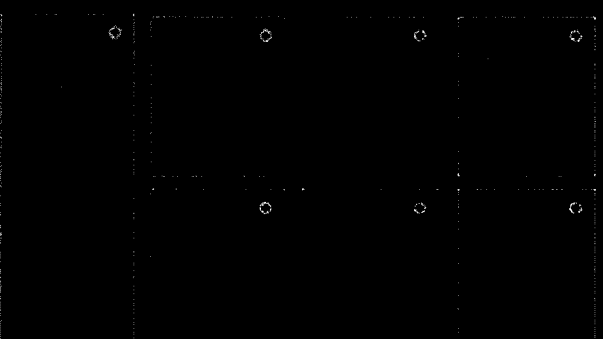
Sociales

- Salaires : 600 M d'€ d'achats en France dont 350 Millions auprès des PME
- Nombre de collaborateurs qui ont le statut : 17
- Nombre d'associés : 267

Notre raison d'être :
 rendre possible un avenir
 énergétique sûr, abordable
 et neutre pour le climat

Un opérateur résolument
 engagé dans la transition
 énergétique

5
 valeurs de transformation :
 innovation, ouverture,
 responsabilité, excellence,
 confiance



VALEUR CRÉÉE (2020)

Humaines

- 197 recrutements en 2020
- 200 départs en 2020
- 17 départs en 2020
- 17 départs en 2020

Financières

- Chiffre d'affaires en EBITDA : 1 877 M d'€
- 1 032 M d'€
- Coût d'acquisition de la dette : 1,45 %
- Coût d'acquisition de la dette : 1,45 %

Industrielles

- Production de gaz : 380 M d'€
- Coût de production de gaz : 1,45 %
- Coût de production de gaz : 1,45 %
- Coût de production de gaz : 1,45 %

Intellectuelles

- 74 brevets de brevets : 415 M d'€
- 74 brevets de brevets : 415 M d'€
- 74 brevets de brevets : 415 M d'€
- 74 brevets de brevets : 415 M d'€

Naturelles

- Production de gaz : 380 M d'€
- Coût de production de gaz : 1,45 %
- Coût de production de gaz : 1,45 %
- Coût de production de gaz : 1,45 %

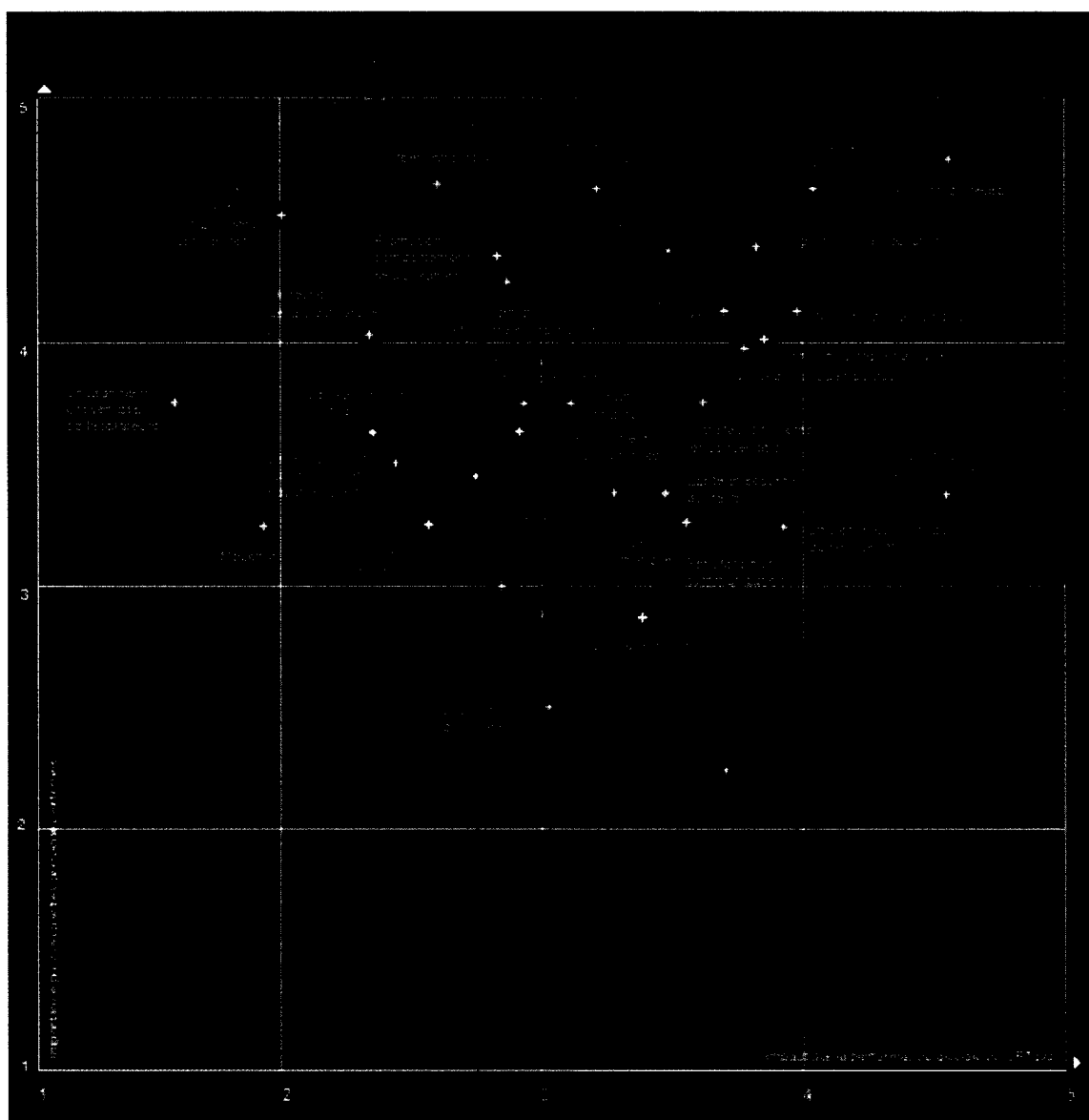
Sociales

- 32 recrutements en 2020
- 32 recrutements en 2020
- 32 recrutements en 2020
- 32 recrutements en 2020

2.3 La responsabilité sociale de GRTgaz

2.3.1. Nos risques et nos opportunités extra-financiers

GRTgaz a réalisé une analyse de matérialité et des risques extra-financiers en 2017 afin d'identifier, en collaboration avec ses parties prenantes internes et externes, notamment son Comex et son Conseil des parties prenantes, ses enjeux à risques sociaux, sociétaux et environnementaux.



Cette analyse croisée a permis de construire la matrice de matérialité et des risques extra-financiers et d'identifier 16 enjeux à risques.

Cinq enjeux RSE ont été identifiés comme importants par le Conseil des parties prenantes mais non à risques : les comportements responsables, l'économie circulaire et le traitement des déchets, la consommation de GRTgaz et son efficacité énergétique, la protection de la biodiversité et l'Open Innovation. GRTgaz considère par conséquent ces enjeux comme des opportunités pour l'entreprise et publie les informations afférentes dans le présent document.

La diversité et l'égalité des chances et, plus largement, la politique sociale de GRTgaz sont également intégrées dans ce document. Les enjeux de mission de service public et de comportements responsables

sont des enjeux transversaux et seront traités, de ce fait, au travers de l'ensemble des enjeux à risques de la DPEF.

Au total, 14 enjeux à risques et 4 opportunités sont traités dans la Déclaration de Performance Extra-Financière 2020. La nouvelle matrice de matérialité, réalisée en 2020, et ayant alimenté la politique RSE 2021-2024 annoncée au Chapitre 2.1 remplacera celle-ci dans la DPEF 2021.

2.3.2 Notre Performance extra-financière 2017-2020

L'année 2020 marque la fin d'un cycle de 4 ans lié au plan d'action RSE 2017-2020, complété d'une première analyse de matérialité, et la préparation d'un nouveau cycle avec la formalisation de la raison d'être de GRTgaz, qui inspire à la fois Cap 24, le nouveau projet d'entreprise GRTgaz, et la refonte de la politique RSE sur la période 2021-2024.

Dans une logique de bilan, l'objectif de cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) 2020 est de rendre compte des actions mises en œuvre et des résultats atteints lors de l'année 2020 et plus largement sur les 4 dernières années du plan d'action RSE (2017-2020) et du projet d'entreprise GRTgaz 2020 (2017-2020).

2020 restera bien sûr également marqué par la crise sanitaire de la COVID-19. Il est rendu-compte de son impact chaque fois que nécessaire dans chacun des risques et opportunités RSE traité dans la présente DPEF.

Le tableau de synthèse, ci-après, présente pour les 14 risques et les 4 opportunités de GRTgaz : la description du risque/opportunité, les politiques et les moyens mis en œuvre pour réduire le risque et les résultats et les objectifs atteints sur 4 ans. Le plan d'action RSE (2017-2020) et celui du projet d'entreprise GRTgaz 2020 (2017-2020) ont été initiés avant la réalisation de l'analyse de matérialité et des risques de 2017. De ce fait, certains risques et certaines opportunités ne sont pas couverts par ces deux plans d'action initiaux mais sont néanmoins traités et suivi par l'entreprise. Les objectifs 2020 sont, dans ce cas de figure, issus des objectifs fixés par les directions auxquelles ils sont rattachés.

Tableau de la performance extra-financière et des engagements de GRTgaz 2017-2020

2.4 La sécurité, l'efficacité et l'éthique au cœur de l'activité de transporteur de GRTgaz

2.4.1. La sécurité du réseau

Description du risque : GRTgaz place la sécurité de son réseau en tête de ses priorités. Les risques d'accident industriel peuvent survenir lors de travaux menés par des tiers à proximité du réseau, ou à la suite d'un défaut d'inspection et de maintenance des canalisations.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Cadré par l'Arrêté Multifluide², GRTgaz met en œuvre des politiques de prévention, de maintenance et de surveillance régulièrement mises à jour sur les 32 519 km de son réseau à haute pression pour maîtriser le risque d'accident industriel lié au gaz transporté. Un programme décennal 2017-2026 d'inspection de l'ensemble des ouvrages est mis en œuvre afin de maintenir le réseau à un niveau élevé de sécurité. En matière de R&D, GRTgaz fait effectuer des travaux de recherche sur les techniques permettant une optimisation de ses activités de maintenance (détection, analyse et réparation des défauts détectés sur les canalisations), en particulier dans des sous-sols encombrés.

Pour GRTgaz, la sécurité des tiers, c'est avant tout prévenir les accidents sur son réseau et réaliser en particulier la surveillance des travaux pour s'assurer que tout chantier de terrassement à proximité de son réseau soit bien connu. Afin de prévenir tout accident sur les ouvrages enterrés, un guichet unique en ligne, comportant les données des exploitants de réseaux, est destiné à collecter les demandes de travaux de tous ceux qui en ont le projet. Il permet ainsi aux responsables de projet, aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre de notifier leur intention de réaliser des travaux. En réponse, le guichet unique affiche automatiquement les coordonnées des exploitants de réseaux sur les emprises concernées. GRTgaz, informé des travaux, fixe systématiquement un rendez-vous aux entreprises pour délimiter précisément ses canalisations et leur remettre les consignes de sécurité à respecter.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'incidents liés à des agressions de tiers sur les canalisations	Zéro	3	2	7	7
Nombre de Déclaration d'intention de commencement de travaux	NA	50 100	52 200	55 400	54 100
Nombre de kms de canalisations inspectées	2 910 (±10%)	2 936	2 644	2 581	3 208
Nombre de kms de canalisations traitées ³	2 740 (±10%)	4 715	2 659	3 025	2 998

En matière d'inspection et de canalisation traitée, GRTgaz a pu atteindre sa cible en 2020 malgré les perturbations, liées au COVID-19, qui ont conduit à de nombreuses reprogrammations. En 2020, 3 208 kilomètres de canalisations ont été inspectées dont 2 998 traitées.

² Arrêté portant règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz

³ Une fois la photographie réalisée lors de l'inspection de la canalisation, des investigations sont alors menées pour identifier les défauts et réparer la canalisation si besoin

Concernant les travaux de tiers, le nombre d'accrochages enregistrés est en diminution régulière depuis deux décennies. Sept incidents liés à des agressions de tiers, dont 2 avec fuite, ont été enregistrés en 2020 contre 35 incidents en 2000. Les années 2019 et 2020 ont cependant été marquées par une recrudescence de ces incidents par rapport aux trois années précédentes. Cela est notamment lié à une augmentation générale des travaux en 2019 (+ 7 % par rapport à 2018, dont plus de 20 % en Île-de-France) et à des perturbations liées au COVID-19 en 2020. Un dispositif de communication externe (mailing, vidéo, lettre d'information via des associations professionnelles...) a été déployé par GRTgaz pour alerter sur la nécessité de réaliser les déclarations de travaux et de maintenir les rendez-vous chantiers, et ce même en période de confinement. Plus de 54 000 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ont été traitées en 2020, soit une baisse de moins de 5% par rapport à 2019 en dépit du contexte sanitaire. Le nombre des DICT témoigne de la pression croissante de risque industriel lié à des travaux tiers à proximité des ouvrages de GRTgaz.

Tout en poursuivant les actions de communication vers l'externe, GRTgaz prévoit en 2021 un renforcement du sujet des travaux tiers auprès des managers, une diversification des outils et des modes de portage du retour d'expérience en interne et une amélioration de l'efficacité des contrôles internes et des supervisions techniques.

Faits marquants 2017-2020 :

Renforcement de la précision cartographique en zones urbaines : Initié depuis 2016, ce projet vise à disposer d'une précision cartographique des tracés des canalisations de GRTgaz de l'ordre de 1m50 à 40 centimètres en zone urbaine. Il présente deux avantages. Le premier est de permettre aux équipes de GRTgaz lors des rendez-vous chantiers de pouvoir confronter les détections réalisées sur la zone de travaux avec une cartographie précise. Le deuxième permet aux entreprises de travaux d'utiliser des techniques douces, ciblées dans la bonne zone, à proximité du réseau de GRTgaz. 320.000 heures de travail et plus de 18 millions d'Euros ont permis d'améliorer la précision de 69% du réseau concerné. Ce projet continue en 2021, et un projet similaire sera lancé sur le même modèle en zone rurale en 2021.

Nouvel outil de SIG (Système d'Information Géographique) permettant de superposer les zones de déclarations DICT et le tracé des ouvrages de GRTgaz

Lorsque les entreprises font leurs DICT au guichet et délimitent la zone géographique de leurs travaux, cet outil permet de superposer les zones de déclarations DICT avec le tracé des ouvrages de GRTgaz et ainsi de mieux visualiser les impacts des travaux sur nos canalisations lors des rendez-vous sur site.

2.4.2. La santé-sécurité des salariés et des prestataires

Description du risque santé-sécurité des salariés : De par ses métiers, la santé- sécurité des salariés et des prestataires, intervenant pour son compte, est un enjeu majeur pour GRTgaz. La santé-sécurité représente un élément clef de performance, de prévention et de maîtrise des risques au sein de l'entreprise.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Les engagements de GRTgaz en matière de santé-sécurité au travail sont formalisés dans un document de politique d'entreprise. Cette politique, signée par l'ensemble des directeurs de GRTgaz, est diffusée auprès des équipes et affichée sur tous les sites. Elle est revue périodiquement selon les évolutions susceptibles d'impacter l'entreprise.

En déclinaison de cette politique, un plan d'action pour la période 2019-2020 a été mis en place. Il se décline en trois axes : renforcer la culture sécurité et tirer les enseignements de nos accidents ; maintenir et renforcer le professionnalisme ; communiquer en interne et suivre la mise en œuvre du plan d'action. Un système de management et de gouvernance est mis en place à tous les niveaux de l'entreprise pour piloter le risque « santé-sécurité au travail » (du niveau de la direction générale jusqu'aux métiers). Un

dispositif clé au service de la prévention de la santé sécurité est déployé au sein de GRTgaz : les visites comportementales de sécurité (VCS). Dans l'objectif de développer la culture sécurité, ces visites individuelles permettent de souligner les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées en mettant en avant des axes de progrès lors des activités quotidiennes, tant d'un point de vue comportemental qu'organisationnel. Elles permettent de renforcer le dialogue entre les managers et les salariés autour de la perception de la maîtrise des risques dans ces activités.

La politique de santé-sécurité passe aussi par la valorisation des résultats et l'implication des équipes. Le Challenge sécurité partagée a pour objet de récompenser les départements, qui, tout au long de l'année, s'impliquent dans la prévention et la maîtrise de risques.

GRTgaz place à un même niveau d'exigence la sécurité des entreprises intervenant pour son compte et celle de ses salariés. Le taux de fréquence des prestataires est piloté mensuellement au même titre que le taux de fréquence des salariés. A chaque accident ou incident, l'entreprise prestataire concernée est associée à l'analyse de l'évènement et à ces conclusions. Une cérémonie de remise des trophées, organisée conjointement par GRTgaz et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP), se tient périodiquement pour récompenser les entreprises prestataires de GRTgaz dont les résultats, en matière de sécurité sur les chantiers de GRTgaz, ont été remarquables.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020	2021
TF salariés	≤2,4	1,6	0,5	0,9	1,6
TF prestataires	≤ 6	6,5	4,4	4,6	6
Nombre de visites comportementales de sécurité (VCS) réalisées	2 750	4 525	4 292	4 193	3 323

Le bilan en matière de santé-sécurité sur ces quatre dernières années est positif. La culture sécurité partagée a progressé fortement dans l'entreprise. Sur le moyen terme, l'évolution globale des résultats s'est traduite par la baisse du nombre d'accidents en service avec arrêt, passant de 24 en 2013 à 9 en 2017. De nombreuses actions ont permis de faire progresser la culture santé-sécurité. Les 12 règles d'or de la sécurité, élaborées collectivement au sein de l'entreprise, ont participé à la diffusion de bonnes pratiques et de bons réflexes à adopter pour renforcer la sécurité. La formation a été également un élément clé dans la prévention des risques d'accidents. Les Visites comportementales de sécurité ont permis de renforcer l'implication managériale et de participer à la remontée des signaux faibles. En 2020, GRTgaz a réalisé 3 323 VCS.

L'année 2020 est une année particulière avec une augmentation du taux de fréquence liée au contexte sanitaire tant au niveau des salariés que des prestataires. Une dégradation du taux de fréquence a pu être observée en début d'année, due à la fois à l'adaptation au nouveau risque COVID-19 et à une réduction de la présence managériale sur le terrain imposée par le premier confinement. Cependant, l'implication de la Direction Générale et les nombreux messages de prévention portés au plus près des salariés ont permis une amélioration très nette des résultats à partir de l'automne, permettant ainsi de maintenir les résultats 2020 au niveau de 2017. Le séminaire, permettant de renforcer les liens et de partager les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité avec les principaux prestataires de GRTgaz, a été décalé à mars 2021 en raison du COVID-19.

Faits marquants

Diagnostic Sécurité Partagée

L'Institut pour une culture de la sécurité industrielle (ICSI) a réalisé en 2017 un nouveau diagnostic auprès des salariés et des prestataires de GRTgaz, quatre ans après le premier. Une implication plus forte des salariés et des managers et une reconnaissance plus importante de la sécurité en tant qu'enjeu pour GRTgaz ont été soulignés. Ce diagnostic a été suivi d'un plan d'actions visant à poursuivre la démarche de culture sécurité partagée dans l'entreprise.

Les CPP (Carnet de Prescriptions au Personnel de Prévention) sur le risque gaz et le risque électrique.

Le CPP gaz, rédigé en 2015, est un des piliers du savoir-faire métier de GRTgaz.

GRTgaz a débuté en 2016 les travaux d'écriture d'un CPP sur le risque Électrique. L'objectif est double : simplifier la compréhension de la norme sécurité électrique, NF C 18-150, en conservant uniquement les opérations applicables aux métiers de GRTgaz et d'harmoniser les pratiques lors de la réalisation de travaux électriques.

Le déploiement du CPP électrique sensibilisera un périmètre large d'acteurs de GRTgaz impliqués dans la maîtrise du risque électrique lors des mises en service et des opérations et travaux de maintenance. La mise en place du CPP électrique est un exemple concret témoignant du besoin perpétuel d'entretenir et développer les compétences techniques dans l'entreprise afin de maîtriser les risques liés à la santé-sécurité des salariés.

2.4.3. La sécurité des systèmes d'information

Description du risque : GRTgaz est confronté à deux risques majeurs en matière de sécurité de ses systèmes d'informations sur l'ensemble de ses sites⁴ : la cybersécurité et la protection des données des salariés (Règlement général sur la protection des données).

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Le risque cybersécurité est piloté au plus haut niveau de l'entreprise. Un système de management de la sécurité, basé sur la norme ISO2700x⁵, a été mis en place en 2020. Le sujet est régulièrement programmé au Comex de GRTgaz. La politique de Sécurité des Systèmes d'Informations, révisée en juin 2020, est structurée autour de 5 axes : la gouvernance, la sécurisation des actifs des Systèmes d'Informations (SI), la maîtrise des actifs des SI, la sensibilisation des individus et la préparation à une attaque.

Chaque année, la direction des systèmes d'information élabore un plan annuel de contrôles cybersécurité basé sur des contrôles par échantillonnage sur les différentes activités des systèmes d'information afin de s'assurer de leur conformité. Ces plans de contrôles tiennent compte des retours d'expériences précédents. La typologie des contrôles évolue et vise en même temps à responsabiliser les acteurs opérationnels et à tester la résistance des systèmes et actifs SI aux cybers attaques.

La sécurisation des actifs s'appuie sur un programme de mise en conformité et de diminution des risques sur des infrastructures et de nouveaux services et produits de cybersécurité.

La maîtrise des actifs des Systèmes d'Information vise à garantir à tout moment leur maintien en conditions de sécurité avec la réactivité adaptée. De nombreuses activités contribuent à cet objectif : la sécurisation contractuelle des prestations informatiques sensibles grâce à la mise en œuvre de Plan d'Assurance Sécurité (PAS), le maintien des cartographies des actifs, la détection et la gestion des vulnérabilités, des incidents et des crises cyber, la gestion des comptes, des accès et des habilitations et la mise à jour des actifs en vue de maîtriser leur niveau de sécurité et leur obsolescence.

La sensibilisation des salariés constitue un pilier incontournable de la cybersécurité afin que chacun se responsabilise et soit acteur de la sécurité du système d'information, au même titre que l'ambition de

⁴ Incluant les systèmes de conduite industriels et les systèmes d'information de sûreté...

⁵ Norme ISO portant sur le management de la sécurité de l'information

Sécurité et Santé au Travail. C'est l'objectif du Plan d'Adoption Cyber conçu en 2020. Dès l'intégration de nouveaux salariés et prestataires, différents e-learning concourent à cette sensibilisation. Par la suite, des événements sont proposés aux salariés et prestataires : des webinars, des Flash infos réguliers cyber... Enfin, afin de préparer et d'améliorer la cyber résilience de l'entreprise, des exercices de crise dédiés à la cybersécurité permettent aux acteurs décisionnels, de renforcer leurs réflexes dès l'apparition des premiers signaux d'attaques.

En matière de Règlement général sur la protection des données (RGPD), GRTgaz a nommé fin 2018 un Data Privacy Manager (DPM) au sein de la direction juridique. Une politique sur les données personnelles et leurs violations est mise en œuvre depuis 2018. A chaque nouvelle application, GRTgaz analyse le niveau de sensibilité pour réduire le risque et mettre en œuvre les mesures adéquates de sécurité (*Privacy by design*). Lors du processus de sélection des fournisseurs, GRTgaz adresse un questionnaire au fournisseur pour s'assurer du respect de la RGPD. Le fournisseur sélectionné s'engage à signer un plan d'assurance qualité. GRTgaz se réserve le droit de réaliser un audit RGPD si un risque particulier existe chez un sous-traitant.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020	Total
Nombre d'événements graves en matière de sécurité informatique	0	0	0	0	0
Nombre de notifications à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	NA	0	1	0	2
% de salariés formés à la cybersécurité - E-learning « socle »	80 %				84 % ⁶
% de salariés formés à la cybersécurité - E-learning « Industrielle »	70%				80% ⁷
% de salariés formés à la cybersécurité - E-Learning « Comptes à Privilèges DSI »					70 % ⁸
% de salariés formés pour les directions exposées (DSI, DPMR, DJ, DRH) au RGPD	80 %	80%	80%	80%	81%

Le bilan de la sécurité des SI de GRTgaz sur 2020 et sur les 4 dernières années est positif. L'année 2020 est caractérisée par des menaces cyber toujours plus complexes et en augmentation constante. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information n'a cessé de souligner la très forte recrudescence des attaques cyber en 2020, notamment les attaques par rançongiciels (les *ransomwares*). Depuis 2017, malgré un nombre de menaces et d'attaques croissantes, aucun incident grave (perte de SI majeur) en matière de sécurité informatique n'a eu lieu.

Les actions sur l'année 2020 ont porté sur l'accompagnement des utilisateurs durant la période COVID-19, la semaine de la cybersécurité et la sensibilisation des personnes les plus exposées. Un exercice de crise cyber a été mené en 2019 afin de former le Comex de GRTgaz aux réflexes initiaux lors d'une attaque cyber. GRTgaz a développé des e-learning spécifiques selon le niveau de risque des populations de salariés. Un e-

⁶ Cumul depuis 2017

⁷ Cumul depuis 2018

⁸ Cumul depuis 2019

learning Cybersécurité (dit « socle ») a été développé auprès de l'ensemble des salariés de GRTgaz. Depuis 2017, 84% des salariés de GRTgaz ont suivi cet e-learning. Un e-learning Cybersécurité dit « Industriel » est développé auprès des salariés qui sont en lien avec les ouvrages industriels. Depuis 2018, 80% de ces salariés ont été formés. Enfin, le e-Learning « Comptes à Privilèges » a été mis en service dans le courant de l'année 2020 auprès des salariés et des parties prenantes externes disposant de comptes SI à privilèges au sein de la Direction des Systèmes d'Information. Cette action est développée en réponse aux retours d'expérience internes et à l'évolution des malveillances dans le contexte sanitaire actuel, qui ciblent plus particulièrement les comptes à privilèges. D'autres actions de sensibilisation auprès de cette population particulière sont prévues : communications suite aux retours d'expérience internes et des événements externes, ateliers thématiques, campagne de tests afin de performer les réflexes, ...

GRTgaz s'est également impliqué dans des groupes de travaux et de réflexions portant sur la cybersécurité dans son écosystème (Groupe de travail cyber du Contrat stratégique filière, Groupe de travail cyber de la Commission de Régulation de l'Energie).

En matière de RGPD, deux notifications à la CNIL ont été faites en 2020. Plusieurs sous-traitants de GRTgaz ont été victimes d'attaques cybersécurité. Les directions les plus exposées au risque RGPD (Direction des Systèmes d'Information, Direction Juridique, Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats et Direction Prévention et Maîtrise des Risques) sont régulièrement sensibilisées. En 2020, 81% des salariés de ces directions ont été sensibilisés. Une remise à jour du registre des traitements a été initiée depuis 2019 visant à établir un suivi structuré des traitements. Un nouvel e-learning est en cours de sélection et devrait permettre une formation de la totalité des équipes.

2.4.4. L'efficacité économique du service rendu

Description du risque : L'efficacité économique du service rendu par GRTgaz est au cœur du dialogue avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui reconnaît dans le revenu autorisé à GRTgaz les coûts d'un opérateur efficace⁹, et par les actions mises en œuvre par l'entreprise pour tenir les trajectoires tarifaires.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : L'approbation par la CRE des coûts éligibles à percevoir dans le revenu autorisé de GRTgaz ainsi que les incitations à une efficacité supplémentaire font l'objet d'une négociation pluriannuelle (définition du tarif d'accès des tiers au réseau de transport - ATRT). Cette négociation s'appuie sur la réalisation d'un audit par un tiers portant sur les coûts de GRTgaz, sur plusieurs consultations publiques et sur des auditions.

Les consultations publiques et les auditions de la CRE assurent une large participation des parties prenantes au processus. Elles permettent de réaliser un arbitrage entre le niveau de service rendu par GRTgaz, le respect de ses engagements liés à son contrat de service public, et une analyse comparant les coûts à recouvrer et les bénéfices attendus pour les parties prenantes au marché du gaz dans son ensemble (concurrence, sécurité d'approvisionnement...).

Cet ATRT est *in fine* soumis pour avis au Conseil supérieur de l'énergie¹⁰ où siègent les parties prenantes liées à l'énergie (Parlement, collectivités territoriales, consommateurs, etc.), avant d'être approuvé par la CRE.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

⁹ 3. L'article L.452-1 prévoit que la Commission de régulation de l'énergie (CRE) élabore les tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel dans le respect des exigences de transparence et de non-discrimination afin de couvrir l'ensemble des coûts supportés par les gestionnaires de réseaux dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace

¹⁰ Décret n° 2006-366 du 27 mars 2006

Coût moyen d'accès au réseau de transport de gaz (en centimes d'euros par KWh/jour/an)¹¹

48

47

45

43

Sur les trois dernières années, et dans un contexte marqué tendanciellement par la décroissance des consommations, GRTgaz a su maintenir l'efficacité économique de son activité. Le changement de période tarifaire (ATRT7) au 1^{er} Avril 2020 a marqué la continuité des efforts d'efficacité de GRTgaz sur ses coûts opérationnels (Charges Nettes d'Exploitation) dans un contexte de baisse des coûts de financement des actifs (Charges de Capital Normatives), reflétant notamment la baisse sur une longue période des taux d'intérêts « sans risque » et la gestion des actifs pilotée en regard des enjeux de la transition énergétique.

L'année 2017 a été marquée par la mise à disposition des capacités développées par les investissements des années précédentes pour le raccordement du terminal de Dunkerque (+ 790 GWh/j au point d'interface transport-terminal méthanier de Dunkerque). En 2019, la mise à disposition d'une capacité supplémentaire de + 100 GWh/j de la Suisse vers la France, à Oltingue, et de 37 GWh/j de la France vers la Suisse a été réalisée par des optimisations d'usage du réseau avec les opérateurs adjacents (et sans investissements notables supplémentaires). La réalisation de raccordements d'installations biométhane, en 2020 reste d'ampleur encore mesurée, mais montre une forte dynamique appelée à se développer.

- **Fait marquant :** La CRE a publié le 23 janvier 2020 une délibération portant décision sur le tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz naturel pour GRTgaz et Téréga, dit tarif « ATRT7 », qui s'applique à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée de 4 ans avec une mise à jour annuelle. L'ATRT7 a pour objectifs principaux. Au global, les charges d'exploitation autorisées par la CRE sur la période 2020 à 2023 sont équivalentes aux charges réalisées en 2018 évoluant chaque année en fonction de l'inflation. La réponse aux nouveaux enjeux de l'entreprise (comme l'intensification des adaptations du réseau pour l'injection du biométhane) nécessitera donc une exigence continue de performance de l'entreprise.

2.4.5. L'Indépendance

Description du risque : Opérateur de transport indépendant (ITO) certifié par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), GRTgaz doit satisfaire aux obligations d'indépendance et d'autonomie des gestionnaires de réseaux contrôlés par une entreprise verticalement intégrée (EVI). GRTgaz doit agir en toute indépendance vis-à-vis des activités de production et de fourniture d'Engie et garantir aux tiers des conditions d'accès au réseau non discriminatoires, transparentes et la préservation de la confidentialité des informations commercialement sensibles (ICS). Le défaut du respect des règles et des engagements associés expose GRTgaz à diverses sanctions.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Le code de bonne conduite, approuvé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), est l'élément essentiel des pièces du dossier de certification de GRTgaz en tant que gestionnaire de réseau de transport indépendant. Cette certification impose à GRTgaz de respecter une équité totale vis-à-vis de tous ses clients expéditeurs, producteurs de biométhane

¹¹ Cet indicateur permet de mesurer dans le temps les coûts de la capacité de transport pour accéder au marché du gaz (euro/kWh/jour/an : pour disposer de 1 kWh/jour chaque jour pendant 1 an) et de piloter l'évolution de l'efficacité du service rendu au marché par GRTgaz.

ou consommateurs raccordés au réseau de transport afin de ne pas fausser la concurrence entre fournisseurs de gaz. Un responsable de la conformité dont l'indépendance est garantie par le Code de l'Energie, veille au respect de ces obligations. Il rend compte régulièrement à la CRE et rédige un rapport annuel¹² sur la mise en œuvre par GRTgaz de son code de bonne conduite, sur le respect des obligations en matière d'indépendance et la bonne exécution du plan décennal de développement.

Chaque direction de GRTgaz est dotée d'un correspondant du code de bonne conduite dont la mission est d'assurer le portage du code de bonne conduite dans sa direction, de piloter le plan d'action annuel et d'en réaliser le bilan. Le respect du code de bonne conduite est évalué dans le cadre d'une enquête de satisfaction annuelle des clients, expéditeurs et industriels.

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Nombre de non-conformités aux engagements du code de bonne conduite	0	0	0	0
% de salariés formés au code de bonne conduite	ND	97,5	98 %	98,8

En 2020, le responsable de la conformité n'a relevé aucune non-conformité significative¹³ au code de bonne conduite. De 2017 à 2020, GRTgaz a renforcé sa maîtrise des engagements vis-à-vis du régulateur et sa conformité à la 3^{ème} directive. L'Indépendance est désormais inscrite dans la culture d'entreprise. La formation des salariés au Code de bonne conduite, via la généralisation du e-learning, et les réunions de présentations, portées dans les directions, ont permis de former les salariés au contexte réglementaire et aux règles associées. À fin décembre 2020, 98,8 % des salariés de GRTgaz ont suivi l'e-learning. L'Indépendance de GRTgaz est reconnue également par ses clients. Ainsi, en 2020, dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des clients : 100 % des expéditeurs et 97 % des clients industriels pensent que GRTgaz est un opérateur indépendant (contre en 2019, 97 % des expéditeurs et 90 % des clients industriels). La performance des résultats de cette enquête ainsi que la bonne application du code de bonne conduite par chaque direction font partie intégrante du contrat d'intéressement.

2.4.6. L'éthique

Description du risque : Les risques relatifs à l'éthique identifiés pour GRTgaz sont les suivants : toutes les formes de discrimination, toutes les formes de harcèlement, la fraude, la corruption, les conflits d'intérêts et la divulgation de toutes formes d'informations confidentielles. L'ambition majeure de GRTgaz est de protéger les salariés et l'entreprise des différents risques relatifs à l'éthique. Dans ce cadre, la démarche éthique de GRTgaz est avant tout une démarche de prévention.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : La charte éthique, mise à jour en 2020 conformément à la réglementation dite « Sapin II »¹⁴, définit les quatre principes fondamentaux qui guident le comportement de l'entreprise et des salariés : la conformité aux lois et réglementations, la culture de l'éthique, la bonne foi, l'intégrité et l'honnêteté, ainsi que le respect d'autrui. L'objectif majeur de cette charte est d'ancrer l'éthique dans la stratégie de l'entreprise, dans ses pratiques managériales et professionnelles et d'en mesurer régulièrement le respect. Le dispositif éthique de GRTgaz comprend

¹² La synthèse de ce rapport est accessible sur le site internet : www.grtgaz.com.

¹³ Le responsable de la conformité constate une situation qui pourrait fragiliser le modèle ITO ou affecter la concurrence loyale entre les clients. Son avis exigera une action correctrice de fond. Il est mis fin sans délai à la situation concernée. Le directeur général et les services de la CRE sont avisés.

¹⁴ Loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique

également un plan d'action « Notre ambition collective pour l'éthique 2018-2020 », un comité éthique représentant toutes les directions, un dispositif d'alerte interne (comprenant une boîte mail, des correspondants éthiques et un déontologue) et un dispositif de formation dédié aux managers et aux salariés les plus exposés au risque de corruption.

Pour renforcer la prévention éthique avec les fournisseurs et les partenaires, GRTgaz a mis en place une charte éthique dédiée et une procédure de « due diligence » pour les fournisseurs et les parties prenantes les plus à risques au regard des droits humains, de la santé-sécurité et du respect de l'environnement.

Résultats et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020
Nombre d'incidents éthiques	9	5	9	10
Nombre de salariés sensibilisés à l'éthique	400	400	950	500
% de salariés sensibilisés dans l'année à l'éthique	13%	13%	32%	17%
Nombre de fournisseurs évalués par un prestataire externe	0	8	17	35

GRTgaz a achevé en 2020 son programme triennal (Notre ambition collective pour l'éthique 2018 – 2020) d'actions de prévention et de mise en conformité avec l'ensemble des obligations issues de la loi Sapin II. Ce programme a permis une meilleure appropriation des risques éthiques à tous les niveaux de l'entreprise par les salariés avec davantage de remontées, de signalements et de questionnements.

En 2020, 10 incidents éthiques ont été remontés. Pour la première année, et particulièrement lors du second semestre 2020, la plupart des incidents concerne des sujets humains, notamment des difficultés relationnelles. Le contexte COVID, ayant entraîné une proportion élevée de réunions à distance avec une réduction nette des contacts humains sur la durée, a très probablement joué un rôle dans cette évolution inédite des incidents éthiques humains en 2020.

Tout au long de l'année 2020, chaque direction a reçu une sensibilisation aux principaux risques liés à l'éthique de la part du déontologue et des différents membres du comité éthique. Plusieurs directions ont largement démultiplié ces sensibilisations en interne auprès des salariés. Le dispositif de due diligence auprès des fournisseurs a également été renforcé. Le nombre de fournisseurs, ayant fait l'objet d'un audit éthique par un prestataire externe mandaté par GRTgaz, a plus que doublé chaque année, passant de 8 fournisseurs audités en 2018, 17 en 2019 et 35 fournisseurs en 2020.

Le plan d'actions « Notre Ambition Collective pour l'éthique 2021 – 2024 » sera principalement axé sur la prévention et visera à sensibiliser l'ensemble des salariés par des méthodes ludiques et innovantes favorisant le dialogue à partir de cas concrets. L'objectif est de continuer à libérer la parole et à renforcer la prise de conscience de chacun.

2.5. GRTgaz, un acteur engagé dans la transition énergétique

2.5.1. La limitation des impacts environnementaux de GRTgaz

2.5.1.1. La réduction de l'empreinte carbone de GRTgaz

Description du risque : Les rejets de méthane et les consommations d'énergie motrice de compression sont les postes d'émissions de gaz à effet de serre les plus importants des émissions de GRTgaz. GRTgaz adresse également les émissions du scope 3 par des actions visant à réduire l'empreinte carbone de ses modes de travail (énergie des bâtiments tertiaires, informatique, déplacements, etc.) et progressivement élargies aux émissions indirectes liées à ses achats. Pour lutter contre le changement climatique, GRTgaz fait de la réduction de son empreinte carbone un de ses objectifs majeurs depuis des années pour réduire l'empreinte carbone des usages énergétiques (développement des gaz renouvelables, évolution du réseau pour accueillir plus de gaz renouvelables, développement de la mobilité GNV et des usages du gaz dans l'industrie en substitution d'énergies plus carbonées).

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Afin de réduire son empreinte carbone, l'entreprise a formalisé, sur la période écoulée, une politique énergie en 3 axes : réduction des émissions de méthane, réduction des consommations d'énergie motrice et celles liées aux usages tertiaires. Chaque engagement est dirigé par un comité dédié : un comité réseau étanche (émissions de méthane), un comité compression (énergie motrice) et un comité énergie tertiaire.

En 2016, GRTgaz a défini un objectif stratégique ambitieux de diviser par trois ses émissions de méthane en 4 ans. Pour y parvenir, GRTgaz travaille sur l'identification des potentiels de réduction de chaque source d'émission afin d'adapter et prioriser son plan d'action. Des campagnes de recherche et de traitement des fuites diffuses sont menées sur l'ensemble des postes du réseau et sur les stations de compression. Des audits annuels, effectués par des tiers, sont réalisés sur une part représentative du parc des actifs de l'entreprise et notamment sur un tiers des stations de compression et interconnexions.

GRTgaz s'est engagé depuis 10 ans à éviter les émissions de gaz à l'atmosphère lors d'opérations ponctuelles de maintenance. Pour réduire ces émissions, GRTgaz réduit la pression, si les quantités restent importantes, un compresseur mobile (*gas booster*) est utilisé pour récupérer le gaz en le réinjectant sur le réseau en service. En complément, ou pour des opérations nécessitant de purger des volumes plus faibles, la technique du brûlage est privilégiée. Elle permet de réduire par 10 l'impact sur l'effet de serre. C'est désormais plus de 90 % du gaz qui est récupéré lors des travaux et opérations de maintenance. Ces mêmes techniques sont utilisées sur des stations de compression pour des volumes moindres.

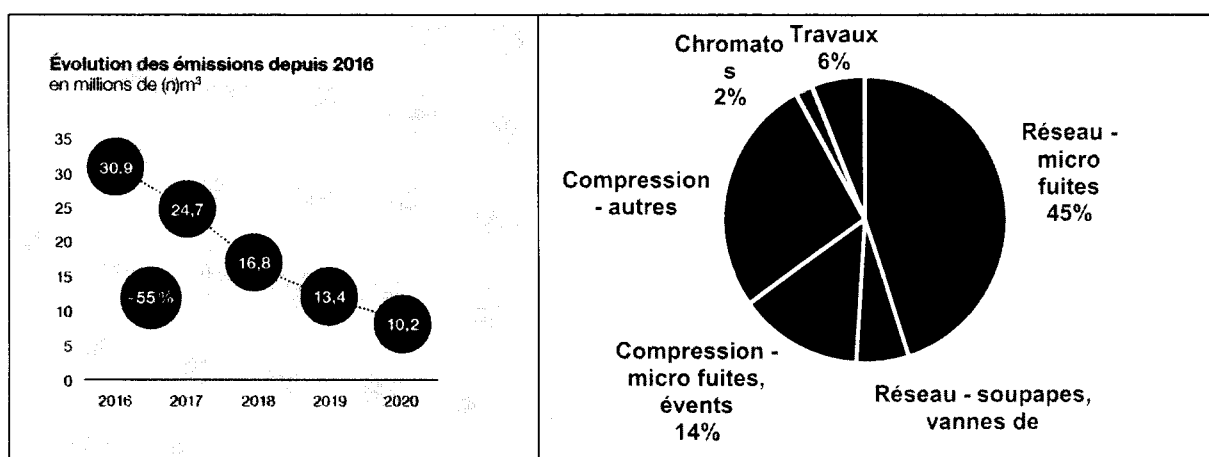
En matière de consommation d'énergie, GRTgaz s'attache à réduire l'ensemble de ses consommations, à commencer par l'énergie motrice qui sert à transporter le gaz en tout point du réseau. Chaque jour, des simulations sont réalisées avec le logiciel (Minopex), qui permet de configurer l'outil industriel afin de minimiser les consommations d'énergie. L'objectif est alors de piloter en temps réel les installations en minimisant les écarts à cette consommation de référence calculée. Lorsque cela est possible, GRTgaz utilise par ailleurs sa capacité d'arbitrage entre les stations de compression gaz et électrique afin d'utiliser l'énergie la moins carbonée.

Engagé dans la lutte contre le changement climatique, GRTgaz participe activement à de nombreux groupes de travail afin de contribuer à la décarbonation de la filière gazière. En 2020, GRTgaz a mis à jour son bilan carbone (données 2019), publié sur la base carbone de l'ADEME, et tracé sa trajectoire bas carbone des prochaines années en ligne avec les Accords de Paris.

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Baisse des émissions de méthane Versus 2016 (en %)	Diviser par 3 les émissions de gaz naturel par rapport à 2016	Année de référence	-20%	-45%	-57%	-67%
Emissions Scope 1 et 2 TeqCO ₂ /GWh transporté			1,20	0,88	0,86	0,69
Électricité motrice (GWh Energie primaire*)			1 251	1 114	1 071	867
Total Compression (GWh Energie primaire*)			2 647	2 369	2 601	1 896
Total compression GWh PCS eq gaz			2 941	2 632	2 890	2 106
Émissions eq tCO ₂ (scope 1 et 2)			754 135	570 970	603 539	441 966
Quantités transportée GWh			628 446	645 679	701 790	639 150

L'objectif ambitieux de diviser par 3 les émissions de méthane entre 2016 et 2020 a été atteint grâce à une mobilisation importante des exploitants sur le terrain et un engagement fort de la direction générale. Les résultats 2020, à **10,3 Mm³**, s'inscrivent dans la cible avec une baisse de 67 % des rejets de méthane par rapport au niveau 2016. Les actions 2020 ont porté essentiellement sur la réduction des fuites diffuses sur le réseau.



GRTgaz est par ailleurs moteur au sein de la filière gaz pour réduire les émissions de méthane. Peuvent ainsi être soulignées les initiatives suivantes :

- Rédaction de recommandations et actions de dissémination sur la réduction des émissions de méthane avec *Gas Infrastructure Europe* (GIE) et Marcogaz

- **Adhésion aux *Methane Guiding Principles***

En janvier 2020, GRTgaz a signé les *Methane Guiding Principles* ¹⁵, principes directeurs, qui engagent l'entreprise à réduire toujours plus ses émissions de méthane, à accroître la transparence et la précision des données d'émissions de méthane.

En signant ces principes, GRTgaz s'engage également à encourager d'autres acteurs de la chaîne de valeur du gaz naturel – de la production au consommateur final – à s'inscrire dans ces principes.

GRTgaz a contribué à l'écriture de 2 guides de « best practices » : *Reducing methane emissions through, identification, detection, measurement and quantification*

(methaneguidingprinciples.org) et *Reducing methane emissions through, identification, detection, measurement and quantification* (methaneguidingprinciples.org)¹⁶

- **Adhésion à l'OGMP 2.0¹⁷(*Oil & Gas Methane Partnership*)** : Initiative multipartite visant à minimiser les émissions de méthane dans le secteur pétrolier et gazier.

Géré par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'OGMP fournit un cadre de reporting international pour rapporter de manière transparente les émissions de méthane provenant des différents segments de la chaîne de l'*Oil & Gas*.

Depuis 2020, GRTgaz participe activement à l'évolution de ce cadre de reporting pour qu'il soit adapté au *midstream* gazier et co-anime la *task force* en charge du guide technique de reporting OGMP2.0.

GRTgaz s'engage à fournir son bilan d'émissions de méthane selon ce nouveau cadre de reporting international et à viser un objectif ambitieux de réduction en 2025.

Réduire les rejets de combustion de la compression

Le bilan est positif en matière de réduction des rejets de gaz à effet de serre lié à la compression. GRTgaz a atteint un niveau de consommation d'énergie motrice historiquement bas. En 2020, les flux (entrées et sorties de gaz) ont été particulièrement favorables à la baisse des consommations d'énergie motrice, avec moins de transit vers les pays adjacents (-13%), plus de soutirage que d'injection, et une baisse des consommations (-7%) liées au contexte sanitaire et au climat historiquement doux. Cette conjoncture particulière a conduit à une baisse de près de 29% de l'énergie de compression.

Au global, des scope 1 et 2 du bilan carbone en forte baisse en 2020

Au total, les efforts de l'entreprise sur la réduction des émissions de méthane et des consommations d'énergies de compression, combinés à cette conjoncture favorable pour l'exploitation du réseau, ont conduit à atteindre en 2020 un plus bas historique pour les émissions des scopes 1 et 2 avec 442 000 Tonnes eq CO₂, représentant 0.69 t eq CO₂ /GWh transporté en 2020. L'action de GRTgaz depuis 2016 place les émissions de l'entreprise sur une trajectoire carbone compatible avec les Accords de Paris.

2.5.1.2. La valorisation des déchets

Description du risque : La gestion et la valorisation des déchets liés à son activité industrielle est un enjeu fort de GRTgaz de respect de l'environnement et de réputation.

Politiques et moyens mise en œuvre pour réduire le risque : GRTgaz applique les réglementations relatives au tri par type de déchets en tenant à jour des registres des déchets et en mettant en œuvre sur ses sites trois types de tri :

¹⁵ <https://methaneguidingprinciples.org>

¹⁶ Pour plus d'information, voir <https://methaneguidingprinciples.org/>

¹⁷ <http://ogmpartnership.com/>

- Tri tertiaire sur l'ensemble des sites tertiaires (papier, plastiques, canettes...).
- Tri industriel, notamment sur les 26 stations de compression (déchets inertes et déchets dangereux sur sites ICPE).
- Tri chantier, géré avec les contractants (bois, ferrailles, gravats, terres).

Historiquement, l'essentiel des déchets est généré par les chantiers. La diminution du nombre de grands chantiers conduit mécaniquement à une baisse significative des volumes de déchets générés par GRTgaz, et incite l'entreprise à renforcer ses efforts sur les « petits chantiers » des territoires, dont le nombre augmente.

Les déchets non dangereux (DND), hors chantiers travaux territoriaux, sont essentiellement constitués de matériaux extraits des fouilles des chantiers (boue, bloc de béton et gravas non souillés). Les déchets non dangereux issus des chantiers territoriaux sont composés majoritairement de déblais (terres excavées et gravats) et de béton.

De nombreuses actions sont menées pour réduire et valoriser les déchets : tri en amont (tri sélectif), concassage des gravats et cailloux sur site, préférence donnée aux filières de recyclage, actions de communication interne, collectes de textile et de déchets d'équipements électriques et électroniques personnels (ordinateurs, téléphones fixes et mobiles, chargeurs, piles, etc.), ...

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

% de valorisation des déchets	> 70%	74%	89%	94%	98%
Total Déchets non dangereux (DND) en tonnes	NA	88754	65 225	40 740	28 780
Total Déchets dangereux (DD) en tonnes	NA	1 110	1 048	2 265	641
DND Valorisés en tonnes	NA	66 522	58 747	39 831	27 723
DD Valorisés en tonnes	NA	375	402	596	207

La valorisation des déchets depuis ces quatre dernières années a progressé fortement passant de 74% en 2017 à 98% en 2020. 99,8% des déchets non dangereux et 32% des déchets dangereux ont été valorisés en 2020.

En 2020, un nouvel outil de gestion des déchets a été mis à la disposition des entités de GRTgaz afin d'assurer une meilleure maîtrise des opérations de gestion des déchets. Pour accompagner la démarche, un marché cadre spécifique, gestion des déchets industriels et tertiaires, a été mis en place en novembre 2020 avec une clause de contrôle annuel par le contractant, de l'état des contenants et des dispositions fondamentales à la bonne gestion des déchets.

En matière de sensibilisation des salariés, des actualités, conférences et sensibilisation ont été réalisées à distance lors de la Semaine européenne du Développement Durable en 2020. Des sessions d'information, animations ont été menées sur les enjeux de Responsabilité Sociétale de GRTgaz et notamment sur l'enjeu des déchets et leur traitement pour GRTgaz.

Faits marquants :

Implication de l'ensemble des métiers dans la gestion des déchets depuis 4 ans par le biais de 5 actions phares :

- **Lancement du Projet Gouvernance de la Donnée (GDD) :** Mise sous maîtrise de toutes les données de gestion des déchets et plus généralement de toutes les données environnementales
- **Processus de facturation des déchets propres à chaque métier** pour mettre en responsabilité tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier les métiers dans la gestion des déchets
- **Sensibilisation** régulière terrain de la Direction de la Prévention et de la Maîtrise des Risques auprès des métiers
- **Mise en place d'un Marché Unique GRTgaz de gestion des déchets** avec une application pour tous les territoires avec un renforcement de la fiabilité et du pilotage des données
- **Déploiement de Tri gaz :** une application unique pour tous les métiers de GRTgaz

2.5.1.3. La protection de la biodiversité

Description de l'opportunité : 90 % du réseau de GRTgaz, en France, se situe en zone rurale ou forestière, dont 5 600 kilomètres de canalisations dans des espaces naturels protégés. Les emprises foncières constituent un enjeu majeur pour GRTgaz. Le réseau de canalisations, de plus de 32 000 kilomètres, et les sites, plus de 5 000 emprises foncières industrielles (stations de compression, postes de détente, sites d'interconnexion, ...), sont les principales composantes de ces emprises. Préserver la biodiversité sur ces espaces est essentiel pour GRTgaz pour limiter l'empreinte environnementale de ses activités. Son ambition est de faire de son réseau un maillage de continuités écologiques et de concilier l'emprise et l'entretien de son réseau avec la préservation et le maintien des écosystèmes. GRTgaz est engagé depuis 2019 à devenir « Entreprise engagée pour la nature – Act4nature France », et à renouveler son engagement dans le cadre de la préparation de la COP Biodiversité reportée en 2021.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : GRTgaz a défini un plan d'action en matière de protection et de préservation de la biodiversité sur la période 2017-2020. Le premier axe a porté sur la gestion différenciée des bandes de servitude, afin de préserver et recréer les continuités écologiques. Les bandes de servitudes sont des parcelles de terrain enherbées situées au-dessus des canalisations. Dépouillées de constructions ou d'arbres de grande taille, elles constituent des milieux ouverts et préservés, propices au déplacement et à la reproduction des espèces animales et végétales. Une gestion spécifique de ces bandes de servitude permet d'accroître leurs intérêts écologiques. Il n'y a par ailleurs aucun recours à l'usage des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des bandes de servitude. Le deuxième axe du plan d'action s'est orienté sur la recherche de solutions alternatives aux produits phytosanitaires pour l'entretien des sites industriels de GRTgaz. Bien conscient des enjeux associés à ces usages, GRTgaz a souhaité engager une démarche forte pour identifier les méthodes alternatives aux produits phytosanitaires que pourraient proposer ses prestataires actuels et rechercher les meilleures pratiques disponibles sur le marché.

GRTgaz est en interaction avec son écosystème et noue de nombreux partenariats dans le domaine de la biodiversité. Un travail partenarial est mené avec la Fédération des Parcs Naturels de France, ainsi que localement avec des parcs naturels régionaux permettant notamment d'identifier et tester de nouvelles approches. GRTgaz participe également au Club B4B+ (*Business for Positive Biodiversity*, le Club des Entreprises pour une Biodiversité Positive), au Club des infrastructures linéaires et biodiversité (CILB) et soutien le programme de recherche ITTECOP (Infrastructures de Transports Terrestres, Ecosystèmes et Paysages).

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Nombre de postes convertis au 0 phytosanitaire	450 postes convertis au 0 phyto	180	298	439	985
Nombre de sites où sont menées des expérimentations de gestion différenciée des bandes de servitude	10 sites	3	6	7	8

Le bilan des actions menées depuis 4 ans par GRTgaz, en matière de protection de la biodiversité, est très positif. Dans une logique d'expérimentation, les actions engagées ont permis de passer d'initiatives vertueuses mais dispersées à une démarche structurée, bien orientées sur les pressions sur la biodiversité que peut exercer GRTgaz. Ce sujet est désormais bien ancré dans les pratiques des collaborateurs de l'entreprise.

Depuis 2017, GRTgaz a engagé une démarche pour mieux comprendre les conditions d'entretien les plus favorables à la biodiversité. En 2020, 8 expérimentations de gestion différenciée des bandes de servitude sont formalisées, dont la dernière a été conclue en 2020 avec le Parc Naturel Régional de Lorraine. Des contacts avancés avec deux autres structures permettront de compléter le panel et d'atteindre l'objectif fixé à 10 expérimentations dans les mois à venir. GRTgaz disposera ainsi d'un retour d'expérience varié permettant de préparer l'introduction systématique d'options d'entretiens différenciés (par exemple fauche tardive, fauche avec enlèvement) directement dans les marchés cadres de gestion des dépendances vertes.

L'objectif de 450 emprises converties au zéro phytosanitaire, fixé pour 2020, a été nettement dépassé. La prise en compte de la pression réglementaire (loi Egalim) et les progrès liés aux expérimentations et à un meilleur suivi expliquent ce résultat.

GRTgaz a lancé à l'automne 2020 une expérimentation de végétalisation sur douze sites, avec une végétation dont l'entretien et la pousse sont compatibles avec les contraintes opérationnelles du réseau. Si ces essais sont concluants, la suppression des produits phytosanitaires pourrait devenir rapidement envisageable. Les efforts des années à venir permettront à GRTgaz de passer de l'expérimentation à l'industrialisation de ces bonnes pratiques. C'est ainsi la conversion totale des emprises de l'entreprise au zéro phytosanitaire qui est désormais à l'étude.

Zoom sur la végétalisation :

La solution contre les phytosanitaires serait-elle dans la nature pour GRTgaz ?



Maitrise de la végétation en milieu industriel rimait il y a encore peu avec absence de végétation. Cette vision est en passe d'être dépassée ! GRTgaz a ainsi pris le parti de miser sur la végétalisation : un tapis végétal, peu poussant et sans entretien, permettra de prévenir l'installation d'une végétation moins compatible avec nos contraintes opérationnelles. Et la nature retrouvera ainsi un peu plus d'espace ! L'expérimentation est lancée sur une quinzaine de sites, avec à l'étude la généralisation massive de cette solution. Les solutions fondées sur la nature sont les plus durables, et cette problématique n'échappe pas à la règle.

2.5.2. L'accompagnement des nouveaux usages du gaz et des filières des gaz renouvelables

2.5.2.1. Le développement de la mobilité gaz

Description du risque : Le transport est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) de la France. Le développement de la mobilité gaz, le gaz naturel véhicule¹⁸(GNV) et le bioGNV¹⁹, représente une alternative aux carburants traditionnels dans la lutte contre la pollution atmosphérique (quasi-suppression des particules fines) et le changement climatique (moins de 25 % d'émissions de CO₂ par rapport à l'essence et moins de 10 % d'émissions de CO₂ par rapport au diesel avec le GNV, et plus de 80% de réduction des émissions de CO₂ avec le bioGNV).

Politiques et actions mises en œuvre : GRTgaz est un membre actif de la filière mobilité gaz. L'entreprise s'engage en faveur du gaz naturel véhicule à la fois au niveau européen, national et territorial en nouant des partenariats avec la filière. Membre de l'Association européenne du GNV (NGVA, *Natural & bio Gas Vehicle Association Europe*) et de l'Association française du GNV (AFGNV), GRTgaz construit avec l'ensemble des acteurs la vision 2020-2025 du développement du GNV/BioGNV et des infrastructures d'avitaillement nécessaires.

Grâce à la mise en place de partenariats industriels et à des compétences internes en matière d'ingénierie et d'expertise technique concernant la compression, GRTgaz accompagne les porteurs de projet et contribue à dynamiser la filière par la promotion d'un réseau essentiel de points d'avitaillement de gaz répondant aux besoins de tous types de véhicules.

En interne, GRTgaz s'est également employé à développer le gaz naturel carburant (GNC) au sein de sa flotte de véhicules et à exploiter des stations d'avitaillement en propre pour répondre à ses besoins. Un programme de déploiement du gaz naturel carburant (GNC) est mis en œuvre, piloté par un chef de projet GNC. Son objectif est de réduire l'empreinte environnementale de la flotte de véhicules de GRTgaz et de participer au développement de la mobilité gaz.

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Nombre de points d'avitaillement GNV publics en service	250 points d'avitaillement	85	120	151 ²⁰	173
Consommation de GNV annuelle estimée (TWh)	NA	1,3	1,7	2,2	2,9
Part des véhicules gaz dans le parc de véhicules existant	20%	11%	13%	20%	23%

En 2020, la filière compte 173 points d'avitaillement²¹ (en croissance de 31% par rapport à 2019), au lieu des 250 ciblés initialement. La crise sanitaire de 2020, entraînant des décalages dans les chantiers, et la fermeture de 25 petites stations d'avitaillement vieillissantes datant des années 2000, entre 2019 et 2020,

¹⁸ Le GNV est une appellation qui regroupe les véhicules GNC (gaz naturel comprimé, c'est-à-dire du gaz naturel sous forme gazeuse) et GNL (gaz naturel liquéfié)

¹⁹ Gaz renouvelable, issu de la fermentation des déchets organiques

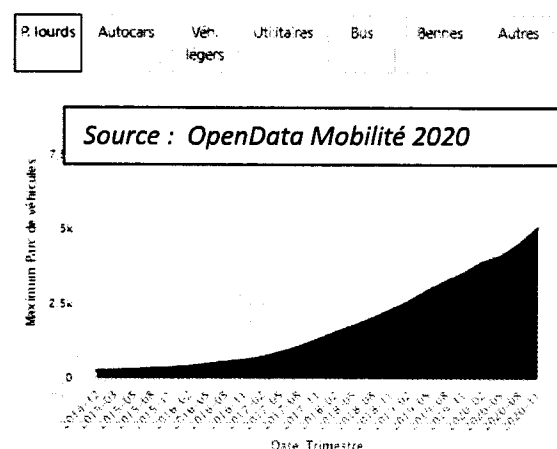
²⁰ Erratum de la donnée publiée dans la DPEF 2019 de GRTgaz : 11 projets de stations comptabilisés en 2019 ont été reportés finalement sur l'année 2020.

²¹ Un point d'avitaillement est une station qui propose du GNC ou du GNL. Si la station propose du GNC et du GNL, elle compte pour deux points d'avitaillement (cette méthode est issue de la directive européenne Alternative Fuels Infrastructure (AFI)).

expliquent ces résultats. Mais la dynamique est néanmoins positive et l'objectif des 250 points d'avitaillement sera probablement atteint en 2021.

La filière mobilité gaz a fortement progressé sur ces quatre dernières années. En 2020, l'énergie consommée du parc de véhicules GNV français a augmenté de 30% par rapport à 2019, soit 2,9 TWh. Le nombre de véhicules est lui aussi en hausse avec plus de 24 000 véhicules en circulation, tiré par les poids lourds. Le parc de poids lourds a ainsi été multiplié par quatre en trois ans, avec plus de 5 000 poids lourds GNV à fin novembre 2020. Ce segment est reconnu comme la meilleure solution alternative au diesel par les transporteurs et les pouvoirs publics. Ainsi, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie, publiée en avril 2020, prévoit un parc de 54 000 poids lourds à horizon 2028. Afin de favoriser le développement de la mobilité gaz, la loi d'orientation des mobilités (LOM), publiée fin 2019, facilite désormais le raccordement au réseau de transport pour les stations économiquement pertinentes avec une diminution des coûts de compression obtenue par une pression élevée du réseau.

EVOLUTION DU PARC GNV DEPUIS 2014 PAR TYPE DE VEHICULES

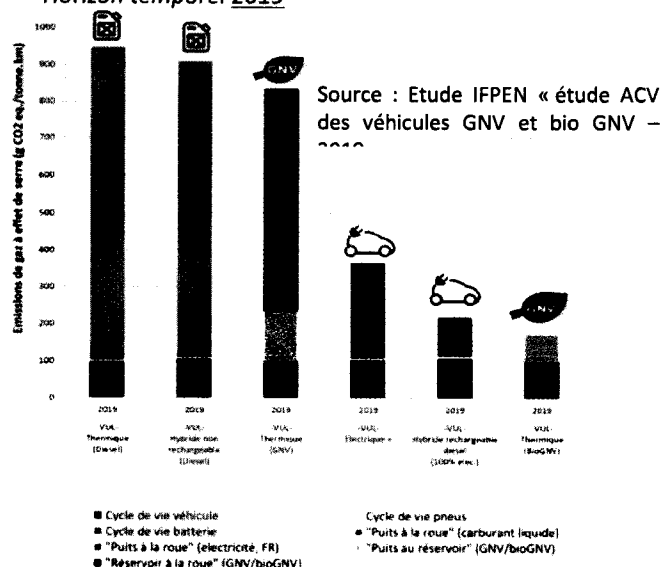


Au niveau européen, GRTgaz s'engage avec la filière pour le développement des infrastructures d'avitaillement et la bonne intégration réglementaire du bioGNV comme solution de décarbonation et de préservation de la qualité de l'air. GRTgaz participe notamment au sein de l'association NGVA (Natural & bio Gas Vehicle Association) à l'élaboration d'une méthodologie visant à mieux valoriser le bioGNV dans la réglementation, en s'appuyant sur une approche en Analyse de Cycle de Vie pour le calcul des émissions de CO₂ des véhicules. Aujourd'hui, la réglementation européenne porte uniquement sur les émissions en sortie du pot d'échappement des véhicules. Il ne fait pas la distinction entre le CO₂ d'origine fossile (essence, gazole, GNV) et le CO₂ d'origine biogénique (biocarburant liquide ou gazeux). Avec la méthode développée par la filière, c'est l'ensemble du cycle de vie du véhicule qui est étudié (de la fabrication au recyclage) ainsi que celui du carburant (production, raffinage, transport, distribution, combustion).

En 2019, une étude réalisée par l'IFPEN²² suivant cette méthode a ainsi démontré que, sur l'ensemble de sa vie, un véhicule léger de moyenne gamme, un petit utilitaire ou un camion de livraison consommant du bioGNV impacte moins le climat qu'un véhicule électrique alimenté avec une électricité faiblement carbonée représentative du mix énergétique français.

Au niveau français, GRTgaz s'est engagé avec la filière pour favoriser le développement du GNV, notamment sur les marchés de véhicules lourds (camions, bus et autocars). En régions, GRTgaz a participé à une planification des infrastructures d'avitaillement cohérente avec les ambitions de décarbonation européennes, françaises et régionales et les objectifs de réduction de pollution locale via la création de Zones à Faibles Emissions. GRTgaz a

Impacts potentiels sur le changement climatique (VUL)
Horizon temporel 2019

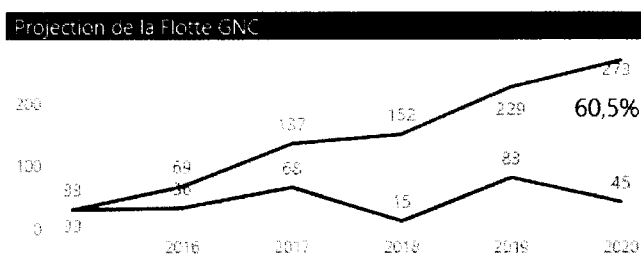


²² Etude ACV de véhicules roulant au GNV et au bioGNV - IFPEN - Sept. 2019 :

[https://www.ifpennergiesnouvelles.fr/sites/ifpen.fr/files/inlineimages/Innovation%20et%20industrie/Analyse%20du%20cycle%20de%20vie%20\(A CV\)/Rapport_ACV%20GNV_version%20finale.pdf](https://www.ifpennergiesnouvelles.fr/sites/ifpen.fr/files/inlineimages/Innovation%20et%20industrie/Analyse%20du%20cycle%20de%20vie%20(A CV)/Rapport_ACV%20GNV_version%20finale.pdf)

accompagné ses clients industriels et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) pour une meilleure compréhension des solutions GNV / bioGNV pour les activités de transport de marchandises et de personnes. GRTgaz opère l'Opendata Mobilité Gaz hébergé sur le site de l'AFGNV, pour le compte et au nom de toute la filière²³. Les données concernant l'ensemble des points d'avitaillement sur le territoire français et les données du parc roulant au GNV y sont disponibles. En 2020, la cartographie des Zones à Faibles Émissions en vigueur et les prescriptions associées en termes d'autorisation de circuler ont été mises à disposition.

Pour sa propre flotte



Depuis 4 ans, GRTgaz s'est également investi dans la mobilité gaz en déployant le GNC dans sa flotte interne de véhicule. Dans le cadre de son plan d'action RSE 2017-2020, l'objectif a été atteint dès la fin de l'année 2019. GRTgaz compte ainsi, en 2020, 275 véhicules au GNV (Mercedes Sprinter, Fiat Doblo et Ducato Volkswagen Caddy, Fiat 500L et SEAT Leon) soit 23% de la part des véhicules gaz dans sa flotte.

GRTgaz accroît sa flotte GNV au fur et à mesure du développement des stations publiques sur le territoire et des stations privées sur ses sites. Ce déploiement se fait en tenant compte de l'offre de véhicules GNC et de la maintenance et des besoins des métiers de GRTgaz au regard de l'offre d'avitaillement. GRTgaz exploite également 20 stations d'avitaillement en propre pour ses besoins et prévoit 30 stations d'ici à la fin 2021. GRTgaz continue à s'engager dans le développement du GNC pour sa flotte et s'est fixé comme objectif d'avoir un tiers de sa flotte au GNV en 2024.

Faits marquants

Accompagnement de la RATP et Ile de France Mobilités pour la conversion des flottes de bus

La région Ile-de-France s'est lancée dans un vaste programme de verdissement de sa flotte de bus. L'objectif est pour la RATP de disposer en 2025 de 2 200 bus bioGNV (contre 250 actuellement) et 1 500 électriques (contre 150), en plus de ses 1 000 modèles hybrides. Pour 2030, la région prévoit 70 % de bus BioGNV et 30 % d'électriques. A cette fin, plus de 50 dépôts doivent être convertis pour assurer l'alimentation en BioGNV et en électricité.

Prise de participation minoritaire de GRTgaz à la Société d'Economie Mixte SIGEIF Mobilités, pour déployer 10 stations publiques d'avitaillement GNV pour les camions et véhicules utilitaires en Ile-de- France en 2017 : A date, 3 stations sont en exploitation, et 3 de plus devraient l'être en 2021. Parmi les stations en service, celle de Gennevilliers mise en service en 2020 est la première station publique raccordée au réseau de transport de GRTgaz. C'est également la plus grande de France.



2.5.2.2. GRTgaz, un acteur engagé dans le développement des gaz renouvelables

Description du risque : La France s'est engagée dans la neutralité carbone à horizon 2050. GRTgaz par le développement des filières gaz renouvelables (biométhane, pyrogazéification, gazéification hydrothermale, Power to Gas) s'inscrit dans cette trajectoire. Avec un objectif affiché dans le code de

²³ Opendata Mobilité Gaz AFGNV, opéré par GRTgaz : https://gnv.grtgaz.opendatasoft.com/pages/dashboard_v3/en-service#en-service

[illegible]

²⁴ Que ce soient les réseaux de biométhane, d'hydrogène et ses mélanges.

En matière de méthanisation, filière mature et en voie d'industrialisation, GRTgaz a développé sa capacité d'étude et d'ingénierie pour, d'une part, raccorder sur son réseau les projets de production de biométhane qui le demandent et, d'autre part, pour créer des installations permettant de « remonter » le gaz des réseaux de distribution vers le réseau de transport (les rebours) afin d'accroître la capacité des réseaux de distribution à accueillir les productions de biométhane.

Pour les nouvelles filières, GRTgaz s'est positionné en animateur des filières en France (dont ATEE Club Pyrogazéification, ATEE Club P2G, France Hydrogène, Hydrogen Europe et filière gazéification hydrothermale en structuration) et en partenaire d'études et projets autour de la pyrogazéification, de la gazéification hydrothermale et de l'hydrogène.

GRTgaz prépare les conditions pour intégrer l'hydrogène dans les réseaux de gaz en pilotant le groupe de concertation sur l'accès aux réseaux des producteurs d'hydrogène et autres gaz hydrogénés. Rassemblant les opérateurs d'infrastructures, les organismes publics, les associations de collectivités et les associations professionnelles, ce groupe de travail vise à établir des procédures adaptées au raccordement des producteurs et à l'injection du gaz de synthèse ou de l'hydrogène qu'ils produisent dans les meilleures conditions. GRTgaz est également partenaire de projets de développement de revêtements permettant de protéger les canalisations du réseau de transport des effets de l'hydrogène. Enfin, GRTgaz s'engage sur le déploiement d'infrastructures 100% hydrogène notamment par conversion d'ouvrages gaziers existants.

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Biométhane					
Capacités de production de biométhane raccordées au réseau de transport en GWh/an	650GWh/an	128GWh/an	250GWh/an	434GWh/an	698GWh/an
Nombre de sites raccordés au réseau GRTgaz	16 nouveaux sites	3	7	12	21 sites
Nombre de rebours mis en service	5 rebours	0	0	2	2 rebours
Projets d'avenir portant sur le développement des gaz renouvelables dans les territoires					
Nombre de projets d'avenir lancés sur les territoires	30 projets d'avenir	8	18	28	32 projets d'avenir

En matière de méthanisation, dans le cadre du projet d'entreprise 2017-2020, les objectifs fixés, pour l'année 2020, pour les sites raccordés au réseau de GRTgaz ont été dépassés pour répondre au décollage de la filière injection biométhane. En 2020, 21 sites d'injection de biométhane dans le réseau de GRTgaz sont en service (contre 12 en 2019) et produisent 698 GWh/an de gaz renouvelable. GRTgaz compte 21 clients producteurs de biométhane. Le tarif d'achat (décret 2011) a activement participé au développement de la filière et de nombreux projets ont abouti grâce à la sécurité financière apportée par ce tarif d'achat. En 2020, 214 sites, tous réseaux confondus, injectent du biométhane, représentant 3,9 TWh/an de capacité de production.

La mobilisation de toutes les directions de GRTgaz a permis de développer les procédures internes, les techniques de raccordement, de renforcement, d'injection et les prestations commerciales pour répondre aux attentes des clients producteurs. Dans le registre national des capacités des projets, on enregistre 1 166 projets, représentant 26,5 TWh/an soit 163 projets pour GRTgaz, représentant 6,8TWh de capacités de productions annuelles.

Face au déploiement rapide du biométhane, avec 90 nouveaux raccordements de clients producteurs attendus d'ici 2023 sur le réseau de transport, une unité spécialisée et transverse va être mise en place à Cormontreuil, dans la Marne, au cœur de la « biométhane vallée ». Une dizaine de personnes provenant de la Direction Technique, de la Direction des Opérations et de la Direction Projet et Ingénierie seront réunies temporairement pour se consacrer aux projets biométhane. L'objectif est à la fois d'optimiser les déplacements, les interventions multi-métiers et de construire des liens entre les différentes directions pour partager et valoriser les compétences dans cette période d'industrialisation. Par ailleurs, une plateforme d'essai des postes d'injection, mise en place à St Herblain, pour tester les postes d'injection avant livraison, a été une réussite pour la rationalisation des postes de biométhane et l'accélération de leur mise à disposition.

L'objectif du nombre de rebours en service n'a pas été atteint, malgré la mise en service en 2020 de 2 unités (Noyal Pontivy et Pouzauges) et la construction d'une troisième unité à Chessy qui sera mise en service début 2021. La mise en service des rebours par GRTgaz a été décalé en lien avec la mise en place du cadre réglementaire du « droit à l'injection » en 2019. Neuf rebours sont en construction pour une mise en service en 2021-2022. Mais la dynamique est positive, en lien avec l'accélération du développement du biométhane, et leur nombre augmentera substantiellement dans les prochaines années.

Lancement du fonds Eiffel Gaz Vert, 210 Millions d'euros dédiés au gaz renouvelable, labellisé Greenfin (France Finance Verte)

Le fonds Eiffel Gaz Vert a été lancé en février 2020. Ses participants sont notamment le gestionnaire d'actifs Eiffel Investment Group, la Banque des Territoires, GRTgaz, Société Générale Assurances, ADEME Investissement et la Banque Européenne d'Investissement.

Ce fonds entend participer activement au développement de la filière du gaz renouvelable en France et en Europe en soutenant les porteurs de projets. Doté d'un budget de plus de 210 millions, ce fonds vise à financer dans les cinq ans entre 50 et 100 unités de méthanisation. Avec 40 millions d'euros d'engagements, GRTgaz est le second contributeur d'Eiffel Gaz Vert.

Le fonds a obtenu le Label Greenfin créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, qui garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables.

En matière de pyrogazéification, la filière a atteint un stade de maturité technologique suffisant pour envisager le lancement des premières installations industrielles dans les prochaines années, avant un déploiement généralisé après 2023. À l'horizon 2028, la filière considère que le gaz injecté issu des procédés de pyrogazéification permettrait de valoriser près d'un demi-million de tonnes de déchets par an et d'injecter 1 TWh de gaz dans les réseaux. GRTgaz est partenaire de « projets d'avenir » phares sur le sujet et s'est notamment engagé en 2019 sur de nouveaux projets tels que Titan V ou encore, avec le Syctom (l'agence métropolitaine des déchets ménagers), en appui de leur démarche Cométhà.

Titan V : un pilote de démonstration industrielle pour produire du gaz 100% Made in France à partir de déchets

Centre Atlantique

GRTgaz, Leroux & Lotz Technologies et Terrawatt ont franchi en 2020 une étape clé en installant en Pays de la Loire un pilote de démonstration industrielle pour produire du gaz renouvelable en combinant deux technologies (la méthanation biologique et la pyrogazéification). Baptisé Titan V, ce procédé innovant s'inscrit dans la dynamique régionale de développement de l'économie circulaire en produisant, à partir de ressources locales peu ou mal valorisées, telles que des déchets de bois, combustibles solides de

récupération, boues de stations d'épuration, une énergie durable pilotable et stockable. GRTgaz accompagne le projet, et vérifie notamment la conformité du gaz et la capacité du procédé à fournir un gaz bas carbone injectable dans les réseaux de gaz naturel existants.

Le projet COMÉTHA : l'innovation en faveur d'une meilleure valorisation des déchets et des effluents en Île-de-France

Territoire Val de Seine

GRTgaz a conclu un contrat de partenariat avec le Syctom²⁵ dans le cadre du projet Cométhà. Le Syctom et le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap) ont lancé un projet de traitement commun des boues issues de la dépollution des eaux usées et de la fraction organique résiduelle des ordures ménagères. Dans ce cadre, GRTgaz et le Syctom vont partager leur expertise à la fois sur la transformation des boues d'épuration et des déchets ménagers en gaz renouvelables et sur le couplage des filières de gaz renouvelables (méthanisation et pyrogazéification). À terme, l'objectif est de valoriser une partie des 7 500 tonnes quotidiennes de déchets ménagers d'Île-de-France gérées par le Syctom en une énergie durable et transportable dans les réseaux de gaz, dans une logique d'économie circulaire.

Etude de gisements mobilisables pour la filière pyrogazéification en Île-de-France

Territoire Val de Seine

En 2020, GRTgaz a réalisé en Île-de-France une étude d'évaluation du gisement mobilisable pour les filières thermo-chimiques dont la pyrogazéification pour injection dans les réseaux. Cette étude, soutenue par l'Ademe Île-de-France, vise à préciser les gisements et leur mobilisation possible, en cohérence avec les outils de planification régionaux (Plan régional de prévention et de gestion des déchets, Schéma régional biomasse). Ces résultats permettront d'éclairer le potentiel de projets de pyrogazéification en Région Île-de-France.

En matière de gazéification hydrothermale, les avancées sont prometteuses. La technologie est en phase de développement avec un premier pilote préindustriel en Europe par l'entreprise SCW Systems, à Alkmaar aux Pays-Bas, d'une capacité de 2 MW. GRTgaz contribue à faire connaître cette technologie auprès des territoires et a notamment publié une étude sur son potentiel en France²⁶, en octobre 2019, et accompagne une étude de pré-faisabilité pour un premier projet pilote sur le territoire de la Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE).

Projet pilote : Démonstrateur de gazéification Hydrothermale

Territoire Centre Atlantique

En 2020, aux côtés de la Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), GRTgaz a lancé une étude de faisabilité d'un démonstrateur de gazéification hydrothermale dans le cadre du Pacte pour la transition écologique et industrielle de l'estuaire de la Loire, accompagnant la conversion de la Centrale à charbon de Cordemais. Le projet est aujourd'hui soutenu par l'ADEME²⁷ Pays de Loire, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

En matière d'hydrogène en mélange dans les réseaux, GRTgaz s'est positionné très tôt sur le couplage entre le gaz et l'électricité via l'hydrogène, le *Power to Gas*, en initiant lors de la Cop 21 en 2015, le démonstrateur Jupiter 1000²⁸, dont la première pierre a été posée en décembre 2017, à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône). Ce démonstrateur a été mis en service en 2020. Il est l'exemple d'un projet pilote

²⁵ Agence métropolitaine des déchets ménagers

²⁶ *Conditions techniques et économiques d'injection d'hydrogène dans les réseaux de gaz naturel*, 2019.

²⁷ Agence de la transition écologique

²⁸ Pour plus d'information sur Jupiter 1000, voir 5.2.5. *Les Smart Grid et l'Open data*

permettant de coupler les différents réseaux entre eux pour construire un système énergétique, un des axes de la feuille de route Smart Grid de GRTgaz.

En 2020, GRTgaz a enregistré 30 demandes de raccordement de projets de toute nature pour de l'injection de gaz de synthèse et d'hydrogène provenant de producteurs d'hydrogène pour une injection sur le réseau pour lesquelles de premières études de pré-faisabilité ont été faites ou sont en cours. Ces demandes pourraient déboucher à terme sur des injections sur le réseau, complémentaires des injections de biométhane pour tendre vers la neutralité carbone. GRTgaz a poursuivi le pilotage du groupe de concertation pour définir les règles d'accès aux réseaux pour les producteurs d'hydrogène, rassemblant les opérateurs de réseaux de gaz, les agences publiques, les collectivités, les représentants des filières hydrogène, des équipementiers et des consommateurs de gaz. Soucieux de préserver la sécurité des réseaux et de s'assurer de l'absence d'effets négatifs chez les consommateurs actuels de gaz, un exercice de pré-identification des zones propices à l'injection d'hydrogène en mélange sera en particulier initié à destination des porteurs de projets d'injection. Ces zones seront étendues progressivement en cohérence avec les résultats des actions de R&D et le remplacement des équipements.

En matière de transport d'hydrogène, en mai 2020 GRTgaz et CREOS ont annoncé le lancement du projet mosaHYc (Moselle Sarre HYdrogène Conversion). Il a pour ambition de convertir deux canalisations de gaz existantes au transport d'hydrogène, permettant d'interconnecter Völklingen, Perl (Sarre), Bouzonville et Carling (Moselle). Cet accord inédit entre les deux opérateurs de transport de gaz contribuera ainsi au développement d'un écosystème hydrogène régional, transfrontalier entre trois pays, et à démontrer à échelle industrielle les possibles reconversion du réseau au bénéfice du transport d'hydrogène.

Détail du projet pilote mosaHYc de conversion de canalisation à l'hydrogène

Territoire Nord-Est

En 2020, GRTgaz et son homologue transporteur allemand CREOS ont engagé un projet de conversion de canalisation existante à l'hydrogène appelé mosaHYc. L'ambition de ce projet est de convertir des canalisations de gaz existantes au transport 100% d'hydrogène, permettant d'interconnecter Völklingen, Perl (Sarre), Bouzonville et Carling (Moselle). Ce réseau d'une distance de 70 km aura une capacité de transport pouvant atteindre 20 000 m³/h. Le projet mosaHYc a par ailleurs été identifié et retenu dans le plan de relance du Conseil Régional Grand Est appelé Business Act comme l'un des 40 projets structurants.

Détail d'une étude des potentiels H₂ CO₂ et O₂

Territoire Rhône-Méditerranée

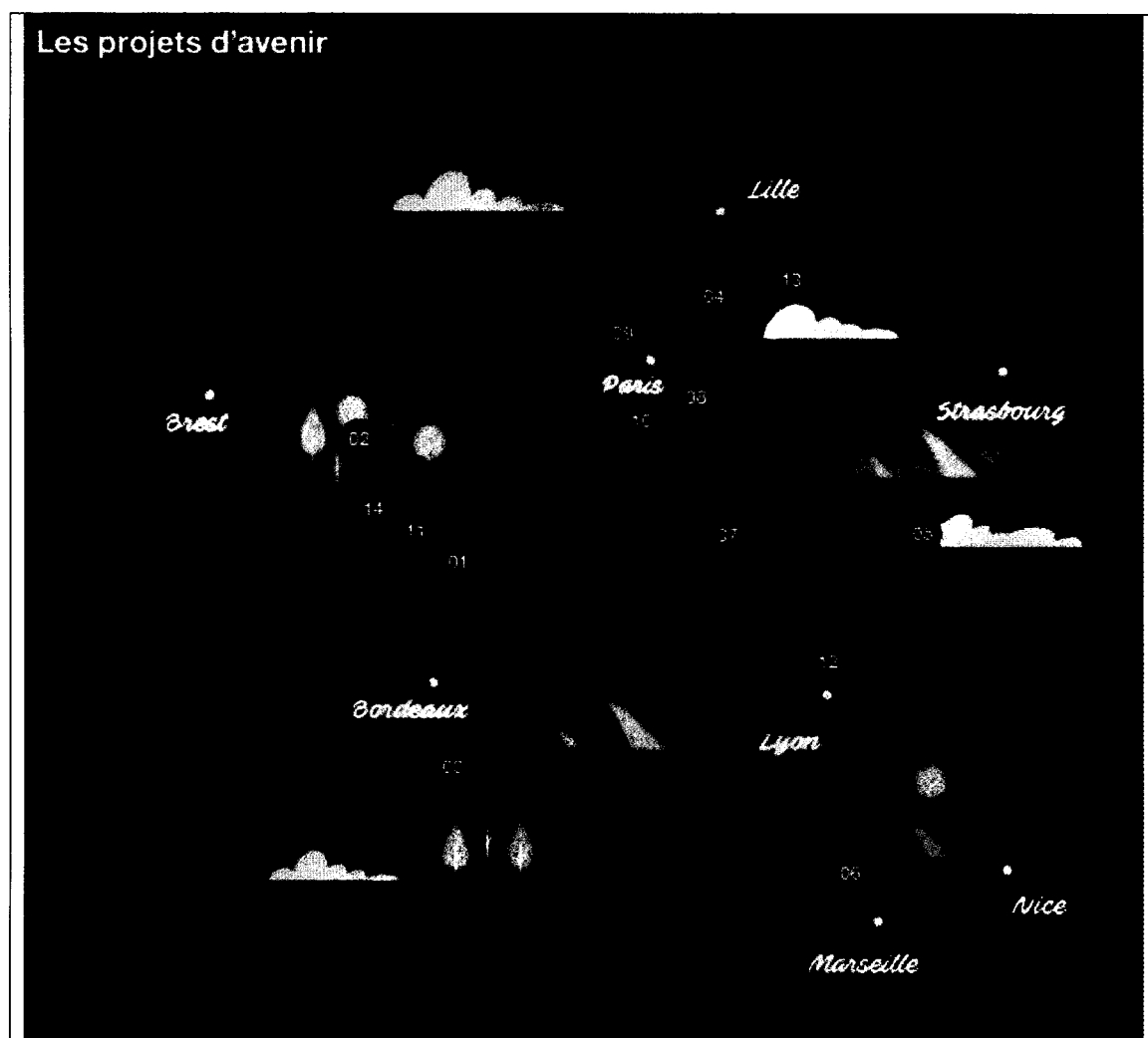
L'hydrogène est au cœur des stratégies Energie et Innovation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de celle de GRTgaz. En 2020, GRTgaz et le Pôle de compétitivité de la transition énergétique Tenerdis ont cartographié et évalué la dynamique hydrogène régionale. Le résultat permet d'avoir une vision cartographique des sites de production et de consommations d'hydrogène, de CO₂ et d'oxygène, de sites existants et en projet. Cette étude identifie deux axes Est-Ouest et Nord-Sud, qui se croisent à la hauteur de la Métropole de Lyon, et qui concentrent l'essentiel de la dynamique hydrogène régionale. Sur ces axes, le réseau de GRTgaz pourrait avoir un rôle à jouer pour accélérer la décarbonation de l'industrie avec le vecteur hydrogène.

Projet FenHYx

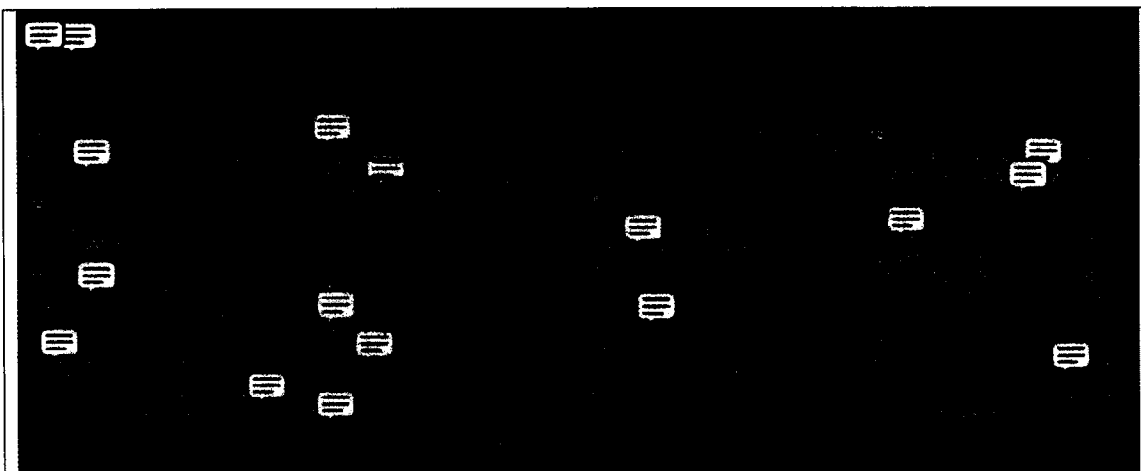
La plateforme FenHYx à Alfortville vise en particulier à reproduire les fonctionnalités des réseaux gaziers et notamment celles des réseaux de transport de gaz : compression, détente, mesure, analyse, boucle d'injection... Des essais, à différentes pressions et concentrations d'hydrogène et de méthane, permettront de tester, d'évaluer et de certifier des procédés innovants de production de nouveaux gaz dont l'hydrogène ainsi que des innovations matérielles. L'ouverture de cette plateforme à d'autres opérateurs (gestionnaires de réseau gaz européens, fournisseurs de matériels...) contribuera à l'émergence de la filière hydrogène. Premier démonstrateur de ce type à l'échelle européenne, elle a fait l'objet d'un financement de 440KEuro par la région Ile de France.

À l'échelle européenne, les opérateurs d'infrastructures gazières dont GRTgaz unissent leurs efforts pour développer l'hydrogène en cohérence avec la stratégie de l'UE pour une Europe neutre pour le climat. En juillet 2020, GRTgaz et dix autres gestionnaires d'infrastructures gazières, opérant dans neuf États membres, ont présenté leur plan et leur vision de développement d'une « **dorsale hydrogène** » européenne. Selon cette analyse, l'émergence graduelle d'un réseau hydrogène dès le milieu de la décennie est possible, pour atteindre d'ici 2030 un premier ensemble totalisant 6 800 km reliant les différentes vallées européennes de l'hydrogène (*Hydrogen Valleys*).

En territoires, le bilan des projets d'avenir lancés sur les territoires est très positif avec 32 projets initiés entre 2017-2020 pour un objectif de 30 projets. Les objectifs ont été dépassés grâce à la mobilisation collective des équipes en interne²⁹. Pendant 4 ans, GRTgaz a développé en concertation avec les parties prenantes dans tous les territoires des projets et des études innovantes qui ont contribué à ancrer dans le concret la place possible du gaz dans la Transition énergétique et écologique (déchets et économie circulaire) des territoires.



²⁹ Les équipes territoriales du Secrétariat général et de la Direction commerciale, du programme Gaz Renouvelables, de la Direction de la Sécurité des systèmes informatiques, de Rice ou encore de la Direction Innovation



2.5.2.3. Les Smart Grid et l'Open data

Description du risque : La transition énergétique, avec l'arrivée des nouveaux gaz et des énergies renouvelables, amène à repenser le schéma centralisé traditionnel d'exploitation du réseau. Le Smart Grid (ou réseau intelligent) permet de mettre les technologies du numérique au service de la performance industrielle et de l'intégration des énergies renouvelables. Fournir la bonne information au bon moment à chacun, donner les moyens de l'exploiter sont les premières briques de ce système « smart ». Dans le cadre de la transition énergétique des territoires, l'accès libre aux données et leur compréhension représentent un enjeu important.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Face à cet enjeu, GRTgaz a lancé son programme Smart Grid et a développé des compétences sur l'open Data en collaboration avec les autres opérateurs de réseau, afin de mettre à disposition des acteurs et de leurs politiques de transition des jeux de données multiples. Le programme Smart Grid répond quant à lui aujourd'hui à 4 objectifs : faire émerger des projets Smart Grid, publier les données en Open Data auprès des parties prenantes, diffuser la culture smart Grid dans les territoires et auprès des parties prenantes de l'écosystème³⁰ et identifier les besoins en termes de solutions numériques pour l'adaptation des réseaux en 2030. L'Open Data participe au programme des réseaux intelligents.

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Indicateur clé de performance	2017	2018	2019	2020	2021
% de disponibilité des données sur Open data réseaux énergies (ODRé)	99,9%	99,9 %	99,9 %	99,9 %	99,9%

L'initiative Open data réseaux énergies (ODRé)³¹, lancée en janvier 2017 par RTE et GRTgaz, a pour objectif de proposer en un lieu unique des jeux de données multiénergies, multiopérateurs, multiéchelles afin de faciliter l'élaboration et l'évaluation des politiques énergétiques territoriales et d'encourager le développement d'activités économiques. Trois ans après le lancement de l'ODRé, le bilan est positif. Le taux de disponibilité des données est resté stable à haut niveau. D'une situation initiale en 2017 où les principales publications concernaient des obligations réglementaires, GRTgaz a su mettre au-delà à

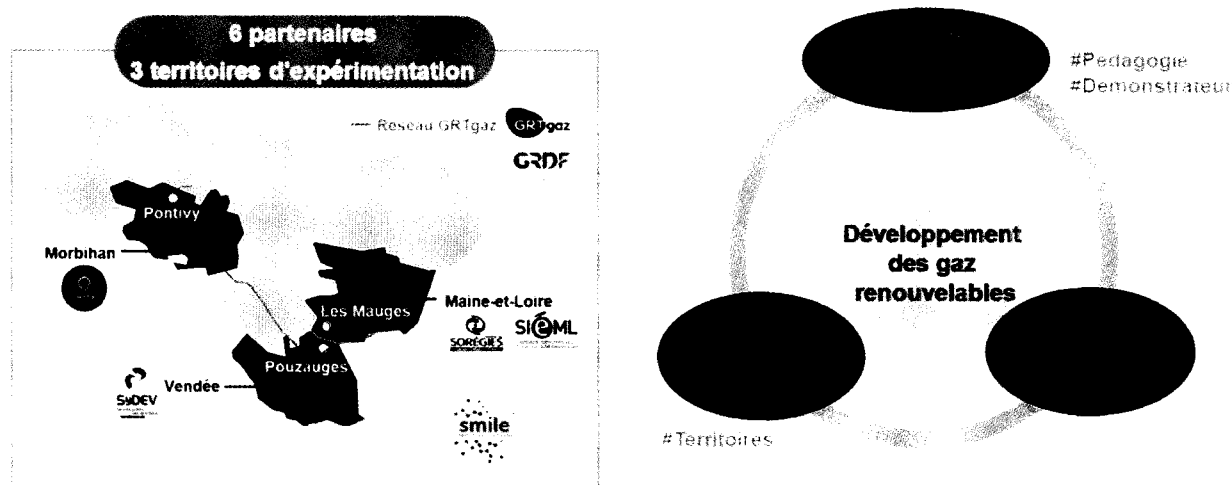
³⁰ Smile, Flexgrid, Institut Smart Grid, Think Smart Grid, SER et CSF

³¹ <https://opendata.reseaux-energies.fr/>

dispositions des données en Open Data qui répondent aux besoins des parties prenantes territoriales. La pédagogie associée à la mise à disposition de données est un axe essentiel pour GRTgaz. Les partenaires d'ODRé ont ainsi lancé en 2020 des Masterclass à destination des acteurs en charge de la planification des territoires, utilisateurs des données, en région.

En matière de projets Smart Grid, le démonstrateur West Grid Synergy, dont le premier bilan a été publié en septembre 2020, est à la fois une vitrine du Smart Grid appliqué au réseau de gaz, un lieu d'étroites collaborations entre les partenaires associés au projet, et un lieu d'expérimentations pour faire émerger des solutions intelligentes au service de la performance des réseaux.

Zoom sur le Projet West Grid Synergy



Dates clés du projet West Grid Synergy

- **Juin 2017** : Lancement du projet West Grid Synergy
- **Juin 2018** : Inauguration de la dorsale biogazière des Mauges
- **2019** : Structuration des cas d'usage et instrumentation du réseau
- **Fin 2019** : Mise en service des postes de rebours à Pouzauges et Pontivy
- **Sept 2020** : Publication du premier bilan, disponible sur <https://www.westgridsynergy.fr/>
- **Octobre 2020** : Publication du premier indicateur mensuel de contribution territoriale d'un EPCI sur l'open data ODRé
- **2020 - 2021** : Retour d'expérience sur le fonctionnement du rebours, déploiement de solutions « Smart Grid », études d'opportunité

2.5.2.4. L'Open Innovation

Description de l'opportunité : L'innovation est au cœur des enjeux de transformation de GRTgaz, et dans ce cadre, l'ambition de l'Open Innovation est d'apporter des solutions aux problèmes de ses métiers par l'innovation collaborative, c'est-à-dire en travaillant aux côtés de partenaires externes innovants. Ce dispositif permet également de créer de la valeur partagée avec les TPE/PME sur les territoires en les accompagnant à se développer économiquement.

Politiques et moyens mis en œuvre : Depuis 2016, GRTgaz ouvre son processus d'innovation participative à l'externe, pour tous types de structures : start-up, TPE / PME, ETI, laboratoire. C'est l'Open Innovation Factory. Des appels à projets métiers sont développés chaque année auprès des organisations et se concrétisent par des partenariats noués afin de breveter, développer et tester les solutions sélectionnées. Les lauréats peuvent déployer leurs solutions au sein de GRTgaz et se rapprocher d'autres acteurs du secteur, tout en voyant leur visibilité augmenter.

Les partenaires de l'Open Innovation Factory sont : le comité Richelieu³², Paris&Co³³, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, RaiseLab³⁴ & Inwibe³⁵. Ils participent aux jurys de l'Open Innovation Factory et communiquent sur les appels à projets de GRTgaz auprès de leurs adhérents.

Au-delà de la contractualisation, GRTgaz anime le réseau des lauréats, créé en 2020, en partenariat avec le Comité Richelieu. GRTgaz organise un suivi périodique des anciens lauréats et des porteurs. Ce réseau a comme objectif de promouvoir l'innovation et de renforcer les liens avec les lauréats.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020	2017-2020
% de TPE et PME parmi les nominés aux Challenges Open Innovation Factory	80%	87%	82%	83%	75%

Depuis 2016, 25 appels à projet ont été lancés par GRTgaz. 19 partenariats ont été réalisés avec des PME, TPE, start-up, ETI, laboratoires et écoles et près de 861 000 euros ont été mobilisés. En 2020, l'Open Innovation Factory a adressé 6 appels à projets.



L'édition 2020 a été impactée par le contexte sanitaire. Les équipes ont su s'adapter et renforcer la communication et le ciblage afin d'obtenir un taux de candidature similaire aux éditions précédentes. En 2020, parmi les nominés aux Challenges Open Innovation, on compte 75 % de TPE, PME. Dans le cadre du plan d'action RSE 2017-2020, l'objectif fixé de 80% en 2020 n'a pas été atteint. Ce résultat s'explique par la nature des appels à projets plus spécifiques et techniques lancés cette année et qui a induit une participation plus importante des universités et des laboratoires.

Faits marquants :

Consignity³⁶ (avec la Direction Achats de GRTgaz) : « Optimisation la réception des livraisons vers les centres de dépôts » – Appel à projet en 2017

Plusieurs containers connectés déployés (8 en 2019, 15 en 2020) sur l'ensemble du territoire. GRTgaz bénéficie d'une relation de confiance avec Consignity qui a abouti cette année sur la création d'un marché cadre.

Sparklab et Aktan³⁷ (avec la Direction Commerciale) : « Rendre le GNV accessible au public » - Appel à projet en 2019

³² Le Comité Richelieu est une association professionnelle fédérant les PME d'Innovation et de Croissance.

³³ Paris&Co est l'agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la métropole.

³⁴ Joint-venture entre RAISE et Schoolab, partenaire stratégique au service des collaborations entre startups et grands groupes

³⁵ Plateforme intelligente d'open innovation

³⁶ Pour plus d'information, voir <https://youtu.be/eXdJMiygY>

³⁷ Pour plus d'information, voir <http://impulsiongnv.com/>

Mise en relation de deux entreprises innovantes par l'Open Innovation Factory afin de mener une étude d'opportunité dans le but de démocratiser l'accès au GNV et permettant à GRTgaz d'étudier des propositions d'offres de service pour développer la filière.

Catalyse : GRTgaz et la société CATALYSE ont signé leur premier contrat commercial pour maximiser l'injection d'hydrogène dans les canalisations du réseau de transport de gaz existant, par le développement d'un revêtement protecteur des effets de l'hydrogène. L'entreprise CATALYSE, située à la Ciotat, lauréate de cet appel à projets, a su se démarquer en proposant à GRTgaz une solution innovante de revêtement des canalisations et l'utilisation d'un dispositif robotisé pour son application sur des surfaces incurvées.

2.6. L'exercice de nos activités en concertation avec les parties prenantes

2.6.1. L'intégration et l'acceptabilité des ouvrages

Description du risque : Alors que récemment encore le rejet des infrastructures gazières résultait surtout de craintes soulevées par l'infrastructure projetée (risques liés à la sécurité, l'impact visuel, les atteintes à la propriété foncière, la nuisance des travaux), le rejet est aujourd'hui davantage lié au déficit d'image dont le gaz, comme énergie fossile, souffre actuellement. La contestation, voir le recours en justice, de certains projets en est la traduction. Progressivement et comme pour toutes les énergies renouvelables, les manifestations d'opposition aux nouveaux projets de production de gaz renouvelables s'accroissent avec l'industrialisation de la filière.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Certains chantiers ont des impacts sur les territoires et conduisent GRTgaz à engager des démarches de concertation avec les parties concernées. Elles sont formalisées par un processus de gestion des impacts et des relations avec les parties prenantes, qui est mis en œuvre à chaque fois qu'un projet le nécessite. Selon les projets, les processus d'enquête administrative et d'enquête publique sont mis en œuvre. GRTgaz s'attache ainsi à obtenir l'avis de chaque partie prenante avant de réaliser les ouvrages pour une meilleure intégration et acceptabilité du projet. L'acceptabilité des projets passe par la démarche ERC (éviter, réduire, compenser). Les secteurs les plus sensibles ne peuvent pas toujours être évités, ce qui conduit à la mise en œuvre de mesures compensatoires qui portent notamment sur l'environnement et dont les effets ne peuvent souvent être appréciés que sur le long terme. Ces engagements sont négociés avec des organismes habilités, et, lorsqu'ils relèvent de la préservation de la biodiversité, doivent être présentés au Conseil national de la protection de la nature (CNP), qui émet un avis. Cet avis est susceptible d'être repris dans le cadre d'arrêtés préfectoraux s'imposant sur de longues durées à GRTgaz, jusqu'à plusieurs dizaines d'années : « Arrêté de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et de leurs habitats ». GRTgaz a créé un programme de pilotage de ces engagements, qui sont contrôlés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Pour assurer ses engagements, GRTgaz noue des partenariats avec divers organismes reconnus tels que les conservatoires d'espaces naturels, certaines associations environnementales (LPO) et a passé un contrat de suivi sur le long terme avec CDC Biodiversité.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets actifs faisant l'objet d'un recours en justice	2	2	1	0

Depuis quelques années, on observe une intensification des contestations, par le biais d'associations structurées de riverains ou d'associations environnementalistes contre certains projets. L'augmentation de la sensibilité environnementale dans la société civile conduit les services de l'Etat à une vigilance accrue. Entre 2017 et 2019, deux projets ont fait l'objet d'un recours en justice : le projet Eridan et le projet Landivisiau. GRTgaz a décidé, en accord avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE), de clôturer le projet Eridan : la création au 1^{er} novembre 2018 de la zone de marché unique, l'absence de construction de nouvelles centrales à cycle combiné gaz en région Sud, et les incertitudes liées à l'accroissement des capacités des terminaux méthaniers et des interconnexions avec l'Espagne, ne justifiaient plus ce projet. Quant au projet Landivisiau, le conseil d'Etat a confirmé l'utilité publique du gazoduc. La construction de la canalisation de raccordement de la centrale en 2020 n'a pas rencontré d'opposition franche de la part des riverains. En 2020, aucun nouveau projet n'a fait l'objet de recours particulier. Le contexte sanitaire de l'année 2020 a conduit à de nombreux reports de projets sur l'année 2021.

Ce contexte souligne l'importance pour GRTgaz d'entretenir la concertation et le dialogue tant au niveau local qu'auprès des acteurs nationaux de l'environnement et de la société civile. Plus globalement, il souligne la nécessité pour GRTgaz de mieux communiquer auprès de ses parties prenantes sur la place du gaz dans la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France et dans ses atouts pour réussir la transition énergétique. Par ailleurs, et comme pour toutes les énergies renouvelables, les manifestations d'opposition aux nouveaux projets de production de gaz renouvelables s'accroissent progressivement avec l'industrialisation de la filière. GRTgaz contribue au dialogue relatif à ces questions d'acceptabilité, au niveau local avec ses Délégations régionales pour les projets concernant le réseau GRTgaz, ou au niveau national dans le cadre de certains partenariats associatifs.

2.6.2. Une politique sociale responsable

La diversité, le développement des carrières et l'écoute des salariés sont des axes forts de la politique sociale de GRTgaz.

2.6.2.1. Promotion de la diversité

Description de l'opportunité : GRTgaz fait de la diversité (inclusion, égalité et mixité) un levier essentiel de son développement. La diversité est une source de créativité et d'innovation pour l'entreprise mais aussi une valeur forte pour attirer de nouveaux talents.

Politiques et moyens mis en œuvre : Le projet d'entreprise 2017-2020 a fait de la diversité un axe de développement prioritaire. Trois objectifs en matière de diversité sont ainsi inscrits dans le cadre du contrat d'intéressement : le recrutement de salariés reconnus comme travailleurs handicapés en CDI et CDD, le taux de féminisation de l'alternance et le taux de féminisation en CDI.

GRTgaz accompagne tous ses collaborateurs en situation de handicap grâce à la Mission handicap Hagir qui met en œuvre des actions pour garantir leur intégration et leur maintien dans l'emploi. L'année 2020 a été consacrée au déploiement du nouvel accord en faveur de l'intégration et pour l'égalité des chances tout au long de la vie professionnelle des personnes en situation de handicap, dont les dispositions ont été notamment rappelées à l'occasion de la semaine de la Diversité. Sept correspondants de la Mission handicap sont en place dans toutes les directions. GRTgaz déploie d'importants efforts de formation et de sensibilisation, en particulier auprès des managers, pour faciliter l'intégration des collaborateurs en situation de handicap.

GRTgaz encourage et s'efforce d'améliorer la mixité de l'emploi dès le recrutement et tout au long du parcours professionnel, y compris dans les domaines techniques. Un bilan de l'accord collectif, relatif à l'égalité professionnelle hommes-femmes 2016-2018, a été réalisé en 2019. Un accord transitoire sur l'égalité professionnelle a été signé le 19 août 2019 par les 3 organisations syndicales représentatives. Un

nouvel accord triennal dont la négociation a débuté à l'été 2020 est en cours de conclusion pour une signature début 2021.

Résultats 2020 et bilan des 4 années :

	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'emploi ³⁸ (travailleurs reconnus comme handicapés)	6%	5.6%	6%	6.2%	6.2%
Index égalité femmes-hommes				79	94
Taux de féminisation (CDI)	24 %	24.42%	25.38 %	25.6 %	24.7%
Taux de féminisation des CODIR ³⁹	35%	37 %	34.8%	35 %	35.6%
Taux de féminisation de l'alternance	40 %	41.3 %	46.4%	37.3 %	37.8%

Diversité

En 2020, GRTgaz a obtenu le renouvellement du label Diversité délivré par l'Afnor, après une première certification en 2015. Ce label récompense l'engagement de GRTgaz en matière de prévention des discriminations, d'égalité des chances et de promotion de la diversité sur ces dernières années. La perception de la diversité a progressé et les comportements ont évolué positivement au sein de l'entreprise. De nombreuses actions ont participé à cette progression.

Co-construite par les équipes de GRTgaz, la série « Eclairages » en est un bon exemple. Elle aborde en 16 épisodes des sujets de discrimination afin d'interpeller et de questionner les comportements et les croyances des salariés autour de la diversité.

Le réseau de femmes de GRTgaz, « les Elles du réseau », créé en 2010, fait également partie des actions qui ont permis de contribuer à favoriser l'égalité et la mixité dans l'entreprise. Engagé auprès d'Elles bougent⁴⁰, les Elles du réseau encouragent les jeunes filles à s'orienter dans les filières techniques et scientifiques. Le partenariat avec l'association Elles Bougent mobilisent 32 salariées de GRTgaz en tant que marraines dans de nombreux événements auprès des étudiantes pour leur faire découvrir les métiers de techniciennes et d'ingénieurs. Lors de leur intégration à GRTgaz, les alternantes bénéficient, à travers un système de marrainage interne, d'une relation privilégiée avec une salariée expérimentée de l'entreprise qui les accompagne et les conseille dans leur parcours. Chaque année de nombreux événements nationaux ou locaux sont organisés : visites de chantier, présentation des métiers, rendez-vous sportifs... En 2020, les Elles ont fêté leurs dix ans.

Le bilan en matière de féminisation de nos effectifs est positif. Les objectifs du taux de féminisation de l'effectif statutaire et des CODIR ont été atteints. En 2020, les femmes représentent 38% des alternants et 27 % des membres du Comex. En 2019, GRTgaz a obtenu un résultat de 94 points sur 100⁴¹ pour l'index égalité femmes-hommes soit une augmentation de 15 points par rapport à 2019. Des actions ont été menées sur les augmentations au retour de congé maternité, l'un des 5 critères de l'indice, qui expliquent ce résultat.

³⁸ Pourcentage reflétant notre déclaration Agefiph (prise en compte des achats externes et des majorations pour certains types de contrats et/ou de handicaps). Ce résultat date de l'année 2019, le résultat de 2020 n'étant disponible qu'au deuxième semestre 2020.

³⁹ Ce sont les CODIR de toutes les Directions de GRTgaz

⁴⁰ « Elles Bougent » est une association loi de 1901 créée en 2005 dont l'objet est d'attirer les jeunes femmes lycéennes et étudiantes vers les métiers de l'ingénierie.

⁴¹ soit 19 points au-dessus du seuil minimal fixé par le gouvernement et nécessitant dans ce cas, l'élaboration d'un plan correctif.

En matière de handicap, l'objectif fixé en 2020 du taux d'emploi de travailleurs reconnus avec un handicap a été atteint et stabilisé. En 2020, 7 recrutements en CDD ont été réalisés et 4 stagiaires et intérimaires en situation de handicap ont été accueillis. On compte pour l'année 2020, 110 salariés (contre 99 salariés en 2019) en situation de handicap.

2.6.2.2. Développement des carrières et promotion de l'alternance

Description de l'opportunité : Le développement des compétences et la mobilité interne est, pour GRTgaz, une condition d'épanouissement des salariés et de leurs engagements dans l'entreprise. Renouveler les compétences est un défi clé pour l'adaptation de l'entreprise. L'alternance représente une des réponses à ce défi.

Politiques et moyens mis en œuvre : GRTgaz mène une politique active d'accompagnement de ses collaborateurs tout au long de leur carrière et permet à chacun d'entre eux d'exprimer leur potentiel. L'entreprise favorise le développement de ses collaborateurs par l'accès à de multiples possibilités de formation et à la mobilité fonctionnelle et géographique au sein de l'entreprise et des groupes Engie, SUEZ et des entreprises de la branche des industries électriques et gazières.

L'alternance représente un enjeu fort pour GRTgaz qui souhaite à la fois transmettre ses savoir-faire, anticiper les besoins en recrutement spécialisé dans les années à venir et mener une politique de diversité active. GRTgaz accompagne les alternants sur une durée de 1 à 3 ans (selon le diplôme préparé) et offre de véritables perspectives d'emploi et de carrière. Chaque année, une partie de ces alternants se voient ainsi proposer un CDI.

Résultats 2020 et bilan des 4 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020
Taux d'alternance	8 %	5.86%	5.53%	7.31 %	8.54%
Nombre d'alternants embauchés	170	106	166	151	200
Taux de salariés formés	Non applicable	81.4%	80%	83.6%	60.6%

En raison de la Covid-19, de nombreuses sessions prévues ont été reportées puis annulées pour celles qui ne pouvaient avoir lieu qu'en présentiel, occasionnant une chute importante des heures réalisées. Toutes les formations qui s'y prêtaient ont été dispensées en distanciel. Au total, 47 475 heures de formation ont été délivrées auprès de 1 859 salariés en 2020.

En matière d'alternance, le bilan est positif avec un objectif dépassé. Afin de favoriser l'insertion des jeunes en difficulté en raison de la crise sanitaire, GRTgaz a lancé une opération « Jeunes » offrant près de 100 opportunités réparties en alternance, stage et CDD. A fin 2020, on compte 200 recrutements en alternance et un taux d'alternance de 8.54 %.

2.6.2.3. Dialogue social et écoute des salariés

Description du risque : Les relations sociales et l'écoute des salariés sont au centre de la politique de ressources humaines de l'entreprise.

Politiques et moyens mis en œuvre :

Les relations sociales sont régies par la politique de dialogue social de GRTgaz. Afin de favoriser l'écoute des salariés, GRTgaz mène un baromètre social tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la perception par les salariés de leur entreprise, de sa stratégie et de son management. Le dialogue social est au centre de la politique de ressources humaines de GRTgaz.

Résultats 2020 et bilan des 4 dernières années (2017-2020) :

Baromètre social				
Indicateur	2017	2018	2019	2020
% de répondants au baromètre social recommandant GRTgaz comme un bon employeur (enquête réalisée tous les deux ans)	ND	85 %	85%	89 %

En 2020 de nombreuses réunions avec les représentants des salariés ont eu lieu : 11 séances de CSE central d'entreprise, 7 séances de CSSSCT centrale.

Plusieurs négociations d'importance ont été réalisées en 2020, dont l'accord congés-RTT signé pendant le confinement qui a permis de réaliser 300 000 Euros de dons à des associations caritatives. Suite aux dernières élections de représentativité et à la mise en place des comités sociaux et économiques, un accord sur le parcours des salariés détachés a également été conclu. Au total, 10 accords ont été signés en 2020 et deux sont en cours de négociation pour une finalisation début 2021.

GRTgaz n'a pas souhaité recourir à l'activité partielle pour ses salariés sur l'année 2020. Cette décision s'inscrit dans une position partagée par le Groupe et plus largement par les Industries Électriques et Gazières visant à encadrer la possibilité de bénéficier d'absences autorisées rémunérées (exemple : garde d'enfants de moins de 16 ans). Chaque salarié, concerné par cette absence autorisée rémunérée, a contribué individuellement à hauteur de 15%, sous la forme de congés, RTT, congé sans solde, et/ou exceptionnellement de jours épargnés sur le compte épargne temps. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif d'assurer un partage de l'effort entre l'entreprise et le salarié.

En 2020, GRTgaz a réalisé son baromètre social. 89% des répondants recommanderaient GRTgaz comme un bon employeur, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2018. Les salariés sont satisfaits de leurs conditions de travail et la gestion de la crise Covid par l'entreprise a été très bien perçue. Les axes d'amélioration soulignés par l'enquête sont de renforcer la culture du feedback et le dispositif d'évaluation de la performance et de rapprocher la perception de la vision d'avenir entre le siège et le terrain.

Faits marquants :

Épidémie Covid-19 en France : GRTgaz et ses salariés offrent 300 000 euros à trois associations de solidarité nationale

Pour marquer leur soutien en faveur du personnel soignant et envers les populations les plus fragilisées par l'épidémie de Covid-19, GRTgaz et ses salariés ont décidé de verser un don de 300 000 euros réparti équitablement entre la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France, le Secours populaire français et Emmaüs France. Cette décision fait suite à un accord collectif avec les partenaires sociaux relatif aux congés et journées de réduction du temps de travail dans le cadre de l'épidémie Covid-19.

« À travers ce geste, les salariés de GRTgaz sont fiers d'apporter leur soutien à des organisations caritatives comme Emmaüs France, la Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France et le Secours populaire français fortement mobilisées pendant cette épreuve du Covid-19. Grâce à un dialogue social de qualité, nous exprimons ainsi concrètement et efficacement les valeurs de solidarité et de service public qui sont les nôtres », a tenu à souligner Thierry Trouvé, Directeur général de GRTgaz.

2.6.3. Un réseau de transport au service de la concertation et de la satisfaction clients

Description du risque : En tant qu'opérateur de transport indépendant (ITO), certifié par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), GRTgaz garantit à ses clients la transparence et la non-discrimination des conditions d'accès au réseau et la confidentialité des informations commercialement sensibles. La continuité et la qualité de service sont des engagements fort du contrat de service public de GRTgaz.

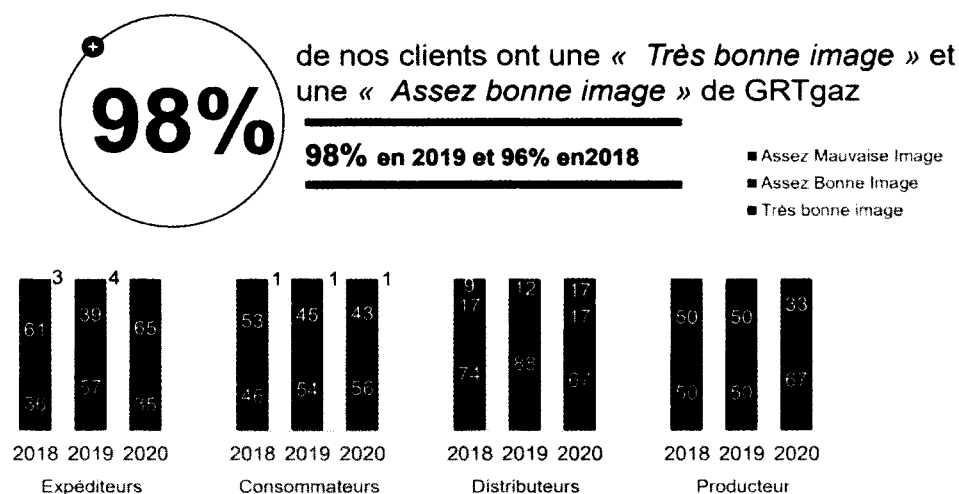
Politique et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : Conformément à la délibération de la CRE relative aux instances de concertation sur les règles d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel, publiée le 18 septembre 2008, GRTgaz et Teréga coprésident un dispositif commun de concertation avec l'ensemble des acteurs du marché : « Concertation Gaz ». Elle réunit des représentants des utilisateurs des réseaux de transport de gaz naturel (fournisseurs, traders, industriels, producteurs d'électricité à partir de gaz naturel et d'opérateurs d'infrastructures adjacentes) et la CRE. Ce dispositif renforce la démarche d'écoute des clients déjà engagée par les transporteurs de gaz naturel.

La qualité de service fait partie des engagements de GRTgaz dans son contrat de service public. La mesure de la satisfaction client repose sur plusieurs volets d'appréciation : l'image globale de GRTgaz, les offres et les missions, le respect du Code de Bonne Conduite, la relation commerciale, la performance du système d'information, le fonctionnement du réseau et la gestion des travaux.

Des indicateurs de qualité de service assortis de bonus-malus ont été définis avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE) comme le taux de disponibilité des portails utilisateurs et des plateformes publiques de données. Les informations que GRTgaz met à la disposition de ses clients, notamment sur Trans@ctions et SmartGRTgaz, sont importantes pour la réalisation de leurs activités. GRTgaz veille à ce que les portails client aient une haute disponibilité.

Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

	2017	2018	2019	2020
Nombre de réunions de Concertation Gaz	22	15	17	17
% global de satisfaction clients	99%	96%	98%	98%
Taux de disponibilité moyen annuel des portails utilisateurs et des plateformes publiques de données	Taux portail T@ = 99,96 % Taux Smart = 99,93 %	Taux portail T@ = 99,93 % Taux Smart = 99,96 %	Taux portail T@ = 99,75 % Taux Smart = 99,89 %	Taux portail T@ = 99,92 % Taux Smart = 99,82 %



Sur ces quatre dernières années, le taux de satisfaction client a été maintenu à un niveau très élevé. En 2020, **98 % des clients interrogés ont une bonne image de GRTgaz et sont satisfaits**. En 2020, GRTgaz a lancé une démarche « Client au Cœur » destinée à développer la culture client auprès de l'ensemble des salariés de GRTgaz. Cette démarche contribuera indirectement à améliorer la satisfaction clients par des postures basées sur l'enthousiasme, la pédagogie et la solidarité, qui forment la signature relationnelle de GRTgaz.

La concertation gaz est restée, sur ces quatre dernières années, une marque de fabrique de GRTgaz dans sa signature client, qu'il va sans doute falloir réinventer dans le nouveau contexte des gaz renouvelables. Le besoin de concertation évolue pour intégrer les gaz renouvelables. En 2020, le dispositif Concertation Gaz a réuni 17 fois les acteurs du marché autour de divers thèmes liés à l'offre et au fonctionnement du marché⁴². L'achèvement de la construction de la place de marché unique (TRF) en novembre 2018 est l'action pour laquelle le dispositif de concertation gaz a joué pleinement son rôle.

Zoom sur la disponibilité des portails au service des clients

Le bilan de la disponibilité des portails au service des clients est positif. La Commission de Régulation de l'Energie (CRE), en 2019, a jugé cette disponibilité satisfaisante pour que GRTgaz ne soit plus soumis à une publication de cet indicateur. Cet indicateur reste néanmoins suivi en interne. De ce fait, l'indicateur calculé en 2020 est désormais une véritable disponibilité 24/7 alors que l'indicateur définit par la CRE n'incluait pas les interventions applicatives.

La majorité des interruptions de service sont d'ailleurs désormais dues à ces interventions, ce qui confirme que le passage dans le cloud réalisé fin 2019 renforce la disponibilité des portails de GRTgaz.

Faits marquants :

Mise en place de la zone de marché unique au 1^{er} novembre 2018

Depuis 2018, il y a en France une zone de marché unique du gaz appelée TRF (Trading Region France) avec un seul point d'échange de gaz : le PEG. Co-construite avec le marché par GRTgaz et Teréga, c'est l'aboutissement de la construction du marché du gaz initiée en 2005. À la clé pour les consommateurs : un marché français plus compétitif, interconnecté avec les principales places de marché européennes et mondiales, et une sécurité d'approvisionnement renforcée. La construction du marché du gaz en France a été facilitée par le dispositif de concertation gaz, dans le cadre d'un groupe de travail spécifique réunissant les expéditeurs, les transporteurs et la CRE.

Accompagnement des clients sur la décarbonation de leur mix énergétique

La montée en puissance des impératifs de décarbonation des clients de GRTgaz s'est matérialisée par l'augmentation des clients producteurs de gaz renouvelable et par l'élaboration des feuilles de route de décarbonation des clients consommateurs.

La création de groupes de travail sur les nouveaux gaz renouvelables (l'injection hydrogène, la pyrogazéification ou encore le biométhane) par GRTgaz permet de dynamiser les filières d'avenir et de donner la parole aux nouveaux clients. L'activité commerciale de GRTgaz se positionne donc progressivement sur deux domaines : délivrer les services opérationnels liés à l'accès des tiers au réseau (injection, acheminement et livraison), et accompagner nos clients dans leurs projets de décarbonation de leur mix énergétique.

⁴² Pour plus d'information, voir <https://www.concertationgaz.com/>

2.6.4. Une relation responsable avec les fournisseurs

Description du risque : GRTgaz veille à travers ses engagements, déclinés dans sa politique achat, à développer une relation pérenne avec ses fournisseurs et favoriser les achats auprès du secteur du travail protégé et adapté. La satisfaction des fournisseurs est un élément clé de cette pérennité.

Politiques et moyens mise en œuvre pour réduire le risque : GRTgaz s'assure tous les deux ans de mesurer la satisfaction de ses principaux fournisseurs dans le cadre d'un baromètre fournisseurs en vue de considérer des pistes d'amélioration dans la relation. Afin de développer une relation de respect mutuel avec ses fournisseurs, GRTgaz s'engage à respecter les délais de paiement, notamment auprès des petites structures et incite ses fournisseurs à utiliser le *reverse factoring*. Ce programme permet aux fournisseurs de GRTgaz d'obtenir rapidement et simplement le paiement anticipé de leurs factures avant la date d'échéance, à des conditions de financements privilégiés. GRTgaz assure également un suivi permanent et pérenne des entreprises susceptibles d'être en situation de dépendance par rapport à elle (>30 % du CA auprès de GRTgaz). GRTgaz a mis en place depuis 2018 un dispositif de due diligence éthique des fournisseurs, ainsi qu'une charte éthique fournisseurs⁴³.

Les Business Reviews représentent un outil de pilotage de la relation avec les fournisseurs stratégiques de GRTgaz. Ce sont des temps d'échange entre les acheteurs, les prescripteurs et les fournisseurs stratégiques de GRTgaz, permettant d'évoquer les actualités et les grandes orientations stratégiques de chacune des sociétés, les perspectives en termes de business pour l'année à venir afin d'offrir de la visibilité au fournisseur, les pistes de performances identifiées par les parties, ou encore le bilan de l'année écoulée avec un partage du retour d'expérience des directions bénéficiaires de GRTgaz et du fournisseur.

GRTgaz vise également à encourager l'insertion et la réinsertion professionnelle en réalisant une partie de ses achats auprès du secteur du travail protégé et adapté (STPA).

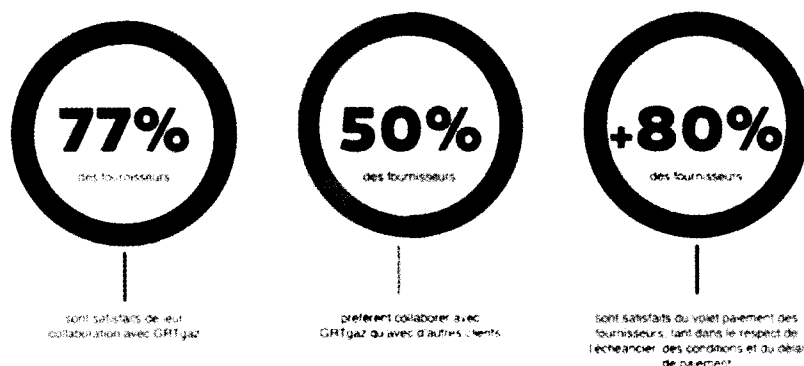
Résultats 2020 et Bilan sur 4 ans (2017-2020) :

% de satisfaction des fournisseurs ⁴⁴	NA	76%	76%	77%	77%
Achats auprès du secteur protégé en Millions d'Euros	1.5 Millions d'Euros	1.39	1.49	1.55	1.56

La 3^e édition du Baromètre fournisseurs, réalisée en 2019, confirme un bon niveau de satisfaction de la collaboration avec GRTgaz par les entreprises. Plus de 200 fournisseurs, constitués de petites, moyennes et grandes entreprises ont été sollicités sur l'ensemble des segments d'achats de GRTgaz. Plus de 80% des fournisseurs sont satisfaits de la politique de paiement de GRTgaz. En 2020, GRTgaz a payé 97% de ses fournisseurs dans les délais. Afin de renforcer le dialogue avec ses fournisseurs stratégiques, 85 Business Reviews ont été réalisées en 2020.

⁴³ Pour plus d'éléments, le lecteur se référera au 4.2. *L'éthique*

⁴⁴ Enquête réalisée tous les deux ans



Dans le cadre du plan d'action RSE 2017-2020, GRTgaz s'est fixé comme objectif à 2020 de réaliser 1,5 million auprès du secteur du travail protégé et adapté TPA, soit 25 % de plus que la réglementation. Cet objectif a été dépassé en dépit du contexte COVID-19, qui a mécaniquement réduit le recours à certains services tertiaires. Une partie de ces achats est directement réalisée par les entreprises de Facility Management Bouygues Entreprises et Services et Spie à la demande de GRTgaz.

Faits marquants :



Adhésion au Lab-Pareto depuis 2018

Ce Think & Do tank est une communauté engagée de directeurs achats de grands groupes, de dirigeants de TPE/PME qui œuvrent et collaborent dans l'objectif de : dynamiser la création d'emplois au sein des TPE/PME dans les territoires, d'améliorer et transformer les relations entre les TPE/ PME et

grands groupes, et de renforcer les stratégies RSE des entreprises adhérentes.

6.5. La promotion de l'image du gaz auprès des parties prenantes

Description du risque : De par sa nature d'énergie fossile, le gaz souffre d'une image qui semble de moins en moins compatible avec la transition énergétique. Cette perception peut par amalgame nuire au développement des gaz renouvelables. GRTgaz doit contribuer à modifier cette perception.

Politiques et moyens mis en œuvre pour réduire le risque : GRTgaz a comme objectif de renforcer ses actions d'information auprès des parties prenantes (décideurs nationaux et territoriaux, clients...), et de soutenir l'image du gaz dans la transition énergétique en particulier à travers les atouts des gaz renouvelables et leurs externalités positives pour la collectivité (économie circulaire, valorisation des déchets, soutien à l'agriculture, décarbonation de l'industrie et des transports, complémentarité des énergies...).

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020)

	2017	2018	2019	2020	2021
% de décideurs territoriaux considérant que le gaz renouvelable a un rôle dans la transition énergétique		ND	ND	80%	80%
% de décideurs territoriaux considérant que GRTgaz est utile à la transition énergétique		ND ⁴⁵	ND	74%	74%

⁴⁵ Cette question est apparue dans le baromètre en 2019

Nombre de retombées dans la presse écrite, le web et l'audiovisuel de GRTgaz		1 194	1 179	1 211	1 042
--	--	-------	-------	-------	-------

Les quatre dernières années marquent un virage majeur dans la communication de GRTgaz et de son expression en faveur du gaz. Les actions menées en matière de communication ont permis à GRTgaz à la fois de prendre part à la promotion et la défense du gaz, et de mobiliser autour de sa démarche des acteurs engagés dans des initiatives et des projets avec les gaz renouvelables (collectivités locales, agriculteurs, centres de recherche, universités, entrepreneurs...).

La perception liée aux gaz renouvelables et au rôle de GRTgaz dans la transition énergétique auprès des décideurs territoriaux est centrale. En 2019, le 5e baromètre notoriété/image⁴⁶ de GRTgaz, a été réalisé auprès d'un échantillon de 600 décideurs. Les principaux résultats ont été les suivants : le gaz renouvelable arrive en quatrième position des sources d'énergie qui participent à la transition énergétique pour les répondants à l'enquête (80 % des citations) derrière l'hydraulique (89 %), l'éolien (89 %) et le solaire (96 %) et devant l'hydrogène (75 %). 74 % des décideurs territoriaux (baromètre notoriété/ image) connaissant GRTgaz considèrent que l'entreprise est utile à la transition énergétique contre 10 % qui pensent que non et 16 % qui ne se prononcent pas.

Mise en œuvre d'une campagne globale en faveur des gaz renouvelables

GRTgaz a affirmé plus fortement dans ses communications son engagement à soutenir l'image du gaz, et en particulier le développement des gaz renouvelables. Depuis 2017, GRTgaz a construit un territoire de communication « Le Gaz. L'Energie des Possibles » pour révéler tout le potentiel des gaz renouvelables et des nouveaux usages du gaz (mobilité, industrie...). En cette fin d'année 2020, GRTgaz vient d'engager un nouveau cycle de communication pour développer une mobilisation collective en faveur des gaz renouvelables, auprès des leaders d'opinion, des nouvelles générations et dans l'opinion publique.

Avec pour accroche « Nous sommes les gaz renouvelables », cette campagne donne corps à la nouvelle raison d'être de l'entreprise et porte l'ambition d'aider au développement des gaz renouvelables en France, par une prise de conscience collective de leurs nombreux atouts pour notre planète, notre pays, nos territoires, notre environnement et notre qualité de vie. Autour d'un dispositif digital pédagogique ([@HYPERLINK](#)



"file:///C:/Users/tennaxia/AppData/Local/Temp/gazenergiedespossibles.fr" gazenergiedespossibles.fr), cette campagne vise à susciter le débat autour du futur mix énergétique national, favoriser l'expression d'acteurs engagés dans le développement des gaz renouvelables, et interpellier les décideurs sur les externalités positives de cette énergie d'avenir.

⁴⁶ Ce baromètre est réalisé tous les 2 ans

Couverture médiatique de GRTgaz

En 2020, la visibilité médiatique de GRTgaz s'élève à 1 042 dans la presse écrite, le web et l'audiovisuel (contre 1 211 en 2019). Cette diminution s'explique par le contexte du Covid-19 : les mois de mars à juin, puis le mois d'octobre ont été particulièrement affectés, correspondant en grande partie à la période de confinement. La presse régionale, la presse en ligne et la presse spécialisée énergie concentrent 72% de la couverture dont GRTgaz fait l'objet. Au global, les ¾ des retombées sont liées à la transition énergétique, à la mobilité gaz et hydrogène et à l'innovation.

2.6.6. Le dialogue et la concertation avec les parties prenantes

Description du risque : GRTgaz privilégie le dialogue, l'écoute de ses parties prenantes et la concertation pour contribuer collectivement à l'instauration d'un système énergétique durable.

Politiques et moyens mis en œuvre : GRTgaz interagit avec de nombreuses parties prenantes : ses salariés⁴⁷, ses clients, ses fournisseurs⁴⁸, les institutionnels⁴⁹ et les élus (collectivités locales et élus nationaux). GRTgaz entretient également un lien étroit avec la société civile : les agriculteurs, les riverains des installations et leurs représentants (syndicats agricoles notamment), les filières et écosystèmes des gaz renouvelables (associations, organismes publics ou privés, monde académique, R&D, entreprises...), les associations locales ou nationales (Fédération Française de la Randonnée Pédestre ou Green Cross, par exemple) et les organismes publics locaux et nationaux (parcs naturels régionaux...).

GRTgaz anime ou s'implique dans des dispositifs de concertation pour mieux appréhender les besoins des acteurs qui l'entourent, dialoguer et aboutir à des accords mutuellement favorables. GRTgaz anime des groupes de concertation gaz conduits avec les clients, les filières et la Commission de régulation de l'énergie pour élaborer conjointement les règles de fonctionnement du marché du gaz en France⁵⁰. Il est à noter pour 2020 l'implication dans les démarches de concertation pour l'élaboration des schémas directeurs biométhane et aux zonages de raccordement, en application du droit à l'injection, ou encore la concertation sur les perspectives gaz 2020⁵¹. GRTgaz anime également des démarches de concertation et collaboratives dans le cadre des filières gaz renouvelables, avec une accélération notable sur le sujet de l'hydrogène en 2020⁵². GRTgaz s'engage également dans des démarches de concertation⁵³ dans le cadre des projets d'infrastructure qui permettent des échanges fournis avec les acteurs locaux anticipant la résolution des questions soulevées par l'acceptabilité des futurs chantiers.

Pour entretenir des relations créant de la valeur partagée avec ses parties prenantes, GRTgaz construit des partenariats avec des organisations de toutes natures, en se positionnant en mécène ou en adhérant à des associations professionnelles, groupements, clusters... Les partenariats, mécénats ou adhésions peuvent être conclus dans le but de contribuer aux métiers de GRTgaz. Ils peuvent être aussi un moyen de la mise en œuvre de la responsabilité sociétale de GRTgaz en vue de répondre à des enjeux partagés avec les parties prenantes portant sur l'environnement, l'ancrage territorial, la transition énergétique et les gaz renouvelables, les enjeux sociétaux et humains, etc....

⁴⁷ Pour plus d'informations, voir 5.2. Une politique sociale responsable

⁴⁸ Pour plus d'informations, voir 5.4. Une relation responsable avec les fournisseurs

⁴⁹ Commission de régulation de l'énergie, administrations centrales et représentants de l'Etat sur les territoires où se déploie notre réseau

⁵⁰ Pour plus d'informations, le lecteur pourra se référer au 6.3. Un réseau de transport au service de la concertation et de la satisfaction clients

⁵¹ Les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution de gaz (GRDF, GRTgaz, Teréga et le SPEGNN) doivent établir chaque année un bilan prévisionnel pluriannuel selon l'art. L141-10 du code de l'énergie, prenant en compte les évolutions de la consommation et de la production renouvelable.

⁵² Pour plus d'informations, le lecteur pourra se référer au 5.2.2.

⁵³ Pour plus d'informations, se référer au 5.1. Intégration et acceptabilité des ouvrages à l'échelle des territoires en concertation avec les acteurs locaux

Depuis 2016, GRTgaz s'est doté d'un Conseil des parties prenantes destiné à mieux intégrer les attentes de la société et les enjeux de la Responsabilité sociétale. Cette instance apporte au directeur général de GRTgaz une expertise complémentaire sur la perception des activités de l'entreprise par l'externe et la compréhension du monde dans lequel elle évolue. Le conseil se tient deux fois par an en présence du directeur général, du secrétaire général et du responsable RSE de GRTgaz. Il se compose de 8 personnalités :

- Gilles Bœuf, Professeur à l'UPMC, membre du Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité auprès du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.
- Claude Conrard, directeur Affaires publiques énergie France, Solvay.
- Olivier Dauger, président de France gaz renouvelables et vice-président de la FNSEA.
- Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP.
- Pascale Hebel, directrice du département consommation du Credoc.
- Nicolas Imbert, directeur exécutif de Green Cross France & Territoires.
- Bertrand Petit, président fondateur de Innocherche.
- Blanche Segrestin, présidente de la chaire « Théorie de l'entreprise » à Mines ParisTech.
- Jean-Arnold Vinois, conseiller politique énergétique européenne.

Résultats 2020 et bilan sur 4 ans (2017-2020) :

Dépenses en Millions d'Euros pour le mécénat, partenariats (hors R&D)	2,6 millions d'euros	2,8 millions d'euros	2,7 millions d'euros	2,7 millions d'Euros
Nombre de partenariats, mécénats et adhésions (hors R&D)	182	238	255	262

En 2020, 262 engagements avec des parties prenantes, sous forme d'adhésions, partenariats et mécénats ont été comptabilisés en 2020, pour plus de 50 % directement dans les territoires. Ces engagements auprès des différentes familles de parties prenantes et au service des enjeux stratégiques et sociétaux de GRTgaz ont représenté près de 2,7 millions d'euros⁵⁴ en 2020.

Les nouveaux partenariats se concentrent sur les enjeux de transition énergétique et de contribution au chemin vers la neutralité carbone : notons par exemple en 2020 un partenariat avec France Nature Environnement, qui prévoit notamment un partage de connaissance autour de la pyrogazéification et la préparation de l'arrivée de premières unités à moyen terme, ou encore l'adhésion de l'entreprise à la Net Zero Initiative, projet qui vise à élaborer un tout nouveau cadre d'action à destination des organisations visant à agir vers la neutralité carbone de manière ambitieuse et transparente, ou encore à Think Smart Grids, afin de porter la voix du gaz dans le développement des réseaux intelligents..

En 2020, le Conseil des parties prenantes s'est réuni à deux reprises, et a notamment travaillé sur :

- la formulation et le Manifeste de la raison d'être de GRTgaz,
- la préparation de la nouvelle politique RSE 2021-2024, en participant notamment à l'identification des enjeux et risques RSE,
- l'apport d'un regard externe sur la structure et le contenu du futur projet d'entreprise « CAP24 ».

⁵⁴ Les engagements financiers présentés ne comprennent pas les partenariats RICE

Quatre parties prenantes du CPP se sont également prêtées à l'exercice d'évaluer la DPEF 2018 de GRTgaz afin d'identifier les points forts et ses axes d'amélioration, et 4 à l'exercice d'interview pour actualiser l'analyse de matérialité.

2.7. Annexe méthodologique

Cette déclaration de performance extra-financière présente la démarche de GRTgaz en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, ainsi que les informations extra-financières répondant aux exigences des articles L. 225-102-1 et R. 225-105-1 à R. 225-105-3 du code de commerce.

Périmètre de la déclaration de performance extra-financière de GRTgaz :

Le périmètre de la déclaration de performance extra-financière de GRTgaz couvre le périmètre France. D'un point de vue financier, GRTgaz produit deux jeux de comptes :

- Des comptes sociaux pour la société juridique GRTgaz SA en normes françaises qui correspondent à l'obligation légale (ils sont arrêtés en assemblée générale ordinaire) et qui sont déposés au greffe du tribunal de commerce (publication). C'est dans ce cadre que nous réalisons notre rapport de gestion (en normes sociales donc) qui est intégré à la DPEF.
- Des comptes consolidés pour le groupe GRTgaz (GRTgaz et ses filiales) en normes IFRS qui correspondent à une obligation contractuelle : ces comptes sont à destination de nos actionnaires mais ne sont pas publiés et ne correspondent à aucune obligation légale.

En effet, compte tenu de la 3e Directive, Elengy remonte les informations financières nécessaires à la production de comptes consolidés sans que GRTgaz ait un droit de regard direct sur la gestion courante de l'entreprise. La filiale Elengy n'est donc pas incluse dans le périmètre de la DPEF de GRTgaz SA. La filiale Deutschland GRTgaz, en charge de l'exploitation d'un actif régulé en Allemagne, n'est de même pas intégrée dans cet exercice 2020.

Procédure de collecte des données : Les indicateurs RSE sont collectés par le responsable RSE pour le périmètre France. Chaque indicateur est remonté au responsable RSE par les contributeurs couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020. Un protocole de reporting est formalisé.

L'année 2020 est une année de bilan pour GRTgaz sur les quatre années de son plan d'action RSE (2017-2020) et de son projet d'entreprise GRTgaz 2020 (2017-2020). Les 2 plans étant initiés avant la réalisation de l'analyse de matérialité et des risques, certains risques et opportunités ne sont pas couverts par ces 2 plans.

Exclusions de certaines thématiques : Concernant les thématiques demandées par l'article R. 225-105-1 du code de commerce français, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal et une alimentation responsable, équitable et durable ont été jugées comme non pertinentes pour GRTgaz. En effet, les activités de l'entreprise ne sont pas en lien avec la production, la commercialisation ou la distribution de produits alimentaires.

Pour l'exercice 2020, les procédures de reporting des indicateurs extra-financiers ont fait l'objet d'une vérification externe par un organisme tiers indépendant, Grant Thornton.

2.8. Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant

En sa qualité d'organisme tiers indépendant de la société GRTgaz, accrédité par le COFRAC sous le numéro n°3-1080⁵⁵, le cabinet Gran Thornton a réalisé un audit de vérification portant sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-avant la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Les travaux de Gran Thornton ont permis de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerc,
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Les conclusions de l'Organisme Tiers Indépendant sont les suivantes :

« Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel. »

3 Gouvernement d'Entreprise

(Suite à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 et au décret n°2017-1174 du 18 juillet 2018)

3.1 Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats

Il est précisé qu'aucun mandataire social commun n'existe entre GRTgaz S.A. et sa maison-mère ENGIE S.A.

Administrateur	Représentant permanent	Mandats et fonctions en cours durant l'exercice 2020 ^(*)
Administrateurs nommé(e)s par l'Assemblée Générale des actionnaires		
Adeline DUTERQUE Présidente de GRTgaz		Présidente du Conseil d'administration de GRTgaz Directrice du CRIGEN Administratrice de la Fondation d'entreprise ENGIE À partir du 08.10.2020
SOPRANOR	Dominique BOURGEON	Administratrice de GRTgaz Représentante permanente de GDF International dans GrDF Administratrice d'ENGIE GBS Présidente du Comité d'audit de GRTgaz

⁵⁵ Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr.

Administrateur	Représentant permanent	Mandats et fonctions en cours durant l'exercice 2020^(*)	
ENGIE SA	Didier HOLLEAUX	Administrateur de GRTgaz Membre du Comité exécutif d'ENGIE Président d'ENGIE CHINA INVESTMENT COMPANY (SAS) Administrateur de GrDF Président du Comité Stratégique de STORENGY (SAS) Président d'ENGIE University (SAS) Administrateur de GAZTRANSPORT & TECHNIGAZ SA	À partir du 30.09.2020
GDF International	Xavier PERRET	Administrateur de GRTgaz Membre Comité stratégique de STORENGY (SAS) Représentant permanent de COGAC dans GrDF	
ENGIE Home Performance	Claire BRABEC-LAGRANGE	Administratrice de GRTgaz Présidente d'ENGIE TRANSITION SERVICES (SAS) Administratrice de la Fondation CENTRALESUPELEC	
CELIZAN	Christine DEHESDIN	Administratrice de GRTgaz Administratrice d'ENGIE MANAGEMENT COMPANY BELGIUM Gérante de MANAGEMENT COMPANY FRANCE (SNC)	
S.F.I.G	Hélène VERBOCKHAVEN	Administratrice de GRTgaz Directrice Solutions Végétales et Fermes Urbaines	
SPERANS	Caroline ADAM-PLANCHON	Administratrice de GRTgaz Administratrice de CULTURESAPACES Administratrice suppléant de la Fondation d'Entreprise ENGIE	Jusqu'au 08.10.2020
VOCANIA	Jean-Baptiste SEJOURNE	Administrateur de GRTgaz Administrateur d'EOLIENNES EN MER ILES D'YEU ET NOIRMOUTIER SAS Administrateur d'EOLIENNES EN MER DIEPPE LE TREPORT SAS Membre du Conseil de Surveillance de CNR – CIE NATIONALE DU RHONE Associé gérant de la Société Civile AVRIL HORSES – Vincennes	Jusqu'au 15.07.2020 Jusqu'au 15.07.2020
Françoise TAUZINAT		Administratrice de GRTgaz Administratrice de STOA France SA, représentante permanente de CDC Administratrice d'EGIS France Administratrice de CDC Biodiversité Administratrice de CDC développement solidaire Administratrice de CTE France Administratrice de HIG/SIG France Membre du Comité stratégique d'ARKHINEO France	À partir du 29.04.2020
Gautier CHATELUS		Administrateur de GRTgaz Administrateur de la Société de la Rcade L2 de Marseille	

Administrateur	Représentant permanent	Mandats et fonctions en cours durant l'exercice 2020^(*)
		Membre du Comité de Surveillance d'AXEGAZ Membre du Comité de Direction d'AREMA SAS
Olivier GUIGNÉ		Administrateur de GRTgaz Représentant permanent de CNP Assurances dans Holding d'infrastructures Gazières (SAS) Représentant permanent de CNP Assurances Société Forestière CDC (SA) Président du Conseil d'administration de Société d'Infrastructure Gazières (SA) Représentant permanent de CNP Assurances dans CNP CAUTION (SA) Directeur Général de Société d'Infrastructures Gazières (SA) Directeur Général de la Holding Montparvie V (SAS) Directeur Général de la Holding Montparvie IV (SAS)
Administrateurs nommé(e)s par l'Assemblée Générale des Actionnaires (Indépendants)		
Anna CRETÉ		Administratrice de GRTgaz Présidente du Comité des Investissements GRTgaz Professeur à l'Université Paris Dauphine Directrice scientifique de la Chaire Economie du Climat – Université Paris Dauphine Directrice scientifique de la Chaire Economie du Gaz – Université Paris Dauphine
Michel DESTOT		Administrateur de GRTgaz Président du Comité des rémunérations et de sélection GRTgaz Président de SASU MDC
Administrateurs élu(e)s représentant les salariés		
Gaëlle CABUT		Administratrice de GRTgaz
Nicolas PERRY		Administrateur de GRTgaz
Vincent de LAHARPE		Administrateur de GRTgaz
Directeur général		
Thierry TROUVÉ		Directeur général de GRTgaz Membre du Board de l'ENTSOG Vice-Président du Conseil de surveillance de GRTgaz Deutschland Administrateur de la Fondation Mines-Télécom Président du Conseil d'école de l'IMT Mines Alès

Mentions sur les rémunérations.

Conformément aux règles de gouvernance du Groupe ENGIE et à celles du Groupe Caisse des Dépôts, les mandataires sociaux de GRTgaz reversent à leur Groupe respectif toute rémunération perçue au titre de leur mandat exercé au sein du Conseil d'administration de GRTgaz.

Jetons de présence

Suite à la décision prise en Assemblée Générale du 26 avril 2013, le montant maximal annuel alloué aux jetons de présence est de 200 000 €.

Les jetons de présence au titre de l'année 2020 sont versés en 2021.

La proposition est faite au Conseil d'Administration du 12/03/2021 de valider au titre de 2020 un versement dont le montant global s'élève à 155 150 euros.

3.2 Administration et contrôle de la société

Modalité d'exercice de la Direction Générale

Le Directeur Général de GRTgaz S.A. est monsieur Thierry Trouvé. La nomination de Monsieur Trouvé pour son présent mandat est effective depuis le 21/04/2017 pour une durée de 4 ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020.

Composition et organisation du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts de la Société et aux articles du code de Commerce, le Conseil d'Administration est composé au 31 décembre 2019 de 17 membres dont 3 administrateurs représentant des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de 5 ans.

3.3 Informations concernant les délégations

(Art. L.225-37-4 alinéa 3 du code de commerce)

Aucune délégation n'est en vigueur dans le domaine des augmentations de capital.

3.4 Informations concernant les conventions réglementées

(art. L225-40-1 du code de commerce introduit par l'Ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014)

En 2020, 3 nouvelles conventions réglementées ont été conclues :

- Le 7 février 2020, Elengy a acquis les parts que Total Gaz Electricité Holdings France (TGEHF) détenait dans la société Fosmax LNG. Cette acquisition a été financée par une augmentation de capital réservée à la Société d'Infrastructures Gazières, qui devient donc actionnaire d'Elengy, aux côtés de GRTgaz. En amont de cette opération, la Société d'Infrastructures Gazières et GRTgaz ont conclu un Protocole d'Accord le 28 janvier 2020, ainsi qu'un Pacte d'Actionnaires le 3 février 2020, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 8 novembre 2019. L'assemblée générale a entériné ces deux conventions réglementées le 24 avril 2020, conformément aux dispositions légales en vigueur.

- Le 30 septembre 2020, le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général de GRTgaz à conclure une convention entre GRTgaz et la Compagnie Nationale du Rhône, filiale du Groupe Engie, pour la reconstruction d'un déversoir avec un tracé modifié, permettant d'éviter un investissement important pour GRTgaz.

ANNEXE 1 – Tableau des 5 derniers exercices

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	620 424 930	620 424 930	620 424 930	618 592 590	538 165 490
b) Nombre d'actions émises	62 042 493	62 042 493	62 042 493	61 859 259	53 816 549
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 877 177 456	1 885 898 052	1 884 784 788	1 864 778 437	1 896 885 934
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	1 000 868 617	1 011 816 143	1 010 637 255	861 049 441	1 026 327 997
c) Impôt sur les bénéfices	113 677 880	108 915 060	108 466 688	111 970 417	160 667 036
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	887 190 737	902 901 083	902 170 567	749 079 025	865 660 961
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	329 007 335	333 884 231	332 957 947	200 148 925	289 601 553
f) Montants des bénéfices distribués *	358 356 307	248 687 613	341 754 229	192 355 450	289 486 593
g) Participation des salariés	11 839 053	9 842 135	9 800 740	8 798 516	14 058 013
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	14,3	14,6	14,5	12,1	16,1
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	5,3	5,4	5,4	3,2	5,4
c) Dividende versé à chaque action *	5,66	4,01	5,51	3,11	5,38
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	3 066	3 021	3 014	2 887	2 915
b) Montant de la masse salariale	180 573 965	175 985 738	170 421 809	158 201 758	158 636 788
c) Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux	111 500 683	101 477 217	111 327 264	88 507 214	90 515 704

* Pour 2020, il s'agit du montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration.

Observations complémentaires : Néant

BM&A
11 rue de Laborde
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES
6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GRTgaz

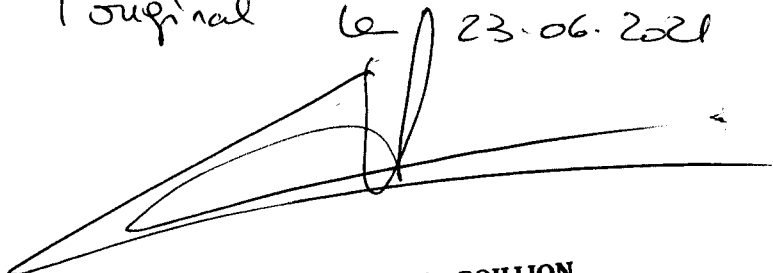
Société anonyme

6, rue Raoul Nordling
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

*Copie certifiée conforme à
l'original le 23.06.2021*



Christophe POILLION
Secrétaire du
Conseil d'administration

BM&A

11 rue de Laborde
75008 PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DELOITTE & ASSOCIES

6 place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

GRTgaz

Société anonyme

6, rue Raoul Nordling
92270 BOIS-COLOMBES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la société GRTgaz,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GRTgaz relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes annuels de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société réalise un test de dépréciation en cas d’identification d’indices de perte de valeur pour s’assurer de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles. Nous avons revu les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur et examiné les données et les hypothèses utilisées ainsi que la procédure d’approbation de ces estimations par la direction.
- Comme indiqué dans le paragraphe « Titres de participation et créances rattachées » de la note « Immobilisations financières », la valeur comptable des titres de participation pour lesquels votre société s’inscrit dans une logique de détention durable est ramenée à sa valeur d’utilité si celle-ci est inférieure. Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d’utilité ainsi que la procédure d’approbation de ces estimations par la direction.
- Comme indiqué dans la note « Provision pour démantèlement » de la partie « Règles et méthodes comptables » et la note 9 de l’annexe aux comptes annuels, votre société constitue dans le cadre de ses activités des provisions pour le démantèlement des conduites de transport. Nous avons revu les hypothèses de ces provisions et vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.
- La note « Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz » de la partie « Règles et méthodes comptables » et les notes 9 et 12 décrivent le mode d’évaluation et de comptabilisation des engagements résultant du régime de retraite des Industries Electriques et Gazières et la valeur des contrats d’assurance souscrits pour y faire face. Nous avons examiné les bases et modalités du calcul actuariel des engagements, étant rappelé que seule une partie de ces engagements fait l’objet de provisions, et nous avons vérifié que ces notes donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de gestion du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permette de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

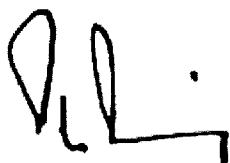
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 29 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

BM&A



Pascal de ROCQUIGNY



Marie-Cécile MOINIER

DELOITTE & ASSOCIES



Olivier BROISSAND



COMPTES ANNUELS AU 31/12/2020

Sommaire

Bilan	2
Compte de résultat	5
Annexes aux comptes annuels	7
<i>PREAMBULE</i>	8
<i>FAITS MARQUANTS</i>	8
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	9
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	14
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	17
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	23
<i>TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS</i>	29



Bilan

BILAN ACTIF

Présenté en milliers d'euros

Actif	Exercice clos le 31/12/2020 12 mois	Exercice clos le 31/12/2019 12 mois
-------	--	--

	Brut	Amort. Prov	Net	Net
Actif immobilisé				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais de recherche et développement	22 157	3 214	18 943	1 133
Concessions, brevets et droits similaires	571 691	409 314	162 377	150 927
Immobilisations incorporelles en cours	41 846		41 846	49 387
<i>Immobilisations Corporelles</i>				
Terrains, agencements	54 117	13 884	40 233	43 248
Constructions	465 333	161 588	303 745	307 568
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 169 081	4 313 697	6 855 384	7 025 518
Autres immobilisations corporelles	142 160	92 706	49 454	49 347
Immobilisations corporelles en cours	266 308		266 308	193 273
Avances et acomptes	549		549	356
<i>Immobilisations Financières</i>				
Titres de participation	670 950	378	670 572	633 469
Créances rattachées à des participations	212 916		212 916	212 916
Prêts	7 999	14	7 985	7 415
Autres immobilisations financières	9 479		9 479	10 961
TOTAL (I)	13 634 586	4 994 795	8 639 791	8 685 518

Actif circulant				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	99 178	12 557	86 621	91 733
En-cours de production (biens et services)			0	0
<i>Créances</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	816		816	624
Clients et comptes rattachés	228 471	5 991	222 480	240 446
Autres créances				
. Personnel	70		70	106
. Organismes sociaux	4		4	7
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 443		13 443	10 746
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 806		46 806	41 468
. Autres	6 142		6 142	6 307
. Compte courant	164 222		164 222	61 262
Disponibilités	3 511		3 511	3 936
Charges constatées d'avance	4 962		4 962	3 917
TOTAL (II)	567 625	18 548	549 077	460 552

Frais d'émission des emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)	351		351	0
TOTAL ACTIF (I à V)	14 202 562	5 013 343	9 189 219	9 146 070

BILAN PASSIF

Présenté en milliers d'euros

PASSIF	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 620 425 milliers d'euros)	620 425	620 425
Primes d'émission, de fusion, d'apport	276 528	291 412
Réserve légale	62 042	62 042
Réserves réglementées		
Report à nouveau	85 754	558
Résultat de l'exercice	329 007	333 884
Subventions d'investissement	156 145	166 408
Provisions réglementées	2 877 644	2 789 388
TOTAL (I)	4 407 545	4 264 117
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	5 086	17 467
Provisions pour charges	83 240	70 407
TOTAL (II)	88 326	87 874
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Découverts, concours bancaires	218	5
Emprunts et dettes financières diverses		
. Emprunts	4 108 821	4 245 607
. Divers	14 376	13 031
. Compte courant		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	11 042	10 695
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 255	160 733
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	94 002	87 644
. Organismes sociaux	55 430	55 074
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaire	34 675	31 995
. Autres impôts, taxes et assimilés	14 859	14 516
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 218	100 854
Autres dettes	52 211	73 678
Produits constatés d'avance	236	236
TOTAL (III)	4 693 343	4 794 068
Ecart de conversion passif (IV)	5	11
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	9 189 219	9 146 070



Compte de résultat

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en milliers d'euros

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31/12/2020 12 mois	Exercice précédent 31/12/2019 12 mois
--------------------	---	--

	France	Exportation	Total	Total
Production vendue (biens)	434		434	630
Production vendue (services)	1 876 743		1 876 743	1 885 268
Dont Accès des Tiers au Réseau	1 785 995		1 785 995	1 781 739
Dont Prestations de raccordements	21 427		21 427	21 350
Dont Autres produits	69 321		69 321	82 179
Chiffres d'affaires Nets	1 877 177	0	1 877 177	1 885 636

Production stockée			
Production immobilisée	102 376		98 021
Subventions d'exploitation reçues	41		207
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	23 565		14 526
Autres produits	5 106		10 379
Total des produits d'exploitation	2 008 265		2 009 031
Achats de matières premières et autres	-80 186		-93 408
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	-4 756		12 962
Autres achats et charges externes	-449 022		-479 440
Impôts, taxes et versements assimilés	-98 351		-86 722
Salaires et traitements	-191 855		-187 921
Charges sociales	-102 874		-107 288
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-477 833		-478 748
Dotations aux provisions sur actif circulant	-1 646		-1 805
Dotations aux provisions pour risques et charges	-13 288		-24 059
Autres charges	-30 500		-32 260
Total des charges d'exploitation	-1 450 311		-1 478 689
RESULTAT D'EXPLOITATION	557 954		530 342
Produits financiers de participations	80 450		132 570
Produits des autres valeurs mobilières et créances	27		33
Autres intérêts et produits assimilés	80		326
Reprises sur provisions et transferts de charges	3		56
Différences positives de change			
Total des produits financiers	80 560		132 985
Dotations financières aux amortissements et provisions	-729		
Intérêts et charges assimilés	-95 802		-100 458
Différences négatives de change			
Total des charges financières	-96 531		-100 458

Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 206		13 087
Reprises sur provisions et transferts de charges	112 534		122 418
Total des produits exceptionnels	123 740		135 505
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-10 409		-44 328
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-200 790		-201 405
Total des charges exceptionnelles	-211 199		-245 733
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 467 195		2 425 175
Participation des salariés	-11 839		-9 842
Impôts sur les bénéfices	-113 678		-108 915
Total des Produits	2 212 565		2 277 521
Total des charges	-1 883 558		-1 943 637
RESULTAT NET	329 007		333 884



Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 189 219 milliers d'euros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 329 007 milliers d'euros.

Les montants sont présentés en milliers d'euros sauf précision contraire.

FAITS MARQUANTS

UN NOUVEAU TARIF REGULATOIRE ATRT 7

Par la délibération portant décision tarifaire du 23 janvier 2020, la CRE a défini la méthodologie et fixé les tarifs dits « ATRT 7 » destinés à s'appliquer à compter du 1er avril 2020, également pour une période de quatre ans et une mise à jour au 1er avril de chaque année. Il est établi de façon à couvrir, pour chaque année, le revenu autorisé par la CRE, en fonction des données d'inflation constatées et des meilleures prévisions disponibles de souscriptions de capacités pour l'année considérée. Le taux de rémunération de base réel avant impôt sur les sociétés appliqué à la BAR sera de 4,25% et la mise en place de ce tarif ATRT7 se traduira par une évolution tarifaire moyenne de + 1,4 % par an.

Sur la base de ce tarif régulé, le chiffre d'affaires acheminement de chaque client est fonction de ses réservations de capacité.

Ces éléments tarifaires sont assortis d'un mécanisme de régularisation de charges et de produits (CRCP).

IMPACTS DE LA CRISE COVID-19

Les impacts de la crise du COVID-19 sur la performance opérationnelle et financière du Groupe sont présentés dans le rapport d'activité.

ACQUISITIONS TITRES DE PARTICIPATION

Eiffel Gaz Vert SLP, créée en décembre 2019, dont l'objet est la constitution d'un portefeuille d'investissements finançant des Projets utiles à la production ou distribution ou à l'utilisation de gaz renouvelable, a achevé en septembre 2020 sa période de levée de fonds. GRTgaz est associé à hauteur de 19,03 % pour un montant de 40 millions d'euros. La dette liée au capital non appelé s'élève à 34,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 04 janvier 2021, GRTgaz SA a racheté 17 500 actions propres au prix unitaire de 95,87 € au FCPE Alto dans le cadre la convention de liquidité en vigueur entre GRTgaz SA et le gestionnaire du FCPE Alto (Amundi).

Le 05 février 2021, le Tribunal de commerce de Paris a rendu son verdict en première instance au titre du litige AIO (Avis d'Instruction Opérationnel), entre GRTgaz et ENGIE SA. Ce jugement condamne GRTgaz à versé 3,5 millions d'euros à ENGIE. GRTgaz va faire appel de cette décision. Ce risque n'est pas provisionné dans les comptes au 31 décembre 2020.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes au 31 décembre 2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

GENERALITES

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu des règlements ANC n°2014-03 mis à jour de l'ensemble du règlement l'ayant modifié par la suite.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les estimations significatives réalisées par GRTgaz SA pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

L'évaluation des provisions pour risques et charges :

L'évaluation des provisions pour risques et charges repose sur des hypothèses dont la modification pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées.

L'évaluation des engagements de retraite et autres engagements envers le personnel hors bilan :

L'évaluation des engagements de retraite repose sur des calculs actuariels. Toute modification dans les hypothèses retenues par GRTgaz SA pourrait avoir un impact significatif sur l'évaluation des engagements.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont essentiellement constituées de l'amortissement dérogatoire lié à l'écart entre les durées d'utilité (retenues en comptabilité pour l'amortissement des immobilisations) et les durées d'usage (admissibles fiscalement).

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Ce poste comprend pour l'essentiel les valeurs d'achat ou de production des logiciels, amorties sur leur durée d'utilité.

La durée d'utilité des logiciels retenue pour le calcul de l'amortissement est généralement comprise entre trois et huit ans.

Les autres frais de développement sont immobilisés s'ils satisfont des conditions précises. Il s'agit des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et qui généreront des avantages économiques futurs : prototype système de désodorisation décentralisée ou prototype Power To Gas.

Les dépenses liées aux activités de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les activités de recherche et de développement se traduisent par la réalisation d'études variées touchant à l'innovation technologique, à l'amélioration de l'efficacité des installations, de la sécurité, de la protection de l'environnement, de la qualité du service et de l'utilisation des ressources énergétiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont constituées uniquement de biens propres. Elles sont comptabilisées à leur coût réel d'achat ou de production, y compris les frais accessoires.

Les coûts d'emprunt attribuables au financement d'un actif sont comptabilisés en charges et étalés sur la période de financement.

L'application des règlements n° 2002-10 et 2004-06 du CRC sur les actifs est effective, notamment en ce qui concerne l'approche par composants et l'amortissement des immobilisations suivant leur durée d'utilité. La mise en place de l'approche par composants a essentiellement touché les installations complexes (stations de compression).

L'essentiel des immobilisations corporelles est amorti selon le mode linéaire. Un amortissement dérogatoire est comptabilisé en prenant en compte les valeurs d'usage admises par l'administration fiscale.

Certaines immobilisations font l'objet d'un amortissement fiscal dégressif excédant l'amortissement de dépréciation économique linéaire : l'écart entre l'amortissement fiscal dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé en amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées.

En application de l'approche par composants, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les principales durées d'utilité et d'usage des composants principaux sont les suivantes :

	Durées d'utilité	Durées d'usage
Canalisations (artères/antennes), branchements canalisations	50 ans	25 ans
Protection cathodique	20 ans	15 ans
Postes de livraison DP tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de livraison CI tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de pré détente tuyauterie et matériel connexe	30 ans	15 ans
Postes de sectionnement / coupure	50 ans	20 ans
Compression	30 ans	12 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Titres de participation et créances rattachées

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires. Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Leur valeur est revue annuellement. Une dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur de rendement, aux cours de bourse et le cas échéant en prenant en compte d'éventuelles couvertures de change.

Autres immobilisations financières

Figurent des prêts accordés aux salariés et des subventions accordées à un organisme collecteur agréé de l'effort à la construction. Une dépréciation est éventuellement constituée.

STOCK DE GAZ

Ce poste comprend :

- le gaz disponible en conduite.
- le stock issu du contrat de sécurité, qui permet à l'entreprise de détenir la capacité nécessaire pour pallier le besoin d'équilibrage de son réseau de transport.
- et des prêts ou emprunts de gaz au titre des Operating Balance Agreement, la contrepartie étant constatée en créance ou en dette.

Il est valorisé selon la méthode du prix moyen pondéré.

STOCK DE MATERIEL

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la totalité des compteurs est comptabilisé en immobilisations corporelles.

Le stock de matériel et de pièces de rechange est valorisé au coût moyen pondéré. Ce stock fait annuellement l'objet d'une provision pour dépréciation selon une méthode statistique.

La durée de dépréciation retenue pour chaque famille d'article est définie selon la durée de conservation avec risque d'obsolescence :

Famille d'articles	Durées de conservation avec risque d'obsolescence moyen
Tétrahydrothiophène i.e produit odorisant	Non déprécié
Manchons	Non déprécié
Compression > 10 K€	Non déprécié
Pièces métalliques	10 ans
Modules mécaniques	10 ans
Pièces élastomères	5 ans
Pièces électriques	5 ans
Modules électriques	5 ans
Produits chimiques	5 ans

QUOTAS D'EMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE

Conformément à la publication en 2012 de l'ANC de « Propositions de comptabilisation des quotas de CO2 » applicable à partir du 1^{er} janvier 2013, les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stock.

Les quotas alloués gratuitement sont comptabilisés pour une valeur nulle.

Les quotas acquis sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Les ventes ou les restitutions annuelles de quotas constituent des sorties de stock, qui sont reconnues sur la base d'un coût unitaire moyen pondéré.

À la clôture, si les émissions de gaz à effet de serre en quantité sont supérieures au nombre de quotas en portefeuille, un passif est enregistré.

Au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019, GRTgaz n'a enregistré aucun passif au titre des quotas d'émission à effet de serre.

L'estimation des émissions réalisées de gaz à effet de serre est de 216,9 Kilos-tonnes pour l'année 2020 valorisées à 1,03 M€. Le stock de quotas de CO2 comptabilisé au 31 décembre 2020 est de 1,3 M€.

CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances clients regroupent toutes les créances liées aux prestations et les créances rattachées au cycle d'exploitation.

Elles comprennent également les factures à établir.

Dépréciation des créances clients :

Le risque d'impayés est apprécié individuellement pour tous les clients.

CONVERSION DES DETTES ET CREANCES EN DEVISES

Les dettes libellées en devises sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts de conversion en résultant figurent respectivement à l'actif et au passif du bilan selon qu'il s'agit de pertes ou de profits potentiels de change.

Les pertes latentes (écart de conversion actif) font l'objet d'une provision pour pertes de change.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL DE GRTgaz

Régime spécial des Industries Électriques et Gazières

GRTgaz relève du régime spécial Invalidité, Vieillesse et Décès des Industries Électriques et Gazières présenté en note 12.

Méthode de comptabilisation

Conformément à l'option offerte par l'article 324-1 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, GRTgaz inscrit à son passif sous forme de provision uniquement les engagements accordés au personnel correspondant à des droits déjà ouverts (rentes d'accidents du travail et de maladies professionnelles, rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité) ou à des prestations qui seront dues pendant la période d'activité des salariés (médailles du travail et congés exceptionnels de fin de carrière).

Le montant des indemnités de départ à la retraite est déterminé au prorata des droits acquis en fin d'exercice par l'ensemble des agents statutaires. Sa couverture s'effectue en partie par voie d'externalisation vers des fonds assurantiels.

Les autres engagements ne sont pas provisionnés au passif du bilan, ils sont mentionnés en engagements hors bilan (cf. note 12).

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations de GRTgaz est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité et de rotation du personnel.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux du marché des obligations d'entreprises de première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits et charges exceptionnels incluent les éléments extraordinaires, ainsi que les éléments qualifiés d'exceptionnels dans leur nature par le droit comptable, principalement l'amortissement dérogatoire et les résultats sur cession d'immobilisations.

IMPOT SUR LES BÉNÉFICES

GRTgaz SA est depuis le 1er janvier 2012 sous le régime d'intégration fiscale institué par l'article 68 de la loi n°87-1060 du 30 décembre 1987. Elle est société tête de Groupe au sens des dispositions des articles 223 A et suivants du CGI.

Les filiales du périmètre d'intégration fiscale contribuent à la charge d'impôt du Groupe à hauteur du montant d'impôt dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration.

Les effets du régime d'intégration fiscale sont comptabilisés sur la charge d'impôt de GRTgaz SA, en tant que société mère.

COMPARABILITE DES EXERCICES

Les exercices 2020 et 2019 sont comparables.

PROVISION POUR DEMANTELEMENT

À l'issue de leur durée d'exploitation, certaines installations, dont notamment les canalisations de transport, doivent être démantelées. Cette obligation résulte de réglementations environnementales actuellement en vigueur dans les pays concernés, de contrats ou de l'engagement implicite du Groupe.

Compte tenu d'études sur les réserves de gaz, la société a été conduite, en 2010, à revoir l'échéance des obligations juridiques couvertes par les provisions pour démantèlement. Sur la base de la publication de l'Agence Internationale de l'Énergie, qui a repoussé la fin d'exploitation du gaz à horizon de 2 260, l'actualisation de ces provisions sur une échéance aussi lointaine conduit à une valeur actuelle quasi nulle.

La fin d'alimentation de la Zone en gaz B nécessite la conversion des infrastructures de Transport, avec notamment des aménagements temporaires du réseau de Transport actuel. Le projet de conversion a débuté par une phase pilote en 2018 et s'est achevé en 2020.

Le 29 octobre 2020, le décret n° 2020-1313 modifiant le décret n° 2016-348 relatif au projet de conversion du réseau de gaz naturel à bas pouvoir calorifique introduit une échéance pour la réalisation de la conversion totale du réseau de gaz B fixée au 1er octobre 2029.

Dans le cadre de l'arrêté à fin 2020, un actif et une provision de démantèlement ont été comptabilisés pour 3,6 m€. L'actif de démantèlement sera amorti sur une durée s'étalant de 8 à 10 ans

CONTROLE FISCAL

Depuis l'exercice 2013, GRTgaz s'est inscrit dans le cadre de l'expérimentation de la Relation de Confiance avec l'Administration fiscale. Les conclusions de la revue fiscale portant sur les exercices de 2013 à 2018 dans le cadre de cette relation n'ont pas identifié de sujets de contentieux avec l'administration non résolus. Le 02 mai 2019, GRTgaz a signé avec l'administration fiscale le protocole de Partenariat fiscal.

La Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) a initié, en novembre 2019, un contrôle relatif à l'indice retenu par GRTgaz pour la déclaration des volumes consommés de gaz pour le fonctionnement des turbocompresseurs des stations de compression sur la période du 1^{er} décembre 2016 au 31 décembre 2019. L'avis du résultat d'enquête, en date du 28 août 2020, a mis en évidence une erreur dans l'indice retenu (choix de l'indice 36 au lieu de l'indice 36 bis) conduisant à redressement de l'ordre de 11,1 millions d'euros au titre des années couvertes par le contrôle. GRTgaz a accepté les conclusions de l'avis du résultat d'enquête, a procédé au paiement de ce redressement. GRTgaz a fait valoir son droit à l'erreur en argumentant de sa bonne foi. Le Procès-Verbal de constat, en date du 06 novembre 2020, clos le contrôle et permet à GRTgaz de bénéficier du droit à l'erreur, l'exonérant du paiement des intérêts de retard et de sanctions.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 - Immobilisations brutes = 13 634 586 milliers d'euros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Mise en service	Reclassement	Apport	A la clôture
Immobilisations Incorporelles	568 948	67 937	-15 784	15 229	-636	0	635 694
Frais de recherche et développement	2 723			20 070	-636		22 157
Concessions, brevets et droits similaires	516 838		-15 283	70 136			571 691
Immobilisations incorporelles en-cours	49 387	67 937	-501	-74 977			41 846
Immobilisations Corporelles	11 815 849	321 391	-36 430	-15 229	11 967	0	12 097 548
Terrains et agencements	56 771		-47	251	-2 858		54 117
Constructions	455 137	3 617	-95	12 609	-5 935		465 333
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 978 232	5 610	-28 718	193 222	20 735		11 169 081
Autres immobilisations corporelles	132 080	8 569	-3 022	4 508	25		142 180
Immobilisations en cours	193 273	303 402	-4 548	-225 819			266 308
Avances & acomptes	358	193					549
Immobilisations Financières	864 777	44 818	-8 251	0	0	0	901 344
Titres de participation	633 469	37 481				0	670 950
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	-5 616				212 916
Prêts	7 431	860	-292				7 999
Autres immobilisations financières	10 961	861	-2 343				9 479
TOTAL	13 249 574	434 146	-60 465	0	11 331	0	13 634 586

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels et licences liées aux projets informatiques.

Les immobilisations en cours correspondent essentiellement aux investissements dans le réseau de transport de gaz. Au 31 décembre 2020, les immobilisations en cours sont constituées principalement des projets suivants : station de compressions de Vindecy, renforcement de l'artère Bretagne Sud, raccordement usine CCCG de la CEB, conversion de la zone B, aux progiciels informatiques (Scala, RIO, PUMA, SHERPA) et projets innovants (Fenhyx, Tenore).

Les immobilisations financières sont constituées

- d'une participation de 100 %, d'une valeur de 40 760 milliers d'euros, dans la société GRTgaz Développement, (elle-même détentrice de la totalité des titres de la holding de droit allemand GRTgaz Deutschland-GmbH, (porteuse de 49 % des titres des sociétés Megal Verwaltungs-GmbH et Megal Mittel-Europäische-Gasleitungsgesellschaft mbH & Co. KG),
- d'une participation de 82,20 % d'une valeur de 589 014 milliers d'euros, dans la société ELENGY (elle-même détentrice de 100 % d'ELENGY Hub et Expertise et de 100 % de FOSMAX LNG)
- d'une participation de 83,55% dans la société 3GRT, d'une valeur de 4 milliers d'euros,
- d'une participation de 19,03% d'une valeur de 40 000 milliers d'euros, dans le fonds d'investissement EIFFEL GAZ VERT S.L.P., L'objectif de ce fonds est d'investir exclusivement dans des actifs contribuant à décarboner le contenu du réseau de gaz (grâce à l'injection de biométhane ou d'hydrogène par exemple) ou d'accroître les volumes de gaz transportés (en développant entre autre les stations de GNV ou de GNL).
- d'une participation de 15,87% dans la société DECLARANET,
- d'une participation de 7,75% dans la société de droit allemand PRISMA European Capacity Platform GmbH,
- d'un prêt accordé de 207 300 milliers d'euros à GRTgaz Développement dans le cadre de l'acquisition des participations allemandes au 1^{er} février 2012,
- de prêts et avances accordés aux salariés (prêts pour accession à la propriété),
- de prêts destinés à financer la Participation à l'Effort de Construction,
- et de dépôts de garantie concernant l'immobilier.

Note 2 - Amortissements et provisions d'actif = 4 994 795 milliers d'euros

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Reclassement	Apport	A la clôture
Immobilisations incorporelles	367 501	60 312	-15 283	-2	0	412 528
Frais de recherche et développement	1 590	1 626		-2		3 214
Concessions, brevets et droits similaires	365 911	58 686	-15 283			409 314
Immobilisations Corporelles	4 196 539	411 857	-26 523	2	0	4 581 875
Terrains et agencements	13 523	501	-47	-93		13 884
Constructions	147 569	17 306	-81	-3 206		161 588
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 952 714	381 079	-23 397	3 301		4 313 697
Autres immobilisations corporelles	82 733	12 971	-2 998			92 706
Immobilisations en cours	0					0
Immobilisations Financières	16	378	-2	0	0	392
Titres de participation	0	378				378
Prêts	16		-2			14
TOTAL	4 564 056	472 547	-41 808	0	0	4 994 795

Note 3 – Stock = 86 621 milliers d'euros

Stock	31/12/2020	31/12/2019
Stock de gaz	42 292	42 362
Quotas de GES	1 330	0
Stock de matériel brut	55 556	61 784
Dépréciation sur stock de matériel	-12 557	-12 413
Stock de matériel net	42 999	49 371
En cours de production		
TOTAL	86 621	91 733

GRTgaz effectue des achats de gaz en vue de couvrir ses autoconsommations et d'assurer l'équilibrage de son réseau.

Note 4 - État des créances = 695 330 milliers d'euros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	230 394	6 172	224 222
Créances rattachées à des participations	212 916	5 616	207 300
Prêts	7 999	290	7 709
Autres immobilisations financières	9 479	266	9 213
Actif circulant & charges constatées d'avance	464 936	464 936	0
Clients et comptes rattachés	228 471	228 471	
Personnel et organismes sociaux	74	74	
Etat, impôt sur les bénéfices	13 443	13 443	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	46 806	46 806	
Autres créances	6 142	6 142	
Avances et acomptes versés sur commandes en-cours	816	816	
Compte courant	164 222	164 222	
Charges constatées d'avance	4 962	4 962	
TOTAL	695 330	471 108	224 222

Les autres créances (6 142 milliers d'euros au 31 décembre 2020) sont constituées principalement des créances auprès des clients des Stockeurs (1 839 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Note 5 - Provisions pour dépréciation de l'actif circulant = 18 548 milliers d'euros

Provisions pour dépréciation de l'actif circulant	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours	12 413	144		12 557
Comptes de tiers	4 609	1 502	-120	5 991
Autres comptes débiteurs	0			0
TOTAL	17 022	1 646	-120	18 548

La méthode de calcul de la dépréciation sur les stocks et en-cours dont les modalités d'estimation ont été revues en 2013, est basée sur le taux de rotation constaté dans l'exercice par catégorie d'actifs. Les taux de rotation retenus pour 2020 sont :

	Entrée	Sortie
Stocks nationaux	69%	12%
Magasin régionaux	24%	23%

Les articles dont le taux d'entrée et le taux de sortie sont inférieurs au taux ci-dessous font l'objet d'une dépréciation.

Note 6 - Produits à recevoir par postes du bilan = 215 627 milliers d'euros

Produits à recevoir	31/12/2020	31/12/2019
Clients et comptes rattachés	202 184	204 583
Etat impôt sur les bénéfices	13 443	10 746
Autres créances	0	5
TOTAL	215 627	215 334

Note 7 - Charges constatées d'avance = 4 962 milliers d'euros

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Elles concernent essentiellement les loyers pour 3 508 milliers d'euros et des assurances pour 970 milliers d'euros.

Annexes aux comptes annuels

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 8 - Capital social = 620 425 milliers d'euros

Mouvement des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	62 042 493	0,01	620 425
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	62 042 493	0,01	620 425

Tableau des variations des capitaux propres	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat de l'exercice précédent et dividendes	Remboursement de la prime d'émission	Apport	Autres	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	620 425						620 425
Primes d'émission, d'apport	291 412	- 14 884					276 528
Réserve légale	62 042						62 042
Report à nouveau	558	85 196					85 754
Résultat de l'exercice	333 884	- 333 884				329 007	329 007
Subvention d'investissement	166 408				- 10 263		156 145
Provisions réglementées	2 789 388				88 256		2 877 644
TOTAL	4 264 117	- 263 572	-	-	77 993	329 007	4 407 545

Note 9 - Provisions = 2 965 970 milliers d'euros

Nature de provisions	A l'ouverture	Dotation	Reprise pour utilisation	Reprise pour excédent	Démantèlement	A la clôture
Provisions réglementées	2 789 388	200 790	-112 534			2 877 644
Amortissements dérogatoires	2 789 388	200 790	-112 534			2 877 644
Provisions pour risques et charges	87 874	13 638	-14 311	-2 492	3 617	88 326
Provisions relatives au personnel	61 251	10 203	-117			71 337
Provisions pour litiges opérationnels	5 376	505		-2 226		3 655
Provisions pour litiges fiscaux (hors IS)	11 103		-11 103			0
Autres Provisions	10 144	2 930	-3 091	-266	3 617	13 334
TOTAL	2 877 262	214 428	-126 845	-2 492	3 617	2 965 970

- Provisions réglementées :

Il s'agit de la contrepartie de l'amortissement dérogatoire calculé sur la base des durées d'usage admises par l'Administration fiscale.

- **Provisions relatives au personnel** : 71 337 milliers d'euros (*cf. détails en note 12.D*).

- Provisions pour litiges opérationnels (3 655 milliers d'euros au 31-12-2020) :

Ces provisions sont enregistrées en fonction du risque estimé de sortie des ressources et de la fiabilité de la détermination des coûts concernés.

- Provisions pour autres risques (13 344 milliers d'euros au 31-12-2020) :

Les provisions pour autres risques sont constituées des provisions pour litiges personnel et organismes sociaux (1 080 milliers d'euros), provisions pour bonus différé (7 911 milliers d'euros), provision pour perte de change (351 milliers d'euros), provision pour démantèlement (3 992 milliers d'euros).

Les variations 2020 au titre des provisions pour autres risques sont principalement dues à l'augmentation de la provision démantèlement de 3 617 milliers d'euros et de la provision URSSAF de 463 milliers d'euros.

Note 10 - État des dettes = 4 693 343 milliers d'euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	218	218	0	0
Découverts, concours bancaires	218	218		
Dettes financières diverses	4 123 197	367 047	1 613 166	2 142 984
Emprunts	4 108 821	363 204	1 612 790	2 132 827
Divers	14 376	3 843	376	10 157
Comptes courants	0			
Fournisseurs	173 255	173 255	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 255	173 255		
Dettes fiscales & sociales	198 966	198 966	0	0
Personnel, organismes sociaux	149 432	149 432		
Etat, Impôt sur les bénéfices	0	0		
Etat, Taxe sur le chiffre d'affaire	34 675	34 675		
Autres	14 859	14 859		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	134 218	134 218	0	0
Autres dettes	52 211	43 628	7 006	1 577
Avances et acomptes reçus s/commande	11 042	11 042		
Produits constatés d'avance	236	236		
TOTAL	4 693 343	928 610	1 620 172	2 144 561

Les autres dettes (52 211 milliers d'euros au 31 décembre 2020) sont constituées principalement des dettes envers les Stockeurs (-17 731 milliers d'euros), au titre du terme tarifaire de compensation de stockage.

Les dettes financières diverses sont essentiellement constituées d'emprunts contractés auprès d'ENGIE.

Montant de l'emprunt	Début	Échéance	Nominal restant dû	Taux d'intérêt
1 500 000	2005	2029	780 569	5,5000%
800 184	2005	2029	349 842	0,1170%
800 000	2011	2021	200 000	4,1410%
207 300	2012	2022	207 300	3,3400%
90 000	2014	2024	90 000	0,1279%
190 000	2014	2024	190 000	2,0309%
345 000	2015	2025	345 000	1,6700%
100 000	2016	2026	100 000	0,8500%
162 000	2017	2023	162 000	0,7000%
135 000	2017	2027	135 000	1,3300%
135 000	2017	2028	135 000	1,4100%
993 000	2017	2041	886 988	1,4600%
110 000	2018	2026	110 000	1,0500%
110 000	2018	2027	110 000	1,2100%
110 000	2018	2028	110 000	1,3600%
175 000	2020	2032	175 000	0,7800%
TOTAL NOMINAL RESTANT DÛ - EMPRUNTS			4 086 699	
TOTAL INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			22 122	
TOTAL EMPRUNTS			4 108 821	

Note 11 - Charges à payer par postes du bilan = 385 397 milliers d'euros

Charges à payer	31/12/2020	31/12/2019
Emp. & dettes auprès des établissements de crédit		
Emp. & dettes financières diverses	22 122	22 768
Fournisseurs	138 833	114 704
Dettes fiscales et sociales	147 382	143 623
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	61 496	55 370
Autres dettes	15 564	15 261
TOTAL	385 397	351 726

Note 12 – Engagements de retraite et autres engagements envers le personnel de GRTgaz

Récapitulatif évolution des Engagements Sociaux		Engagement au	Engagement au
GRTgaz au 31/12/2020		31/12/2020	31/12/2019
en milliers d'euros			
Retraites	Retraites au titre des droits spécifiques futurs	278 673	208 945
	Total Retraites	278 673	208 945
Avantages postérieurs à l'emploi	Avantage en nature énergie (cf. § B.1)	592 676	504 602
	Indemnités de fin de carrière (cf. § B.2)	38 078	35 420
	Compte Epargne Jours Retraite	6 638	4 587
	Indemnités de Congés Exceptionnels	9 996	9 126
	Régime des capitaux décès	46 739	38 031
	Aide aux frais d'études	805	813
	Total Avantages Post Emploi	694 932	592 579
Avantages long terme	Rentes AT/MP et aide amiante (cf. § B.3)	35 873	32 839
	Invalidité (hors invalidité suite à IT)	13 197	11 113
	Incapacité temporaire (longues maladies)	681	150
	Invalidité suite incapacité temporaire	4 156	472
	Médailles	7 434	7 551
	Total Avantages long terme	61 341	52 125
Total Engagements bruts		1 034 946	853 649

Les hypothèses actuarielles ont été déterminées en relation avec des actuaires indépendants. Les taux pondérés des principales hypothèses actuarielles sont présentés ci-après :

Hypothèses actuarielles	Retraite		Avantages postérieurs à l'emploi		Avantages à long terme	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Taux d'actualisation	0,78%	1,31%	0,78%	1,31%	0,52%	1,01%
Taux d'inflation	1,82%	1,78%	1,82%	1,78%	1,82%	1,78%
Durée résiduelle de service	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans

A - PENSIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG) est assuré par la Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières (« CNIEG »). La CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé placé sous la tutelle conjointe des ministres chargés de la Sécurité sociale, et du Budget.

Les personnels salariés et retraités des IEG sont, depuis le 1^{er} janvier 2005, affiliés de plein droit à cette caisse. Les conditions de détermination de droits à la retraite, fixées par le Statut national du personnel (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics. Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en modifier les termes. Suite à la réforme du financement du régime spécial des IEG introduite par la Loi n° 2004-803 du 9 août 2004 et ses décrets d'application, les droits spécifiques (prestations du régime non couvertes par les régimes de droit commun)

relatifs aux périodes validées au 31 décembre 2004 (« droits spécifiques passés ») ont été répartis entre les différentes entreprises des IEG. Le financement des droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) afférents aux activités régulées de transport et de distribution (« droits spécifiques passés régulés ») est assuré par le prélèvement de la Contribution Tarifaire d'Acheminement sur les prestations de transport et de distribution de gaz et d'électricité, et n'incombe donc plus au Groupe. Les droits spécifiques passés (droits au 31 décembre 2004) des activités non régulées sont financées par les entreprises des IEG dans les proportions définies par le décret n° 2005-322 du 5 avril 2005.

Le régime spécial des IEG est un régime légal ouvert aux nouveaux entrants.

Les droits spécifiques du régime des IEG constitués depuis le 1^{er} janvier 2005 sont intégralement financés par les entreprises des IEG proportionnellement à leur poids respectif en termes de masse salariale au sein de la branche des IEG.

Les engagements de GRTgaz sont déterminés selon une méthode actuarielle conformément au mode de calcul des engagements présenté dans la recommandation de l'ANC du 7 novembre 2013 (2013-02). Cette méthode, dite des unités de crédit projetées, repose sur des lois de projection portant notamment sur :

- les salaires de fin de carrière ;
- les âges de départ à la retraite ;
- l'évolution des effectifs de retraités ;
- les reversions de pensions.

Le mode de calcul des engagements est le suivant :

- ils sont évalués sur la base des droits validés à la date du calcul, tant auprès du régime des IEG que des régimes de droit commun ;
- ils sont déterminés pour l'ensemble des agents, actifs et retraités, relevant du régime des IEG ;
- les écarts actuariels sont immédiatement pris en compte.

B. LES AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

En complément des retraites, d'autres avantages sont donnés aux actifs et aux inactifs des IEG :

- Avantages postérieurs à l'emploi :
 - l'avantage en nature énergie,
 - les indemnités de fin de carrière (IFC),
 - les congés exceptionnels de fin de carrière,
 - le régime des capitaux décès,
 - les aides aux frais d'études (AFE),
- Avantages à long terme :
 - les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles,
 - les rentes d'incapacité temporaire et d'invalidité,
 - les médailles du travail,
 - l'aide bénévole amiante.

Les principaux engagements sont décrits ci-après.

1. L'avantage en nature énergie

L'article 28 du statut national du personnel des Industries Électriques et Gazières prévoit que l'ensemble des agents (agents actifs et inactifs, sous condition d'ancienneté) bénéficie d'un régime d'avantages en nature énergie intitulé « Tarif Agent ». Cet avantage recouvre la fourniture à ces agents d'électricité et de gaz à un tarif préférentiel. Les avantages dont bénéficieront les agents à la retraite constituent des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies. La population inactive bénéficiaire du tarif agent justifie d'au moins 15 années de service au sein des IEG.

Dans le cadre d'un contrat de prestation de services, ENGIE facture à GRTgaz le manque à gagner lié au « Tarif Agent » pour les bénéficiaires de son périmètre. L'engagement de GRTgaz relatif à la fourniture de gaz aux agents (actifs et inactifs), relevant des IEG correspond à la valeur actuelle probable des kWh fournis aux agents pendant la phase de retraite valorisée sur la base du coût de revient unitaire. Cet avantage consenti est déterminé par différence entre le prix de vente public de l'énergie fournie et le tarif préférentiel accordé aux agents.

2. Les indemnités de fin de carrière

Depuis le 1er juillet 2008, les agents (ou leurs ayants droit en cas de décès pendant la phase d'activité de l'agent) perçoivent, lors de leur départ en retraite, une indemnité de fin de carrière progressive en fonction de leur ancienneté dans les IEG.

3. Les rentes accidents du travail et de maladies professionnelles

Les salariés des IEG bénéficient de garanties permettant la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les prestations couvrent l'ensemble des salariés et des ayants-droit d'un salarié décédé suite à un accident du travail, à un accident de trajet ou à une maladie professionnelle.

Le montant de l'engagement correspond à la valeur actuelle probable des prestations que percevront les bénéficiaires actuels compte tenu des éventuelles reversions.

4. Le régime des capitaux décès

Le capital versé en cas de décès a pour but d'apporter une aide financière relative aux frais engagés lors du décès d'un agent statutaire en inactivité ou en invalidité.

Il est versé aux ayants-droit prioritaires des agents décédés.

Le décret n°2015-1536 du 25 novembre 2015 relatif au capital décès servi par le régime des industries électriques et gazières a limité l'indemnité statutaire de 3 mois de pension à 3 fois le forfait du régime général (3 461€).

Le financement de ce régime est mutualisé au sein de la branche des IEG. Il repose exclusivement sur l'employeur.

C. VARIATION DE LA VALEUR ACTUALISEE DES ENGAGEMENTS

Faits marquants pour 2020 sur les engagements sociaux :

Les hypothèses actuarielles ont été revues, notamment, le taux d'actualisation et le taux d'inflation, qui ont respectivement eu un impact haussier de 134 626 milliers d'euros et 9 513 milliers sur les engagements.

En milliers d'euros	Au 31/12/2020				Au 31/12/2019			
	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total	Retraites	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Avantages long terme	Total
A - Variation de la dette actuarielle								
Dette actuarielle en début de période	(244 365)	(557 159)	(52 125)	(853 649)	(189 433)	(468 315)	(47 555)	(705 303)
Coût normal	(19 667)	(8 773)	(4 442)	(32 882)	(16 833)	(7 030)	(3 854)	(27 717)
Intérêts sur la dette actuarielle	(3 581)	(7 277)	(516)	(11 375)	(4 280)	(9 666)	(826)	(14 772)
Modification de régime				0				0
Variation de périmètre				0				0
Pertes et gains actuariels	(64 511)	(96 949)	(8 907)	(170 366)	(50 662)	(85 495)	(3 921)	(140 078)
Cotisations versées	15 374	13 305	4 648	33 327	16 843	13 347	4 031	34 221
Dette actuarielle en fin de période	A	(316 751)	(656 854)	(1 034 946)	(244 365)	(557 159)	(52 125)	(853 649)
B - Variation des actifs de couverture								
Juste valeur des actifs de couverture en début de période	241 867	0	0	241 867	197 597	0	0	197 597
Rendement attendu des actifs de couverture	3 377			3 377	4 285			4 285
Pertes et gains actuariels	(1 426)			(1 426)	13 188			13 188
Variation de périmètre				0				0
Cotisations perçues	31 000			31 000	43 000			43 000
Prestations payées	(14 570)			(14 570)	(16 203)			(16 203)
Juste valeur des actifs de couverture en fin de période	B	260 248	0	260 248	241 867	0	0	241 867
Engagements nets de retraites								
A+B	(56 502)	(656 854)	(61 342)	(774 697)	(2 498)	(557 159)	(52 125)	(611 782)

D. PROVISIONS

La provision comptabilisée au 31 décembre 2020 visant à couvrir une partie des engagements accordés au personnel (cf. Méthode de comptabilisation des engagements) s'élève à 71 337 milliers d'euros.

Engagements correspondant à	31/12/2020	31/12/2019
Des droits déjà ouverts		
Accidents du travail et maladies professionnelles	35 873	32 839
Pensions d'invalidité	18 034	11 735
- Invalidité (hors invalidité suite à incapacité temporaire)	13 197	11 113
- Incapacité temporaire (longues maladies)	681	150
- Invalidité suite incapacité temporaire	4 156	472
Des prestations dues pendant la période d'activité des salariés		
Congés exceptionnels de fin de carrière	9 996	9 126
Médailles du travail	7 434	7 551
Total	71 337	61 251

E. CONTRATS D'ASSURANCE

Les engagements de retraites et d'indemnités de fin de carrière du GRTgaz sont couverts par des contrats d'assurance dont la gestion des fonds a été confiée à des sociétés de gestion d'actifs.

Des versements ont été effectués en 2020 sur ces fonds assurantiels pour un montant de 31 000 milliers d'euros en couverture des droits spécifiques retraites validés au cours de l'exercice.

Le montant des versements reçus du fonds pour couvrir les prestations annuelles est de 14 570 milliers d'euros.

La juste valeur de ces contrats au 31 décembre 2020 est de 260 millions d'euros dont 223 millions d'euros concernent les retraites et 37 millions d'euros concernent les IFC.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 13 - Ventilation du chiffre d'affaires = 1 877 177 milliers d'euros

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (Montant HT)	31/12/2020	31/12/2019
Production vendue de biens	434	630
Accès des Tiers au Réseau	1 785 995	1 781 739
Prestations de raccordements	21 427	21 350
Prestations interfaces techniques	2 913	2 670
Travaux constructions modifications d'ouvrages	863	74
Centrales à Cycle Combiné gaz	0	4 220
Autres recettes	65 545	75 215
TOTAL	1 877 177	1 885 898

Note 14 – Autres achats et charges externes = 449 022 milliers d'euros

	31/12/2020	31/12/2019
Achats non stockés	36 770	52 069
Charges de location	60 262	62 180
Entretien	68 633	68 989
Assurance	33 311	45 275
Frais de recherche et de développement	29 990	25 545
Personnel extérieur	1 579	2 199
Honoraires, rémunérations d'intermédiaires	7 963	5 043
Publicité, publication, relations publiques	7 642	5 198
Transport	2 250	2 474
Déplacements, missions et réceptions	8 215	13 863
Frais postaux et de télécommunication	8 989	5 488
Autres services extérieurs	183 418	191 117
TOTAL	449 022	479 440

Note 15 – Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises), et transfert de charges d'exploitation

Dotations nettes aux amortissements (hors dérogatoire)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements linéaires	477 833	478 748
Reprises sur amortissements	-5 663	0
TOTAL	472 170	478 748

Dotations nettes aux provisions (Dotations - Reprises)	31/12/2020	31/12/2019
Provisions avantages au personnel	10 203	8 386
Provisions pour litiges	505	12 534
Autres provisions pour risques et charges	2 580	3 139
Provisions pour dépréciation actif circulant	1 646	1 805
Provisions pour litige fiscal	0	0
Reprises provisions relatives au personnel	-117	-2 684
Reprises provisions pour litiges	-13 329	-3 111
Autres reprises provisions pour risques et charges	-3 357	-4 572
Reprises provisions pour dépréciation actif circulant	-120	-481
Reprises provisions pour litige fiscal	0	0
TOTAL	-1 989	15 016

Transferts de charges	31/12/2020	31/12/2019
Transferts de charges	979	3 678
TOTAL	979	3 678

Les transferts de charges en 2020 se décomposent entre charges imputables à des tiers (dont remboursement de sinistres) pour 620 milliers d'euros et remboursement de salaires (AGECIF, refacturations...) pour 302 milliers d'euros.

Note 16 – Résultat financier

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Revenus de titres de participation		73 526	73 526	125 646
Intérêts, charges et produits assimilés	-95 802	7 031	-88 771	-93 175
Résultat de change			0	0
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	-729	3	-726	56
TOTAL	-96 531	80 560	-15 971	32 527

Note 17 – Résultat Exceptionnel

	Charges 2020	Produits 2020	Net 2020	Net 2019
Sorties et Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-10 409	495	-9 914	-41 993
Cessions d'immobilisations financières			0	0
Amortissements dérogatoires	-200 790	112 534	-88 256	-78 987
Autres		10 711	10 711	10 752
TOTAL	-211 199	123 740	-87 459	-110 228

Note 18 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 113 678 milliers d'euros

Niveau de résultat	Avant impôts	Réintégrations / Déductions	Impôt
Résultat d'exploitation et participation des salariés	546 115	-28 701	165 634
Résultat financier	-15 971	-46 634	-20 041
Résultat exceptionnel	-87 459		-27 997
Economie d'impôt intégration fiscale			-2 158
Impôts sur les sociétés (crédits d'impôts)			-3 027
Impôts sur les sociétés (ajustement IS N-1)			1 267
TOTAL	442 685	-75 335	113 678

Le taux d'impôt sur les sociétés de l'exercice 2020 est de 32.02 %. Il inclut la contribution sociale de 3,3% instituée en 2000.

Pour l'essentiel, les réintégrations et déductions fiscales effectuées sur l'imprimé 2058A de la liasse fiscale concernent

- pour le résultat d'exploitation : la contribution sociale de solidarité, la participation des salariés, le compte épargne jour retraite, la taxe sur les véhicules de tourisme, la prime d'émission d'ELENGY et les autres provisions non déductibles.
- pour le résultat financier : le régime mère-fille appliqué aux dividendes versés par GRTgaz Développement et ELENGY.

Note 19 – Variation des impôts différés

Variations des impôts différés ou latents							
Nature	Début d'exercice		Variations			Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Effet chgt de taux	Actif	Passif
Provisions réglementées		721 540	0	-38 964	60 924		743 500
- Amortissements dérogatoires		721 540		-38 964	60 924		743 500
Charges non déductibles temporairement	9 361	0	2 997	0	245	12 603	
- Provision indemnités congés exceptionnels	2 349		58		174	2 581	
- Participation des salariés	3 140		412		-192	3 360	
- Contribution sociale de solidarité des sociétés	696		-40		-28	628	
- Autres	3 176		2 567		291	6 034	
Impôts différés actifs pour redressements fiscaux constitutifs de décalage	1 188				-45	1 143	

Note 20 – Groupe d'intégration fiscale

Le 15 juin 2012, le Conseil d'Administration de GRTgaz a autorisé la création d'un groupe d'intégration fiscale entre GRTgaz, « tête de groupe », et GRTgaz Développement. L'option pour le régime de l'intégration fiscale actuellement en cours est renouvelable tous les cinq ans par tacite reconduction.

En 2019, le groupe d'intégration fiscale était constitué de GRTgaz, GRTgaz Développement, Elengy et Elengy Hub.

En 2020, le groupe d'intégration fiscale est constitué de GRTgaz et GRTgaz Développement. Suite à l'opération de rachat des minoritaires de Fosmax à TOTAL, le taux de détention par GRTgaz d'Elengy et Elengy Hub est passé de 100% (en 2019) à 82,20% (en 2020).

La convention d'intégration fiscale stipule que :

- chaque société intégrée supporte la même charge d'impôt qu'en l'absence d'intégration
- l'économie d'impôt réalisée par le groupe est immédiatement acquise à la société « tête de groupe ».

Au 31 décembre 2020, GRTgaz a comptabilisé une économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale d'un montant de 2 158 milliers d'euros.

Note 21 - Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net de l'exercice	329 007	333 884
Impôts sur les bénéfices	-113 678	-108 915
Résultat comptable avant impôts	442 685	442 799
Variation des provisions réglementées	88 256	78 987
Résultat hors impôts et dérogatoire	530 941	521 786

Note 22 – Trésorerie

Trésorerie	31/12/2020	31/12/2019
Disponibilités	3 511	3 936
Solde créditeur de banque et concours bancaires	-218	-5
Trésorerie nette courante	3 293	3 931

Note 23 – Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Le compte de régularisation des charges et des produits

Le CRCP est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté à intervalle régulier par tout ou partie des écarts de coûts ou de revenus constatés sur des postes prédéfinis. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par le tarif au cours de l'année suivante (sous réserve du non-dépassement d'un plafond prévu par la régulation). Afin d'assurer la neutralité financière du mécanisme, un taux d'intérêt s'applique au solde du compte.

Pour le tarif ATRT7 (délibération CRE du 23 janvier 2020), les postes de charges et de revenus qui sont soumis à ce mécanisme sont :

- les charges de capital supportées par les GRT, prises en compte à 100 % au CRCP, à l'exception de celles qui font l'objet du mécanisme de régulation incitative des charges de capital « hors réseaux » et pour lesquelles seul l'écart d'inflation est pris en compte ;
- les charges d'énergie motrice (gaz et électricité) et l'écart entre les charges et les recettes liées aux quotas de CO₂. Ces charges sont couvertes à 80 % par le CRCP ;
- l'écart entre l'inflation prévisionnelle prise en compte par la CRE pour la mise à jour annuelle des charges d'exploitation des GRT et l'inflation réellement constatée, couvert à 100 % par le CRCP ;
- les revenus liés à l'acheminement sur le réseau de transport en aval des PEG, sur lesquels les GRT n'ont pas d'influence, sont couverts à 100 % au CRCP (les recettes de capacité de sortie du réseau principal, d'acheminement sur le réseau régional et de livraison, et de capacités d'injection de biométhane ; les recettes de capacité d'entrée et sortie des stockages ; les recettes de conversion de pointe de gaz H en B).
- les recettes d'acheminement perçues sur le réseau principal amont (hors sorties du réseau principal, entrée et sortie des stockages) sont couvertes à 80 % au CRCP, de même pour les charges et produits annexes suivants : les accès et transactions au PEG, les recettes des services d'équilibrage Alizées, les mécanismes Use It or Loose It et Use It and Buy It, les ventes aux enchères de capacité quotidienne ;
- les produits de raccordement des centrales à cycle combiné gaz (CCCG) et les turbines à combustion (TAC). Ces produits sont couverts à 100 % par le CRCP ;
- les recettes de prestations pour tiers liées aux grands travaux d'aménagement du territoire dont la réalisation est incertaine et sur lesquels les GRT n'ont aucune influence (par exemple des projets ferroviaires ou autoroutiers) seront couvertes à 100 % au CRCP ;
- les charges pour GRTgaz et les recettes pour TERÉGA liées à l'accord entre GRTgaz et TERÉGA permettant l'utilisation par GRTgaz du réseau de TERÉGA. Le montant de ces charges et recettes est couvert à 100 % par le CRCP ;
- les coûts éventuels liés, le cas échéant, à la rémunération par les GRT des consommateurs raccordés aux réseaux de transport qui auraient signé un contrat d'interruptibilité sur le fondement de l'article L.431-6-2 du code de l'énergie sont couverts à 100 % ;
- les charges d'exploitation de R&D : en fin de période tarifaire, un bilan des montants effectivement dépensés par chaque GRT sera effectué en prenant en compte l'inflation réelle. Si le GRT a dépensé moins que la trajectoire prévisionnelle, l'écart reste à la charge de l'opérateur ;
- les charges et les recettes induites par les mécanismes de résorption des congestions dans le cadre de la zone de marché unique sont couvertes à 100 % ;
- les frais d'études sans suite pour des grands projets ayant fait l'objet d'une approbation préalable de la CRE ou les autres coûts échoués traités au cas par cas dont la CRE approuverait la couverture, couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts de charges au titre de la prestation de conversion de gaz H en gaz B sont couverts à 100 % au CRCP ;
- les écarts entre la prévision et le reversement réalisé entre TERÉGA et GRTgaz au titre d'une partie des recettes perçues au point de sortie PIR Pirineos sont couverts à 100 % au CRCP.
- les recettes de raccordement des unités de production de biométhane et des stations de GNV sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les plus-values réalisées dans le cadre de la cession d'actifs immobiliers ou de terrains sont prises en compte à 80 % au CRCP ;

- les recettes associées aux pénalités perçues par les GRT au titre des dépassements de capacités souscrites sont prises en compte à 100 % au CRCP ;
- les charges et produits associés aux contrats avec les autres opérateurs régulés sont pris en compte à 100% au CRCP ;
- les charges de consommables (THT) sont prises en compte à 80 % au CRCP ;
- le reversement effectué par les GRD aux GRT au titre de la part du terme d'injection biométhane collecté auprès des producteurs raccordés au réseau de distribution destinée à couvrir les OPEX associés aux rebours des GRT sont couverts à 100 % au CRCP ;
- le flux inter-opérateur entre les deux GRT associé à la répartition de l'évolution du facteur d'évolution tarifaire k national est couvert à 100 % au CRCP ;
- les bonus et pénalités résultant des différents mécanismes de régulation incitative sont versés via le CRCP.

Dans le projet de délibération du 09 décembre 2020, portant décision sur l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux de transport de gaz naturel de GRTgaz, la CRE a arrêté le CRCP 2020 et l'a estimé à -19,4 M€.

Ce montant ainsi que le reliquat du CRCP au titre de l'année 2019 (-10,1 M€) et le flux inter-opérateur GRTgaz-Teréga lié à l'évolution du facteur k national (-2,2 M€) seront apurés en partie sur 2021 (-17,1 M€) et reportés en partie sur le solde du CRCP 2021 (-14,6 M€), conformément aux principes définis pour l'ATRT7.

Cela se traduit par une baisse des charges à recouvrer par le tarif ATRT7 de -17,1 M€ en 2021 pour GRTgaz.

Engagements relatifs aux investissements

Dans le cadre du développement et de l'entretien de son réseau de transport, GRTgaz s'est engagé à acheter, et les tiers concernés à lui livrer, des installations techniques. Les engagements contractuels d'investissements en immobilisations corporelles de GRTgaz s'élèvent à 171 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 129 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Autres engagements donnés

Dans le cadre du soumissionnement à la TICPE, GRTgaz a donné une caution bancaire auprès des Douanes pour un montant de 1,1 millions d'euros.

Note 24 – Effectifs

Les effectifs équivalents temps plein au 31 décembre sont :

Effectifs		2020	2019
Agents statutaires	Exécution	326	329
	Maîtrise	1 323	1 328
	Cadres	1 417	1 364
TOTAL		3 066	3 021

Note 25 – Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants du Groupe sont les membres du Comité Exécutif et les administrateurs. Leurs rémunérations se décomposent de la façon suivante :

En millions d'euros	31 déc. 2020	31 déc. 2019
Avantages à court terme	4,8	4,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,8	0,9
Autres avantages long terme	0,7	0,7
Total	6,3	6,0

NB : les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux.

Les jetons de présence attribués au titre de l'exercice 2019 se sont élevés à 155 150 euros.

Note 26 – Honoraires versés aux Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires au titre du contrôle légal des comptes 2020 est de 228 milliers d'euros. Cette mission est réalisée par le cabinet Deloitte Touche et le cabinet BMA en co-commissariat.

Note 27 – Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, GRTgaz est engagé dans un certain nombre de contentieux avec des tiers ou administrations (y compris fiscales - se référer au paragraphe Contrôle fiscal), devant des juridictions étatiques, des tribunaux arbitraux ou des autorités de régulation.

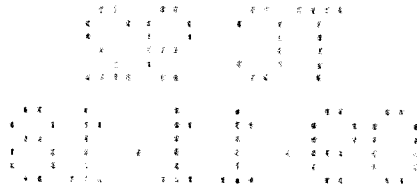
Les principaux contentieux sont comptabilisés en tant que passifs ou constituent, selon les cas, des passifs éventuels ou actifs éventuels.

Au 31 décembre 2020, il n'y a pas, pris individuellement, de litige significatif.

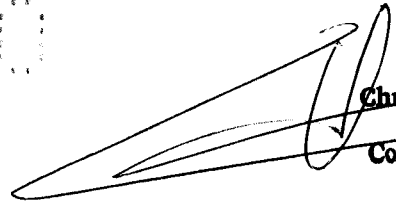
TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En euros

Filiales et participations	Capital social	Capitaux propres hors capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par GRTgaz	Cautions et avals donnés par GRTgaz	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par GRTgaz au cours l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de GRTgaz soit 6 204 249 euros										
<i>- Filiales (quote-part du capital détenu par GRTgaz supérieure à 50 %)</i>										
GRTgaz Développement	40 840 000	21 611 115	100,00%	40 760 293	40 760 293	212 915 987	N/A	N/A	17 514 469	14 743 240
ELENGY	132 202 620	466 532 034	82,20%	589 014 056	589 014 056	N/A	N/A	203 562 527	62 293 956	58 782 550
Eiffel Gaz Vert	210 102 000	206 602 000	19,03%	40 000 000	39 621 827	N/A	N/A	N/A	-3 500 000	N/A
<i>- Participations (quote-part du capital détenu par GRTgaz entre 10 à 50 %)</i>										
B – Renseignements globaux sur les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
3 GRT	4 701	344 841	83,55%	3 928	3 928	N/A	N/A	N/A	-36 187	N/A
b) Étrangères										
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
a) Françaises										
Declaranet	7 262 600	1 407 866	15,87%	1 152 500	1 152 500	206 121	N/A	11 176 562	1 126 303	N/A
b) Étrangères										



*copie authenticée
à l'original
le 15/06/2021.*


Christophe POILLION
Secrétaire du
Conseil d'administration

GRTgaz
Société Anonyme au Capital de 620 424 930 euros
Siège Social : 6, rue Raoul Nordling 92270 BOIS-COLOMBES
440 117 620 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 MAI 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le vendredi sept mai à huit heures et quarante-cinq minutes, les actionnaires de la Société GRTgaz, société anonyme au capital de six-cent-vingt millions quatre-cent-vingt-quatre mille neuf cent trente (620 424 930) euros, ayant son siège social sis 6, rue Raoul Nordling, 92270 Bois-Colombes, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 440 117 620 (ci-après, la « Société »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire par visioconférence sur convocation faite et adressée le dix-neuf avril deux-mille-vingt-et-un par courriel, conformément aux dispositions dérogatoires autorisées par l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, dispositions dérogatoires prorogées par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été validée par chaque actionnaire présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Le bureau est ensuite constitué.

Madame Adeline DUTERQUE préside l'assemblée en sa qualité de présidente du conseil d'administration.

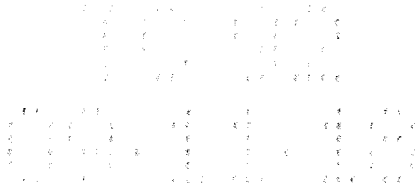
La Société ENGIE, dûment représentée par Monsieur Édouard SAUVAGE, et la Société d'Infrastructures Gazières, dûment représentée par Monsieur Olivier GUIGNÉ, les deux actionnaires représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Le FCPE GRTgaz ALTO est dûment représenté par Madame Aline KUENTZ, présidente du conseil de surveillance.

Les sociétés GDF International, COGAC, CELIZAN, SFIG et SPERANS sont dûment représentées par Monsieur Édouard SAUVAGE.

Monsieur Christophe POILLION, qui accepte, est désigné comme secrétaire de l'assemblée.

La présidente constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 61 990 861 actions ayant droit de vote sur un total de 61 990 861 actions de la Société ayant droit de vote, et qu'en



conséquence l'assemblée générale ordinaire, réunissant ainsi le quorum requis par la réglementation applicable, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le cabinet BM&A et le cabinet Deloitte & Associés, commissaires aux comptes, régulièrement convoqués par courriel, sont représentés collectivement par Madame Marie-Cécile MOINIER, du cabinet BM&A.

Monsieur Thierry TROUVÉ, directeur général, Mesdames Caroline ADAM-PLACHON, Dominique BOURGEON, Claire BRABEC-LAGRANGE, Gaëlle CABUT, Anna CRET, Christine DEHESDIN, Françoise TAUZINAT et Hélène VERBOCKHAVEN, administratrices, Messieurs Gautier CHATELUS, Michel DESTOT, Vincent de LAHARPE, Xavier PERRET, Nicolas PERRY et Jean-Baptiste SÉJOURNÉ, administrateurs, assistent à l'assemblée.

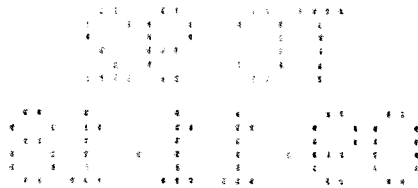
La présidente liste les documents mis à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- une copie du courriel de convocation adressé à tous les actionnaires de la Société,
- une copie du courriel adressé aux commissaires aux comptes,
- la feuille de présence validée par les membres du bureau, la liste des actionnaires et les pouvoirs des actionnaires représentés,
- le rapport établi par le conseil d'administration,
- le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées,
- l'attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- l'attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- une copie de la convention signée entre GRTgaz et la Compagnie Nationale du Rhône ;
- le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

La présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et aux commissaires aux comptes ou tenus à leur disposition pendant le délai fixé par lesdites dispositions. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La présidente rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 2) Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 3) Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ;



- 4) Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (*première résolution*) ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2020 (*deuxième résolution*) ;
- 6) Autorisation à renouveler au conseil d'administration pour l'achat par la Société de ses propres actions (*troisième résolution*) ;
- 7) Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration en 2020, depuis la dernière Assemblée générale ordinaire (*quatrième résolution*) ;
- 8) Renouvellement du mandat de trois administrateurs (*cinquième, sixième et septième résolutions*) ;
- 9) Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités requises (*huitième résolution*).

Avec l'accord de l'assemblée, la présidente communique la teneur des quatre rapports, adressés aux actionnaires au préalable :

- le rapport du conseil d'administration à l'assemblée ;
- le rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.

Cette communication étant terminée, la présidente de l'assemblée déclare la discussion ouverte.

Madame KUENTZ commente le projet de deuxième résolution. Depuis l'ouverture du capital de GRTgaz en 2011, les actionnaires salarié(e)s constatent que le Conseil d'administration et les deux actionnaires principaux choisissent de maximiser la rémunération des actionnaires, alors même que les incertitudes économiques persistantes liées à la transition énergétique (avec une RE2020 non favorable au gaz) sont exacerbées par les conséquences de la pandémie actuelle.

La maison mère et actionnaire principal, ENGIE, a pourtant montré l'exemple d'une constitution prudente de trésorerie en annulant le versement de dividende 2020 puis en limitant le dividende 2021 à la hauteur de 75% de son résultat net. GRTgaz ne suit pas cet exemple avec la proposition actuelle de verser 85% du montant distribuable, ce qui équivaut à 107% du bénéfice net comptable.

La rémunération maximisée des actionnaires (verser davantage que ce que l'on a acquis) n'est pas en adéquation :

- avec les efforts importants demandés aux salariés et la stagnation des rémunérations de ces derniers ;
- avec les économies croissantes demandées par la CRE, notamment sur nos OPEX ;
- avec la volonté et le besoin pour GRTgaz d'innover et de diversifier son activité, ce qui nécessite des moyens conséquents pour nous permettre ces expérimentations, sans fragiliser notre équilibre financier.

Les moyens d'actions de GRTgaz sont bridés par ces nombreuses années de "court-termisme" financier ; la motivation des salariés, visible via les résultats des dernières enquêtes d'opinion interne, est durablement ébranlée par la gouvernance financière. Ces choix leur paraissent inadaptés et en décalage avec notre raison d'être et le projet d'entreprise.

Le Conseil de Surveillance du FCPE GRTgaz ALTO, représentant environ 0,52% du capital social de l'Entreprise, aurait aimé proposer une résolution alternative à la deuxième résolution, si le Code de l'énergie l'avait permis. Cette proposition aurait visé à rétablir un équilibre dans l'affectation des

richesses de l'Entreprise et une amélioration de l'éthique de gouvernance, en s'alignant sur les pratiques d'ENGIE (75% du bénéfice distribuable).

Ainsi GRTgaz conserverait un report à nouveau conséquent, permettant d'obtenir un résultat 2021 moins « sur-performant », sans pénaliser le dividende des actionnaires, tout en répondant aux attentes des autres parties prenantes (CRE, salariés).

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote.

Première résolution (*Approbation des opérations et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2020, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et desquels il résulte, pour ledit exercice, un bénéfice net d'un montant de 329 007 334,83 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

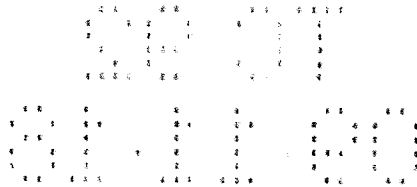
Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice 2020*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître un bénéfice net comptable de 329 007 334,83 euros.

Le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale de l'affectation envisagée pour le résultat de l'exercice (en euros) :

• Dotation de la réserve légale (au moins 5% du bénéfice jusqu'à 10% du capital social)	0,00(*)
• Solde	329 007 334,83
• Report à nouveau antérieur	85 754 176,89
• Bénéfice distribuable	414 761 511,72
• Bénéfice mis en distribution	-350 868 273,26
• Solde affecté en report à nouveau	63 893 238,46

(*) La réserve légale a été dotée pour atteindre 10% du capital social. Au-delà l'affectation à la réserve légale cesse d'être obligatoire.



L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constate que le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020 fait apparaître un bénéfice distribuable de 414 761 511,72 euros.

Les dividendes non distribuables des actions détenues en propre par GRTgaz, non incluses dans le calcul de détermination du montant du bénéfice mis en distribution, seront affectés au compte « report à nouveau ».

Conformément aux articles L.111-13 et L.111-48 du code de l'énergie et à l'article 27 des statuts de la Société, il appartient au conseil d'administration de fixer le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à partir du bénéfice distribuable.

Si le conseil d'administration décidait de ne pas affecter en dividende la totalité du bénéfice mis en distribution, le reliquat serait affecté au compte « report à nouveau ».

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité
(61 665 898 voix pour – 324 963 voix contre).**

Troisième résolution (*Autorisation à renouveler au conseil d'administration pour l'achat par la Société de ses propres actions*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du code de commerce,

1. **autorise** le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à un nombre maximum de trois-cent-quatre-vingt-mille (380 000) actions de la Société ;
2. **précise** que lorsque les actions sont acquises dans le but de favoriser l'animation et la liquidité des titres, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite prévue ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;

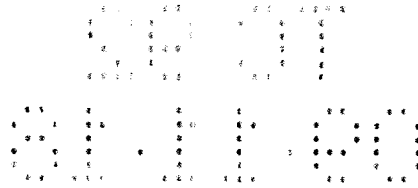
C.P.

3. **décide** que les actions de la Société pourront être acquises aux fins de permettre à la Société :
 - d'honorer des obligations liées à la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 à L.3332-8 et suivants du code du travail ;
 - d'honorer les obligations liées à la mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions de la Société au profit de ses salariés et mandataires sociaux ;
4. **décide** que le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 140 euros, hors frais et commissions, soit un investissement théorique maximum de 53 200 000 euros ;
5. **précise** que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet des ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de la présente autorisation ;
6. **décide** que le conseil d'administration pourra, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, procéder à l'achat, à la cession et au transfert des actions à tout moment et par tous moyens ;
7. **précise** que les opérations visées dans la présente résolution pourront être effectuées à tout moment, en une ou plusieurs fois, dans les limites prévues par la réglementation en vigueur, sur les titres de la Société ;
8. **décide** que la présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée. Elle prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, notamment celle donnée par l'Assemblée générale du 24 avril 2020 dans sa quatrième résolution ;
9. **confère** tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, modifier corrélativement le nombre d'actions sur lesquelles portera le programme de rachat d'actions, ainsi que le prix maximum d'achat défini dans ce programme, conclure tous accords, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution (*Approbation des conventions réglementées autorisées par le Conseil d'administration en 2020, depuis la dernière Assemblée générale ordinaire*)

À la suite de l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 30 septembre 2020, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales



ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 du code de commerce, approuve le Protocole conclu avec la CNR pour la reconstruction d'un ouvrage situé sur la commune de Bollène et impactant une canalisation de gaz, sans changement de tracé.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-10 du Code de commerce, la Société ENGIE ne prend pas part au vote.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix pouvant s'exprimer.

Cinquième résolution (*Nominations aux postes d'administrateur du Conseil – renouvellement du mandat d'administrateur de la société ENGIE Home Performance*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, renouvelle pour une durée de cinq (5) ans, le mandat d'administrateur de la société ENGIE Home Performance.

Le mandat de la société ENGIE Home Performance prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution (*Nominations aux postes d'administrateur du Conseil – renouvellement du mandat d'administrateur de la société VOCANIA*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, renouvelle pour une durée de cinq (5) ans, le mandat d'administrateur de la société VOCANIA.

Le mandat de la société VOCANIA prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution (*Nominations aux postes d'administrateur du Conseil – renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gautier CHATELUS*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et après avoir pris connaissance de la délibération N°2021-115 de la Commission de régulation de l'énergie en date du 29 avril 2021, renouvelle pour une durée de cinq (5) ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Gautier CHATELUS.

Le mandat de Monsieur Gautier CHATELUS, dont les conditions d'exercice sont régies par les règles fixées aux articles L.111-24 et suivants du code de l'énergie, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2026 à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

L'Assemblée générale charge le Directeur général de notifier cette décision à la Commission de régulation de l'énergie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution (*Pouvoirs pour formalités*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, et plus particulièrement à la Gazette du Palais, domiciliée 12, rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS, pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires, et généralement pour réaliser toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée à neuf heures.

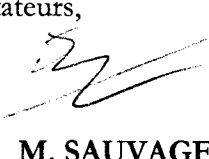
De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente,

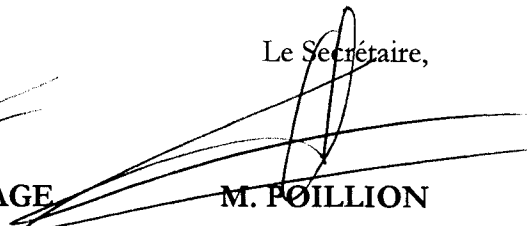

Mme DUTERQUE

Les Scrutateurs,


M. GUIGNÉ


M. SAUVAGE

Le Secrétaire,


M. POILLION



**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NANTERRE**
Service de Dépôt des Comptes

4, Rue Pablo Neruda
92020 NANTERRE Cedex

ENVOI PAR LETTRE EN RAR n° 1A 128 073 9193 9

VOS RÉF. Dépôt de comptes annuels 2020
NOS RÉF. CP21/CB20210624
INTERLOCUTEUR Christophe POILLION
TELEPHONE 01.55.66.44.72
OBJET Dépôt de comptes annuels 2020 pour GRTgaz

Paris, le 24 juin 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joints, pour le dépôt des comptes annuels de GRTgaz pour l'année 2020, les documents suivants certifiés conformes :

- Copie du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2021 qui a approuvé les comptes,
- La déclaration de performance extra-financière et le rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020,
- Le rapport des Commissaires aux comptes.

Vous trouverez à cet effet, un chèque de 45,20 € en règlement.

Nous vous en souhaitons bonne réception, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Christophe POILLION
Secrétaire du Conseil d'administration

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop and a smaller loop above it.

Copie : D.F.